COLUMBIA LIBRARIES OFFSITE
HEALTH SCIENCES STANDARD
HX64106454
R507.R76 J87 Jubile de Monsieur l
RECAP

R507.R76 J87

Columbia University
in the City of New York

College of Physicians and Surgeons

Library

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Open Knowledge Commons

http://www.archive.org/details/jubildemonsieu00mont

JUBILÉ

DE MONSIEUR LE DOCTEUR

THÉOPHILE ROUSSEL

SORBONNE

20 décembre 1896

JUBILÉ

DE MONSIEUR LE DOCTEUR

THÉOPHILE ROUSSEL

Membre de l'Institut de France et de l'Académie de Médecine ;
Président du Comité supérieur de protection des Enfants du premier âge ;
Président du Conseil supérieur de l'Assistance publique et du Conseil supérieur des prisons
Membre du Conseil supérieur de Statistique ;
Ancien Député à l'Assemblée législative (1849) ; Ancien Député à l'Assemblée nationale (1871);
Sénateur et Président du Conseil général du Département de la Lozère.

COMPTE RENDU

DE LA

CÉLÉBRATION DU JUBILÉ

Orné de 22 photogravures

PUBLIÉ PAR

LE Dr FERNAND LEDÉ

Secrétaire général du Comité d'initiative et d'organisation du jubilé Th. Roussel ;
Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge ;
Médecin Inspecteur des Enfants du premier âge et des Crèches du département de la Seine.

1897

Cet ouvrage a été composé, imprimé et broché
par les Pupilles de la Seine,
élèves de l'École d'Alembert à Montévrain (Seine-et-Marne),

à 50 exemplaires sur Japon de la manufacture impériale de Tokio
à 100 exemplaires sur papier pur chiffon
et à 2.000 exemplaires sur papier spécial.

Par autorisation du Comité,
20 exemplaires numérotés de 2.151 à 2.170 ont été tirés
pour l'École d'Alembert, où ils seront conservés dans ses collections
de travaux.

Tous les volumes sont numérotés.

EXEMPLAIRE N° 791

FERNAND LEDÉ
Sigillum

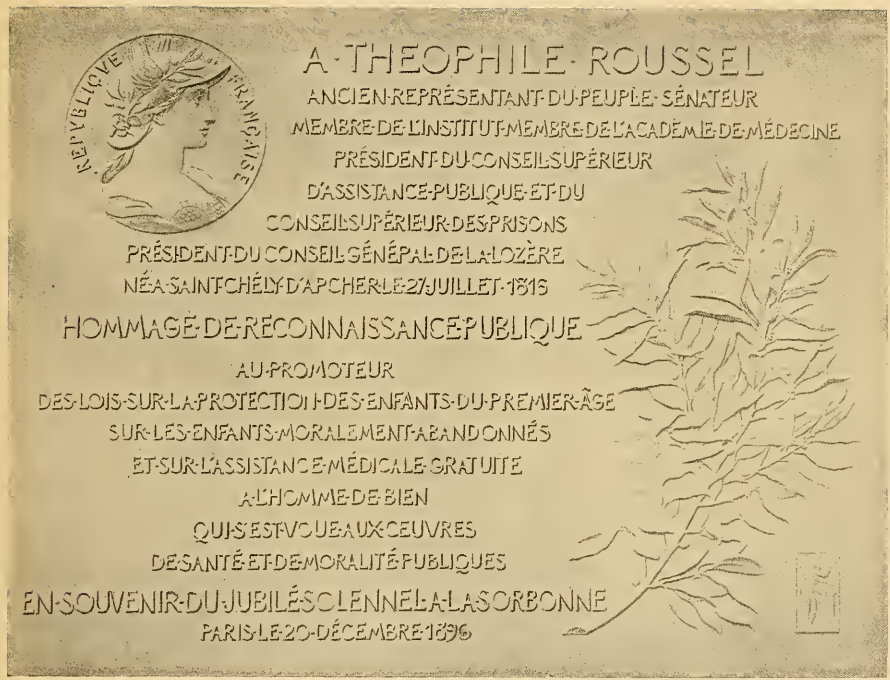

Plaque Commémorative du Jubilé Th. Roussel, gravée par M. Moichon

COMITÉ

D'INITIATIVE ET D'ORGANISATION

DU

JUBILÉ THÉOPHILE ROUSSEL

Président :

M. Henri MONOD, Conseiller d'État, Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques en France, Membre de l'Académie de Médecine.

Vice-Présidents :

Le Professeur BROUARDEL, Membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, Président du Comité Consultatif d'Hygiène publique de France, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Le Docteur X. GOURAUD, Médecin des Hôpitaux, Président de la Société Protectrice de l'Enfance de Paris, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge.

Le Docteur Henri NAPIAS, Président du Conseil des Inspecteurs généraux de l'Assistance publique, Secrétaire général de la Société de Médecine publique et d'Hygiène professionnelle, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, Membre de l'Académie de Médecine.

Le Docteur THULIÉ, Ancien Président du Conseil général de la Seine, Vice-Président du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. Félix VOISIN, Conseiller à la Cour de cassation, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Assistance publique de Paris.

Secrétaire général :

Le Docteur Fernand LEDÉ, Médecin Inspecteur des Enfants du premier âge et des Crèches du département de la Seine, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge.

Trésorier :

M. VAN BROCK, Membre du Conseil de Surveillance de l'Assistance publique de Paris.

Secrétaires des Séances :

M. J. CRUVEILHIER, Docteur en Droit, Secrétaire rapporteur du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge.

Le Docteur METTON-LEPOUZÉ, Inspecteur Départemental des Enfants Assistés de la Seine-Inférieure.

Le Docteur MOUTIER, Médecin Inspecteur des Enfants du premier âge de la Seine.

Le Docteur L. PETIT, Contrôleur des services de l'Assistance publique, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux.

M. Albert RIVIÈRE, Ancien Magistrat, Secrétaire général de la Société des Prisons.

Membres :

Le Docteur BARTHÈS, Inspecteur départemental des Enfants Assistés d'Eure-et-Loir.

M. P. BAUDIN, Président du Conseil Municipal de Paris.

Mme BÉQUET née DE VIENNE, Présidente de la Société « l'Allaitement Maternel » et des Refuges-Ouvroirs.

M. BÉRENGER, Membre de l'Institut, Sénateur.

Le Docteur BERGERON, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge et du Conseil supérieur de l'Assistance publique, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine.

Le Docteur BLACHE, Secrétaire général de la Société Protectrice de l'Enfance, Membre du Comité départemental de Protection des Enfants du premier âge de la Seine, Membre de l'Académie de Médecine.

Le Docteur BONNEFOY, Vice-Président de l'Association Lozérienne de Paris.

M. BOUCHÉ, Vice-Président de l'Association Lozérienne de Paris.

Le Docteur BOULOUMIÉ, Secrétaire général de l'Union des Sociétés d'Assistance par le travail et de l'Union des femmes de France.

M. Léon BOURGEOIS, Ancien Président du Conseil des Ministres, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, Député de la Marne.

Le Docteur BOURILLON, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, Député de la Lozère.

M. BRUEYRE, Ancien chef de Division à la Préfecture de la Seine, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. BRUMAN, Secrétaire général de la Préfecture de la Seine.

Le Docteur BUDIN, Agrégé de la Faculté de Médecine, Accoucheur en chef de la Maternité de Paris, Membre de l'Académie de Médecine.

Le Docteur CEZILLY, Directeur du Journal « *Le Concours Médical* ».

M. X. CHARMES, Membre de l'Institut, Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique.

Mme Marguerite CHARPENTIER, Présidente de l'Œuvre « La Pouponnière ».

Le Docteur CHARPENTIER, Agrégé de la Faculté de Médecine, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge, Membre de l'Académie de Médecine.

M. CHEYSSON, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Président de la Société générale des Prisons, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Docteur COMBY, Médecin de l'Hôpital des Enfants-Malades.

Mme Marguerite CREMNITZ, Présidente de l'Œuvre des Crèches parisiennes.

M. DOUCE, Président de l'Association Lozérienne de Paris.

Le Docteur DROUINEAU, Inspecteur général des Établissements de Bienfaisance, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. G. DRUCKER, Docteur en droit, Membre du Comité de défense des enfants traduits en justice.

M. GAUFRÈS, Président de l'Orphelinat de la Seine, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Docteur GÉRIN-LAJOIE, Président de la Société parisienne des Médecins Canadiens-Français.

M. GERVAIS, Président du Conseil général de la Seine.

M. Désiré GIRAUD, Secrétaire général du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. GROSSETESTE-THIERRY, Président de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.

M. HERBETTE, Ancien Directeur de l'Administration pénitentiaire, Conseiller d'État.

M. H. JOLLY, Publiciste, Ancien Doyen de Faculté.

Mme KERGOMARD, Inspectrice générale de l'Instruction publique, Présidente de la Société du Sauvetage de l'Enfance.

M. LAMY, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.

M. LAURENT, Secrétaire général de la Préfecture de Police.

M. René LAVOLLÉE, Ministre plénipotentiaire.

Mme Fernand LEDÉ.

M. LEDUC, Avocat, Vice-Président de l'Association des Étudiants de Paris.

M. Henri LEFORT, Inspecteur général des Établissements de Bienfaisance. Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge et du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. LÉPINE, Préfet de Police.

M. LEVASSEUR, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. LOUICHE-DESFONTAINES, Secrétaire général de l'Union des Sociétés de Patronage.

M. Eugène MARBEAU, Président de la Société des Crèches, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge et du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. MARQUEZ, Conseiller général de la Seine.

M. E. MARTIN, Directeur de l'Institution nationale des Jeunes aveugles.

Le Docteur MAZADE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés des Bouches-du-Rhône.

M. MONESTIER, Sénateur de la Lozère.

Mme Henri MONOD.

M. MORON, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Directeur de l'Office du Travail.

M. MULÉ, Inspecteur principal des Enfants Assistés de la Seine.

M. MUTEAU, Conseiller général de la Côte-d'Or, Secrétaire général de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.

M. PAYELLE, Chef du bureau des services d'Assistance et de Protection de l'Enfance au Ministère de l'Intérieur.

M. PELISSE, Trésorier de l'Association Lozérienne de Paris.

M. PÉPHAU, Directeur de l'Asile national des Quinze-Vingts, Fondateur de l'École Braille.

Le Docteur PEYRON, Directeur de l'Assistance publique de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Docteur PHILBERT, Secrétaire général de la Ligue contre l'alcoolisme.

Le Docteur PICARD, Président du Comité des Médecins Inspecteurs des Enfants du premier âge de la Seine.

M. Georges PICOT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Le Professeur PINARD, Professeur d'obstétrique à la Faculté de Médecine, Médecin en Chef de la Clinique Baudelocque, Membre du Comité départemental de Protection des Enfants du premier âge de la Seine, Membre de l'Académie de Médecine.

Le Docteur PORSON, de Nantes, Président de l'Union des Syndicats médicaux de France.

M. Hermann SABRAN, Président du Conseil général des Hospices de Lyon, Vice-Président du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Docteur ROUSSEAU SAINT-PHILIPPE Médecin de l'Hôpital des Enfants, Agrégé de la Faculté de Médecine de Bordeaux, Président de la Société Protectrice de l'Enfance de Bordeaux.

M. SAVOURÉ-BONVILLE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés de l'Eure.

M. DE SELVES, Préfet de la Seine.

M. Jules SIEGFRIED, Ancien Ministre, Député de la Seine-Inférieure.

Mme Jules SIEGFRIED.

M. Paul STRAUSS, Conseiller municipal de la Ville de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. TISSIER, Interne des Hôpitaux, Président de l'Association des Étudiants de Paris.

Mlle Julie TOUSSAINT, Vice-Présidente de la Société du Sauvetage de l'Enfance.

Le Docteur TOUSSAINT, Médecin Inspecteur des Enfants du premier âge, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

M. Émile TRÉLAT, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, Député de la Seine.

M. VAN DEN DORPEL, Ancien Adjoint au Maire du troisième arrondissement de Paris.

La cérémonie du Jubilé de M. le Sénateur Théophile Roussel a eu lieu le dimanche 20 décembre 1896 à la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Louis Barthou, Ministre de l'Intérieur.

Le grand Amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne avait reçu, par les soins du Garde-Meuble national l'ornementation spéciale aux cérémonies officielles.

Sur le côté droit de l'estrade, il avait été construit sur les plans de M. Georges Debrie, architecte du Gouvernement et de la ville de Paris, un piédestal haut de trois mètres et disposé en gradins, recouvert de velours rouge, rehaussé de galons et de franges d'or et orné de plantes au feuillage léger.

Le buste de M. Théophile Roussel, placé au sommet de ce piédestal, et recouvert d'un voile se profilait sur un fond de drapeaux aux couleurs nationales.

La plaquette offerte par l'Association Lozérienne, œuvre de M. D. Puech, et la table de bronze portant l'inscription commémorative, œuvre de M. Mouchon, étaient placées sur des chevalets étagés dans la verdure et les fleurs.

En avant du piédestal, une place spéciale avait été réservée à M. Théophile Roussel.

La tribune centrale du premier étage avait reçu une décoration particulière et était réservée à Mme Théophile Roussel, à sa famille et à ses amis.

L'hémicycle était réservé aux membres du Comité, aux

délégués des Sociétés, et aux personnes titulaires des récompenses accordées par M. le Ministre de l'Intérieur à propos de l'application de la loi du 23 décembre 1874.

Dans l'Amphithéâtre, ont pris place à droite, les membres de l'Institut, de l'Académie de Médecine, des Sociétés Savantes, de la Société des Crèches, des Commissions locales de la protection de l'Enfance et des Sociétés protectrices de l'Enfance, à gauche les Sénateurs, les Députés, les Conseillers généraux et les Conseillers municipaux de Paris et des départements, les Maires de Paris et leurs Adjoints, les Chefs des services de l'Enfance du Ministère de l'Intérieur, de la Préfecture de la Seine, de la Préfecture de Police et de l'Administration de l'Assistance publique de Paris, les membres des Comités de patronage des Crèches de Paris et de la banlieue, les membres des Sociétés de Patronage et de la Société générale des Prisons.

Aux deux extrémités de l'Amphithéâtre, avaient pris place à droite les chœurs des ouvriers et des élèves de l'École Braille et à gauche l'Orchestre de l'Institution nationale des jeunes Aveugles. Les tribunes du premier étage étaient réservées aux anciens Internes des Hôpitaux de Paris, aux Médecins des Hôpitaux, aux Médecins-Inspecteurs et aux Dames visiteuses des Enfants du premier âge des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, aux Inspecteurs Départementaux de l'Assistance publique et de la Protection de l'Enfance, et aux membres de l'Association Lozérienne de Paris. Aux tribunes du second étage, prenaient place les Médecins-Inspecteurs de la Protection de l'Enfance des départements et les membres de l'Association générale des Étudiants de Paris. — La tribune du côté droit était occupée par la musique du 89e régiment d'infanterie.

Cent étudiants, membres de l'Association générale des Étudiants de Paris, remplissent les fonctions de Commissaires.

A son arrivée M. Théophile Roussel est reçu par M. Henri Monod, Président du Comité, entouré des membres du Comité; M. Théophile Roussel est conduit dans le salon de réception; deux bouquets de fleurs offerts par M. le Dr Vidal, d'Hyères, sont remis à Mme Théophile Roussel et à Mme Henri Monod.

Ces Dames sont accompagnées par les Secrétaires du Comité, MM. Cruvelhier et Moutier, à la tribune centrale dans laquelle ont déjà pris place, les membres de la famille de M. Théophile Roussel, et les Dames faisant partie du Comité du Jubilé.

M. Louis Barthou, Ministre de l'Intérieur, accompagné de son Chef de cabinet et de M. Lamirault, Secrétaire particulier, arrive ensuite et est reçu par M. H. Monod qui lui présente les membres du Bureau du Comité du Jubilé Théophile Roussel et l'accompagne au salon de réception où il rejoint M. Théophile Roussel et lui souhaite la bienvenue.

A une heure précise, M. Louis Barthou, Président de la Cérémonie du Jubilé, ayant à sa droite, M. Henri Monod, M. Théophile Roussel accompagné par M. Fernand Ledé, Secrétaire général du Comité, le représentant de M. le Président de la République, les représentants de M. le Président du Sénat et de M. le Président de la Chambre des Députés, les représentants des Ministres, les délégués de l'Institut, les délégués de l'Académie des Sciences morales et politiques et de l'Académie de Médecine, le Préfet de Police, le Préfet de la Seine, les Secrétaires généraux des Préfectures de Police et de la Seine et les membres du Bureau du Comité font leur entrée dans le grand amphithéâtre pendant que la

musique du 89e régiment d'infanterie exécute la Marseillaise.

M. L. Barthou prend place au fauteuil de la Présidence pendant que M. Théophile Roussel, accompagné de M. Fernand Ledé et de M. Leduc, Vice-Président de l'Association générale des Étudiants de Paris, se rend à la place qui lui est réservée devant le piédestal orné de son buste.

A la droite de M. L. Barthou, prennent place :

M. le colonel Menetrez, représentant le Président de la République ; le représentant du Ministre de la guerre ; M. le Dr Thulié, Vice-Président du Comité ; M. de Selves, Préfet de la Seine ; M. le Dr Brousse, Vice-Président du Conseil municipal de Paris ; M. Herbette, Conseiller d'État, membre du Comité. A gauche : M. Henri Monod, Conseiller d'État, Président du Comité ; M. Raraisson-Mollien, Président de l'Institut et de l'Académie des Sciences morales et politiques ; M. le Dr Bergeron, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine ; M. Clairin Vice-Président du Conseil général de la Seine ; M. le Professeur Brouardel, Vice-Président du Comité ; M. Lépine, Préfet de Police.

La délégation de l'Académie des Sciences morales et politiques, comprenant MM. Georges Picot, Secrétaire perpétuel, Lerasseur, Rocquain, Lyon-Caen, Guillot, X. Charmes, L. Aucoc, prend place auprès de M. Raraisson-Mollien.

MM. Poirrier, Mazeau, Dr Dufay, Dr Léon Labbé, Bernard-Lavergne, Dr Laurens, Monestier, Bérenger, Fallières, Lecomte, E. Gaillot, J. Godin, Gomot, Ollivier, Morel, Merlet, Pazat, Barrière, Durand-Savoyat, Tolain, Cazot, Magnin, Peytral, Camescasse, Sénateurs.— Guillemet, Auricoste, Dron, Maruejouls, Siegfried, Demarçay, Marmottan, Charles Ferry, Émile Trélat, Bourillon, Jacques, Dr Chautemps, Bory, Députés.— Le Dr Hervieu, Président de l'Académie de Médecine ; Gréard, Recteur de l'Académie de Paris ;

Peyron, Directeur de l'Assistance publique de Paris; Laurent, Secrétaire général de la Préfecture de Police; Bruman, Secrétaire général de la Préfecture de la Seine; le Dr Duclaux, Directeur de l'Institut Pasteur; le Dr Gouraud, Président de la Société Protectrice de l'Enfance, Vice-Président du Comité; le Dr Henri Napias, Inspecteur-général des Établissements de Bienfaisance, Vice-Président du Comité; Gaufrès, Président de l'Orphelinat de la Seine; Félix Voisin, Vice-Président du Conseil de surveillance de l'Assistance publique de Paris, Vice-Président du Comité; Tessier, Président de l'Association générale des Étudiants de Paris; Mulé, Inspecteur principal des Enfants Assistés de la Seine; Muteau, Secrétaire général de la Société Internationale pour l'étude des Questions d'Assistance; le Dr Josias, membre du Comité départemental de Protection des Enfants du premier âge du département de la Seine; Risler, membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique de Paris; le Dr Roux, Sous-Directeur de l'Institut Pasteur; le Professeur Proust, Inspecteur général des services sanitaires; Marbeau, Président de la Société des Crèches; Duflos, Conseiller d'État, Directeur de l'Administration pénitentiaire; Schrameck, Chef du cabinet du Préfet de Police; Ferdinand Dreyfus; Boulenger, premier Président du Conseil d'État; Laferrière, Vice-Président du Conseil d'État; Schnerb, Conseiller d'État; Puybaraud; Jeanson; Marie, Préfet de la Lozère; Rouvière, Vice-Président du Conseil général de la Lozère; Dubois, Trésorier-payeur général; Vincent, Préfet de l'Hérault; Dufoix, Préfet des Hautes-Alpes; Péphau, Directeur de l'Hospice des Quinze-Vingts; Mme M. Cremnitz, Présidente de l'Œuvre des Crèches Parisiennes; Mme Madeleine Brès; M. Désiré Giraud, Secrétaire général du Conseil supérieur de l'Assistance publique; M. G. Mastier, Conseiller d'État;

le professeur Pinard; le Dr de Beaurais, Vice-Président de la Société pour l'encouragement au bien; Mmes P. Brouardel; P. Kergomard, Inspectrice générale de l'Instruction publique; M. Paul Strauss, Conseiller municipal de Paris et Mme P. Strauss; Mme Napias, Secrétaire générale de l'Union des Femmes de France; MM. le Dr Budin; Hendlé, Préfet de la Seine-Inférieure; le Dr Blache, Secrétaire général de la Société protectrice de l'Enfance de Paris; Cadet de Gassicourt, Secrétaire de l'Académie de Médecine; Mme Charpentier, Présidente de la Pouponnière; MM. Hermann Sabran, Président du Conseil des Hospices de Lyon; le Dr Charpentier, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge; Payelle, Chef des Services de l'Enfance au Ministère de l'Intérieur; Van Brock, Membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique de Paris; le Dr Hérard, Président de l'Œuvre des Enfants tuberculeux; Mme Béquet. de Vienne, Présidente de la Société pour la propagation de l'allaitement maternel; le Dr Vallin, le Dr Motet, le Dr Hallopeau, Membres de l'Académie de Médecine: Delcurrou, premier Président de la Cour d'Appel de Bordeaux; Martin, Directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles, ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle, on remarquait:

Les membres du Comité qui n'ont pu prendre place sur l'estrade et Mmes d'Abbadie d'Arrast et Oster, du Patronage des détenues et des libérées; Mme Baillod, Présidente du Comité des Dames Patronnesses de la Crèche Fourcade; MM. Baze, Secrétaire du Conseil d'Administration de la Crèche du IXe arrondissement de Paris; Belon, Président du Comité départemental de Protection de l'Enfance du Loiret; Besançon, Chef de division à la Préfecture de Police; Mme J. Bettelheim, Présidente de la Crèche de Boulogne-

sur-Seine; Bogelot, Directrice de l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare; MM. le Dr Bonnefoy, Vice-Président de l'Association Lozérienne de Paris; Bonnet, Maire du Xe arrondissement de Paris; Bouché, Vice-Président de l'Association Lozérienne de Paris; le Dr Bouju, Inspecteur départemental des Enfants Assistés du Loiret; Boulenger, Sous-Préfet de Marvejols; Boursier, Maire de Courbevoie; Breuillé, Conseiller municipal de Paris; Brylinski, Président de la Mutualité Maternelle; Cannet, Inspecteur départemental des Enfants Assistés des Pyrénées-Orientales; le Dr Carpentier-Méricourt, Secrétaire général de la Société des Refuges-ouvroirs pour les femmes en couches; Ad. Demy, de la société de Patronage des Jeunes Adultes; Derouin, Secrétaire général de l'Administration de l'Assistance publique de Paris; Didier, de Genève; Douce, Président de l'Association Lozérienne; Faillot, Maire du IVe arrondissement de Paris; Féraudi, Inspecteur départemental des Enfants Assistés des AlpesMaritimes; le Dr Gibert, du Havre, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique; Grèges, Inspecteur départemental des Enfants Assistés du Morbihan; Grosseteste-Thierry, Président de la Société internationale pour l'étude des questions d'Assistance; le Dr Hamel, Inspecteur départemental des Enfants Assistés de l'Indre; Honnorat, Chef de division à la Préfecture de Police; A. Hustin, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes; G. Laugère, Inspecteur départemental des Enfants Assistés de Saône-et-Loire; Mme Ve Lefilleul, Présidente du Comité des Dames Visiteuses des Enfants du premier âge de la Seine; MM. H. Lefort, Inspecteur général des Établissements de bienfaisance; H. Lefort, de Genève; le lieutenant Louvet, Vice-Président de la Ligue des Enfants de France; Lucipia, Conseiller municipal de Paris; Mansais, Vice-Président de la Société

des Crèches; Dr Marie, Inspecteur-départemental des Enfants Assistés du Nord; Marin, de Bordeaux; Marquez, Conseiller général de la Seine: Dr Mazade, Inspecteur départemental des Enfants Assistés des Bouches-du-Rhône; Dr Metton-Lepouzé, Inspecteur départemental des Enfants Assistés de la Seine-Inférieure: Morel d'Arleux; Louis Rivière: Brunot; Mme Dupuy, Inspectrice générale; MM. Ch. Muteau, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel: Dr Neumann, Membre du Conseil d'Administration de la Société des Crèches: Claude Pelisse, Délégué du canton de Saint-Chély-d'Apcher: Pelisse, ancien Député, Délégué du canton de Saint-Chély-d'Apcher; Dr Porson, Président de l'Union des syndicats médicaux de de France; J. Reynaud, Maître des requêtes au Conseil d'État; Dr Rousseau Saint-Philippe, Président de la Société protectrice de l'Enfance de Bordeaux; J. de Rouville; Savouré-Bonville, Inspecteur départemental des Enfants Assistés de l'Eure; Sée, Administrateur des forêts; Dr Thomas, Maire du XIIIe Arrondissement de Paris; Tinière, Chef de bureau à l'Assistance publique de Paris; Tourneur, Inspecteur départemental des Enfants Assistés: L. Vaquez, Adjoint au maire du XVIe arrondissement de Paris; Varasseur, Maire du IIe arrondissement de Paris; Vigoureux, Président de la Commission locale de protection de l'Enfance de Courbevoie; Dr de Welling, Président de la Société protectrice de l'Enfance de la Seine-Inférieure.

M. L. Barthou, Ministre de l'Intérieur, Président de la cérémonie du Jubilé déclare la séance ouverte. L'orchestre de l'Institution des Jeunes aveugles, sous la direction de M. C. Dunezat, exécute l'Allegro de la Symphonie en Fa de Beethoven. M. le Ministre donne ensuite la parole à M. Ravaisson-Mollien, Président de l'Institut et de l'Académie des Sciences morales et politiques:

Discours de M. Ravaisson-Mollien, président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, président de l'Institut de France :

Mon cher et éminent Confrère,

L'Académie des Sciences Morales et Politiques s'honore de vous compter parmi ses membres. Son Président, avec la délégation spéciale dont il est accompagné, est heureux de la représenter dans la solennité d'aujourd'hui qui couronne votre noble carrière.

Savant médecin, dont les études entreprises il y a bien des années, sur l'une des maladies les plus graves qui affligent l'humanité sont demeurées classiques, vous aviez ensuite bien mérité de la science historique par des recherches érudites sur un pape du moyen âge, votre compatriote, recherches que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres récompensa par une médaille d'or. Mais entré dans nos Assemblées législatives, la plus grande partie de vos efforts a été vouée sans relâche, à une cause sacrée entre toutes, à laquelle votre nom restera toujours attaché, celle de l'enfance malheureuse.

Un nombre considérable de tout jeunes enfants périssaient, chaque année, par suite de l'insuffisance des soins que leur donnaient, loin de la sollicitude maternelle, des mercenaires ignorantes ou négligentes. Vous avez proposé et fait voter une loi appelée depuis par tous : « la loi Roussel » qui par l'inspection éclairée qu'elle a créée en a déjà sauvé un grand nombre (plus de cent mille), et qui lorsqu'elle sera appliquée dans tous nos départements,

comme elle l'a seulement été jusqu'à présent que dans quelques-uns, en sauvera bien davantage encore.

Vos regards clairvoyants autant que compatissants se sont portés, depuis, sur la condition de ces enfants qui ne trouvent dans leurs familles que de mauvais exemples, ou même qu'elles abandonnent. Ces infortunés, vous les avez arrachés par la loi à des parents indignes ; vous leur avez ensuite trouvé des protecteurs. Vous les avez ainsi conservés.

Il vous reste une tâche à accomplir. Avec l'autorité que vous avez si légitimement acquise, procurer l'établissement de bonnes lois qui assurent l'éducation intellectuelle et morale de l'enfance et de la jeunesse coupables ou délaissées.

Cette tâche, vous l'avez déjà remplie en grande partie dans vos excellentes études de 1879 et de 1893 « sur les modifications à apporter à notre législation concernant les jeunes détenus et les mineurs abandonnés ou maltraités ». Vous saurez l'achever, je vous en remercie et vous en félicite à l'avance.

Vous avez bien mérité de votre pays et de votre temps. Vous avez donné un bel exemple de ce que peut faire pour la Patrie et pour l'Humanité une intelligence d'élite, inspirée par un bon et grand cœur.

Grâces vous soient rendues !

Au nom de l'Académie qui n'a pas de plus grand souci que d'encourager tout ce qui peut servir à diminuer les misères sociales, et de signaler à la reconnaissance publique les esprits généreux qui se consacrent à une œuvre si haute et si sainte et je puis ajouter au nom de l'Institut de France tout entier, je salue en vous, dans ce jour mémorable un de nos législateurs les plus éclairés, un de nos citoyens les plus dignes de la vénération et de la gratitude universelle ! (*Applaudissements.*)

Discours de M. le Docteur Jules Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine :

Mon cher collègue, non, mon cher Roussel, dirai-je plutôt, car ce n'est pas seulement le secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine qui vient aujourd'hui, au nom de notre Compagnie, fêter le jubilé de vos quatre-vingts ans, c'est aussi votre vieux camarade d'études, votre vieil ami, je puis même ajouter votre comtemporain, parce que j'ai à peine quelques mois de moins que vous ; seulement je ne trouve pas, moi, que quatre-vingts ans soient un bel âge lorsqu'ils apportent avec eux les infirmités et, je ne sens que de trop, le déclin des forces physiques et intellectuelles.

Quatre-vingts ans sont au contraire un bel âge pour vous, mon cher ami, qui n'avez rien perdu de la vigueur de votre corps ni de votre esprit, pour vous qui, en jetant un regard en arrière sur cette longue suite d'années, pouvez y compter un certain nombre de dates dont chacune marque la production d'une œuvre nouvelle. *(Applaudissements.)*

C'est ainsi que, depuis le jour où, à peine sorti du collège, vous avez, pour la plus grande gloire du Gévaudan, écrit la vie de votre illustre compatriote, Urbain V, jusqu'à la date mémorable du 23 décembre 1874, vous pouvez, avec une grande et légitime satisfaction, envisager

la succession de vos travaux, car ils ont eu ce caractère commun d'être tous inspirés par deux des sentiments les plus élevés dont l'homme puisse être animé, l'amour de l'Humanité et l'amour de la Patrie. *(Applaudissements.)*

C'est de bonne heure, du reste, que vous avez commencé la série de vos bonnes actions.

C'était au beau temps de notre jeunesse, vous vous le rappelez, nous étions tous deux internes à l'hôpital Saint-Louis, et les hasards du service avaient fait passer sous vos yeux un pauvre diable atteint d'un mal étrange, la pellagre, étrange par la diversité de ses manifestations et l'inégalité de leur gravité, étrange aussi par sa distribution géographique, inconnu dans la plus grande partie de la France et endémique dans les Landes, endémique aussi dans le Piémont et dans les Asturies.

Ce malade vous offrait donc un intéressant problème d'hygiène publique dont vous avez patiemment poursuivi, pendant plusieurs années, la solution dans toutes les régions à endémie pellagreuse, et vous avez eu cette incomparable joie de découvrir la cause de la pellagre, d'indiquer un moyen infaillible de détruire le parasite du maïs, qui donne à cet aliment ses propriétés délétères, et en définitive de délivrer des populations entières d'une maladie grave et souvent mortelle.

Ce fut là votre premier bienfait et aussi le premier épisode de la lutte que vous poursuivrez toute votre vie en faveur de l'hygiène publique ou de l'hygiène professionnelle. *(Applaudissements.)*

Vous étiez encore interne, lorsqu'un des malades de votre service vous donna l'occasion d'entreprendre de nouvelles recherches sur les accidents variés et quelquefois extrêmement graves auxquels sont exposés les ouvriers qui travaillent à la

fabrication des allumettes ; et dans le livre où vous avez résumé le résultat de vos recherches, livre qui est l'un de vos travaux les plus importants, vous avez dénoncé le phosphore blanc comme la cause de tous les désordres observés chez les ouvriers. Or, c'est en 1846, c'est-à-dire il y a un demi-siècle que vous avez décrit le mal et signalé sa cause, et on pourrait à bon droit s'étonner qu'aucune modification n'ait été encore apportée à cette industrie, si l'on ne savait que la population française oppose autant de résistance obstinée à l'emploi des allumettes amorphes qui sont inoffensives, que les populations scandinaves ont mis d'empressement à les accepter.

Tout autorise à espérer, dans un avenir très prochain, une transformation de la fabrication des allumettes qui la rendra inoffensive ; mais quoi qu'il advienne, votre livre, qui est resté le point de départ de tout ce qui a été écrit et fait, depuis 1846 sur le phosphorisme, constitue l'une des monographies les plus intéressantes et les plus utiles qui aient été publiées sur les maladies professionnelles.

Le temps a marché, nous arrivons aux années terribles ; vos concitoyens vous ont envoyé à l'Assemblée nationale, et c'est alors que votre patriotisme, indigné du rôle odieux que l'alcoolisme a joué, moins dans nos désastres que dans la criminelle folie de la Commune, tente de mettre fin à cette honte et obtient de l'Assemblée un vote en faveur d'une loi pour la répression de l'ivresse publique. Mais cette loi, toujours mollement exécutée, ne visait que le scandale dans la rue et ne pouvait atteindre le buveur d'alcool ou d'absinthe qui, lui, ne s'enivre jamais, mais qui, sous l'influence néfaste de ces poisons pris à petites doses, chaque jour s'abrutit peu à peu, devient un épileptique, un aliéné et laisse après lui une lignée de dégénérés.

Il y a vingt-sept ans qu'à la tribune de l'Académie j'ai jeté le premier cri d'alarme en dénonçant l'ennemi; ce cri s'est perdu dans le désert: mais l'Académie vient enfin de reprendre la campagne contre l'alcoolisme et on peut espérer que ses vœux seront aussi nets que décisifs: mais les vœux des corps savants risquent souvent de rester purement platoniques. aussi, est-ce sur vous que nous comptons, mon cher Roussel, pour donner à ces vœux la forme pratique d'un projet de loi; en d'autres termes, nous attendons de vous, pour nous aider à lutter contre l'alcoolisme, ce que vous avez fait pour la lutte contre la mortalité des nourrissons. *(Applaudissements.)*

Entré à l'Académie en 1872, vous avez très modestement déclaré plus tard que « la loi de protection de la première enfance » n'était que le résumé pratique de la mémorable discussion qui avait eu lieu en 1867, dans le sein de l'Académie.

Ce n'est pas à moi de décliner l'hommage que vous avez cru devoir rendre à notre Compagnie; mais laissez-moi vous dire que, dans notre conviction absolue et unanime, tant de remarquables discours seraient restés stériles, si votre esprit si net et si pratique, inspiré par un profond sentiment de charité, n'avait rendu nos vœux réalisables en les transformant en articles de loi.

Elle est donc bien à vous tout entière, elle est votre plus belle œuvre, cette loi de 1874, cette loi de protection de l'enfance, aussi est-ce très justement qu'elle porte votre nom et le fera vivre à jamais. *(Applaudissements.)*

Pourquoi faut-il que cette loi qui, dans le principe, ne visait que le but humanitaire d'arracher à la maladie et à la mort des milliers d'innocentes victimes, soit devenue aujourd'hui une loi de salut public, en ce sens que la nécessité de son application générale et complète devient d'autant plus

pressante que les défaillances de la natalité sont, chaque jour plus accusées et menacent la France de dépopulation?

Mais vous ne vous êtes pas contenté de chercher à sauver la vie des nourrissons, votre sollicitude s'est étendue sur une autre classe d'enfants également bien intéressante. Ceux-là sont pour la plupart arrivés à l'âge de raison, leur vie n'est pas compromise, mais ils sont menacés d'une déchéance morale, soit par le mauvais exemple de parents indignes, soit par la « promiscuité » dangereuse du vagabondage de la rue, et vous avez étendu sur ces enfants moralement abandonnés la protection d'une œuvre dite, avec raison, du Sauvetage de l'enfance. *(Applaudissements.)*

Votre œuvre est donc parfaite, et en considérant tout le bien que vous avez fait, vous pouvez vous dire, avec un juste orgueil, que vous avez combattu le bon combat, admirablement rempli votre vie, et vous donnez à ma vieille amitié le droit et la joie extrême de vous dire que vous avez bien mérité de la Science et du Pays. *(Applaudissements.)*

Discours prononcé par M. Paul Tissier, interne des hôpitaux, président de l'Association des étudiants :

Monsieur.

Les hommages que je vous apporte viennent de jeunes gens qui semblent éloignés de vous : vous avez parcouru toute une carrière glorieuse, tandis que nous entrons dans la vie que nous connaissons à peine. Pourtant, nos mains se touchent, puisque vous êtes l'un de nos meilleurs guides dans une voie généreuse où nous voulons marcher. Toute génération nouvelle reçoit un héritage de science et de justice ; pour le garder et l'enrichir, elle a besoin de savoir quel mot d'ordre a dirigé ses devanciers dans leurs travaux. Le mot d'ordre de toute votre vie, Monsieur, nous l'avons compris, c'est « Bienfaisance et Bonté. » Nous voulons croire que ceux qui marquent leur place dans le monde sont tous de grands cœurs. Si c'est là une illusion, elle nous est précieuse, et nous vous sommes reconnaissants de l'entretenir. Car vous êtes bon entre tous, puisque votre sollicitude s'attache aux plus faibles. Les hommes, si déshérités qu'ils soient, ont toujours leur parole et leur force pour se défendre : les enfants n'ont que l'affection ou la pitié qu'ils inspirent ; protéger les enfants, c'est aimer deux fois les hommes. (*Applaudissements.*)

En donnant raison à la générosité, votre vie est un précieux enseignement pour notre jeunesse. Elle nous montre

aussi que, pour atteindre la gloire, une haute intelligence n'est pas tenue de se restreindre à une étude exclusive et qu'on peut être à la fois un médecin savant, un grand législateur, un homme public éminent. Les facultés les plus diverses, harmonieusement tendues vers un but élevé, ont produit l'œuvre qui vous vaut aujourd'hui tant d'admiration. Cet exemple rare est réconfortant pour des esprits curieux de tout connaître, et que, souvent inquiète l'obligation de choisir trop tôt une carrière encore mal connue. *(Applaudissements.)*

On a dit ces temps derniers que la jeunesse devenait trop froide. Je ne sais ce qu'étaient les étudiants d'autrefois, mais j'espère que nous sommes capables, autant qu'eux, de comprendre les leçons généreuses. Ce que nous ferons dans la vie, nul ne peut le dire, pas même nous; mais nous avons tous au cœur une ambition; elle est trop grande, c'est vrai, et bien peu la verront se réaliser, mais elle est belle et féconde: c'est de ne pas être inutiles à notre pays. Pour y parvenir, Monsieur, nous nous souviendrons de votre exemple et de votre mot d'ordre éternel : « Bienfaisance et Bonté ! ». *(Applaudissements.)*

Discours de M. L. Barthou, Ministre de l'Intérieur, Président de la cérémonie du Jubilé :

Mon cher Président,
Mesdames,
Messieurs,

Les discours que vous venez d'entendre ont si bien caractérisé, sous une forme autorisée et éloquente, la vie, l'œuvre, les éminents services de M. Théophile Roussel, que je craindrais, si j'avais la prétention d'y ajouter, d'affaiblir l'écho qu'ils ont rencontré dans vos cœurs. Je redouterais surtout de diminuer par des paroles inutiles l'éclat spontané et enthousiaste de l'imposante manifestation qui vous a réunis aujourd'hui. Je veux seulement y associer le respectueux hommage du gouvernement de la République. (*Applaudissements.*)

Cette belle fête est digne de celui qu'elle célèbre ; et seul M. Théophile Roussel, dont la modestie proverbiale s'est toujours dérobée aux manifestations et aux récompenses publiques, trouvera excessifs les honneurs rendus aux quatre-vingts ans d'une vie consacrée toute entière à la protection des faibles, au souci désintéressé de la solidarité sociale, au bien public et à la grandeur de la Patrie. (*Applaudissements.*)

Peu d'existences offrent un semblable exemple d'unité harmonieuse et de fidélité impeccable à un si noble idéal. La

vie politique de M. Théophile Roussel n'a pas subi une défaillance, et le sénateur républicain de 1896 s'honore de servir avec la même ardeur généreuse les idées que professait à l'Assemblée législative le député républicain de 1849. *(Applaudissements.)*

Il m'aurait répugné de troubler par des allusions politiques l'unanimité qui a associé aujourd'hui dans les mêmes sentiments toutes les opinions et toutes les croyances ; mais j'aurais manqué à mon devoir de ministre de la République, si je n'avais, au nom du Gouvernement, salué un des soldats de la première heure, et si je n'avais voulu affirmer publiquement, pour celui qui fut à la peine, l'admiration respectueuse des jeunes générations trop tôt venues à l'honneur. *(Applaudissements.)*

L'œuvre sociale de M. Théophile Roussel s'est inspirée d'ailleurs du profond sentiment qu'il porte en lui de la mission et des devoirs de l'État républicain : il n'en est pas à la fois de plus élevés et de plus impérieux que l'instruction publique et l'assistance publique. Vous savez par les allocutions qui l'ont célébrée devant vous la part prépondérante, souvent même décisive qu'a prise M. Théophile Roussel dans la préparation et la réussite des lois d'assistance sociale qui, depuis une vingtaine d'années, ont marqué les efforts de notre démocratie.

De tous les services que vous avez rendus, mon cher Président, je retiens la loi de 1874 comme le plus important à coup sûr. Elle seule aurait suffi à vous faire une des premières places parmi les meilleurs ouvriers de la Patrie et parmi les bienfaiteurs de l'Humanité. *(Applaudissements.)*

On vous le disait tout-à-l'heure, vous avez conservé, que dis-je ! vous avez donné des milliers et des milliers d'enfants à la Patrie française. *(Applaudissements.)*

A ce moment du développement de notre race, où la diminution de la natalité, aggravée par l'infiltration lente mais sûre de l'influence étrangère, constitue l'un des dangers les plus redoutables qui menacent notre unité morale et peut-être notre existence nationale, est-il, je vous le demande, un service plus marqué, un bienfait plus grand, plus digne d'être publiquement célébré que cette conservation de tant d'existences si précieuses aux progrès industriels, à la grandeur morale et à la défense du Pays! *(Applaudissements.)*

Ces services sont au-dessus des éloges ; ils sont surtout, avec un homme bon et modeste comme vous, au-dessus des récompenses. Mais, permettez-moi de vous le dire avec tout mon cœur, ce sera pour moi la fierté la plus enviable, l'honneur le plus durable de mon passage au ministère de l'Intérieur, que d'avoir pu vous décerner, au nom de l'Assistance publique, cette médaille d'or qui sera pour vous à la fois un souvenir de cette belle fête et l'expression affaiblie de notre reconnaissance et de notre admiration. *(Vifs applaudissements.)*

A ce moment, M. le Ministre s'avance près de M. le sénateur Th. Roussel, lui donne l'accolade et lui remet la médaille d'or de l'Assistance publique :

Après la remise de la médaille, le voile qui recouvrait le buste de M. le sénateur Th. Roussel, œuvre de M. Denys Puech est enlevé et M. le Ministre ajoute :

J'avais bien raison, mon cher Président, de vous dire, il y un instant, que vous vous dérobez aux éloges et aux honneurs. Aussi prendrai-je la liberté respectueuse de vous demander de vous retourner pour contempler et recevoir le buste qui vous est offert par vos admirateurs :

M. le Dr Brousse, vice-président du Conseil municipal, de Paris, remplaçant M. P. Baudin, président, empêché, prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Sénateur,

M. le président du Conseil municipal s'était réservé l'honneur de vous offrir cette médaille dont Paris vous fait hommage. Subitement indisposé, il me charge d'être son interprète.

Vous y perdez, Monsieur. En meilleurs termes que je ne puis le faire en quelques mots, il vous aurait dit la reconnaissance que vous garde la Grande Ville pour un si grand nombre de ses « existences vivantes » sauvées grâce à l'application sincère de cette loi du 23 décembre 1874 à laquelle votre nom restera si justement attaché.

Il vous eut exprimé aussi les vœux que tous les philanthropes forment pour le prolongement de votre verte vieillesse. Vœu égoïste, puisqu'à voir l'usage que vous fîtes de vos jours passés, on put croire que chacun de ceux que la Nature vous laisse encore, occupé à l'amélioration des lois de protection de la prime enfance, nous vaudra le sauvetage d'une catégorie nouvelle de ces enfants que le peuple appelle, des « Petits-Paris ».

Je remets, Monsieur le Sénateur, en vos mains ce souvenir modeste, mais sincère, que vous offre le Conseil municipal de Paris.

M. Clairin, vice-président du Conseil général de la Seine, remplaçant M. Gervais, président, empêché, a remis la médaille d'or du Conseil général et l'a offerte dans les termes suivants :

Monsieur le Sénateur.

Le Conseil général de la Seine se fait une gloire d'avoir été un des premiers à appliquer la loi Roussel. Il ne pouvait manquer de vous envoyer ici le juste tribut de sa reconnaissance. C'est un honneur pour moi d'avoir été chargé de vous l'apporter avec l'hommage de notre respect.

L'Université, notre mère, nous enseigna jadis, et nous donna, comme un exemple à suivre, ce chant où le poète Lucrèce célébrait les vertus de son maître :

> Tu, pater, es rerum inventor ; tu patria nobis
> Suppeditas præcepta....

Ces vers nous reviennent en mémoire en vous voyant si entouré, dans cette illustre salle de Sorbonne, où semblent toujours veiller sur l'avenir de la Patrie les grands penseurs et les grands bienfaiteurs d'autrefois ; car vous êtes, vous, un bienfaiteur du temps présent.

Monsieur le Sénateur,

Vous nous avez tracé la voie, indiqué le but à poursuivre. Nous remercions et admirons notre guide : nous suivrons ses conseils, et le prions d'accepter ce souvenir de notre gratitude.

Les élèves et ouvriers de l'École Braille au nombre de cent, sous la direction de leur professeur M. Charles Brun, ont fait ensuite entendre la cantate « Délivrance » composée à leur intention par M. Paul Delair (musique de Théodore Dubois).

L'Aveugle était hors de la vie!
Triste, inutile et rebuté,
Il semblait qu'avec la clarté
L'Humanité lui fut ravie!
Pour lui, pas de pensées aux cieux!
Au cœur des vivants pas de flamme!
Le désert était dans son âme
Et la tombe était sur ses yeux!

CHŒUR :

A présent nous vivons nous sommes!
Par la République assisté,
L'aveugle entre ressuscité
Dans la communion des hommes,
Dans l'essor de la liberté!

Gloire aux grands cœurs qui, sur notre ombre,
Et notre misère penchés,
Patients nous ont arrachés,
A l'ignorance encor plus sombre!
Dans nos mains lasses de prier,
Dans nos mains lasses de se tendre,
Ils ont mis des yeux pour apprendre
Et des outils pour travailler.

CHŒUR :

A présent nous vivons nous sommes !
Par la République assisté,
L'aveugle entre ressuscité,
Dans la communion des hommes,
Dans l'essor de la liberté !

L'aveugle lit, l'aveugle pense !
Il est homme, il est ouvrier !
Il a la table et le foyer !
Il a la famille et la France !
Son front sent le baiser du ciel,
Son âme est du néant sortie
Et fait, en chantant, sa partie
Dans le concert universel !

CHŒUR :

A présent nous vivons nous sommes !
Par la République assisté,
L'aveugle entre ressuscité,
Dans la communion des hommes,
Dans l'essor de la liberté !

M. François Fabié, professeur au lycée Charlemagne, fait vibrer le souvenir du pays en disant la poésie suivante, qu'il a composée pour la cérémonie du Jubilé :

J'imagine qu'un soir, là-haut, dans ta Lozère,
La veille de Noël, — quand au dehors l'autan
Mugit et fait hurler les loups du Gévaudan
Et qu'autour de la bûche embrasée on se serre, —
Enfant, tu vis l'enfance en proie à la misère.

Une femme en haillons qui, sur son sein flétri,
Portait emmailloté d'un vieux châle de laine
Son pâle nourrisson de flocons blancs fleuri,
Et qu'un bouvier tardif ramenait de la plaine
Sachant que chez ton père elle aurait un abri ;

Ou quelque petit gars battu par sa marâtre,
Qui, hors du noir logis, a tout d'abord vécu
De faines et de glands, puis, — par le froid vaincu, —
Vient mendier un coin de l'étable au vieux pâtre,
Mais que ta mère fait asseoir auprès de l'âtre ;

Ou peut-être un très maigre et blême adolescent,
Qui frappe et fait bondir les dogues en furie,
Et demande à voix basse un peu de soupe aigrie...
D'où vient-il ? Qui le sait ? De bien loin ! On le sent
Étranger à sa mise ainsi qu'à son accent...

Et toi qu'enveloppait une chaude tendresse,
Devant le sein tari, le front las, le pied nu,
Tu t'indignais, sans doute, et ton cœur ingénu
Qu'en ce soir de Noël tout flambant d'allégresse
Tel fut sans lait, tel sans abri, tous sans caresse!

Et sitôt que tu fus l'homme armé de savoir
Qui remplace en nos jours le preux des anciens âges,
Tu partis; et, tout jeune encor parmi les sages
Tu proclamas bien haut l'impérieux devoir
De songer aux petits perdus sous le ciel noir.

Tu prêchas en tous lieux qu'il faut qu'on leur sourie,
Qu'il faut qu'au père indigne une robuste main
Les enlève et les guide un temps sur le chemin,
Et que, — plus sûrement qu'une armée aguerrie, —
Le culte des berceaux refera la Patrie!

Et tu forças la Loi, — triste et rude souvent —
A devenir humaine et tendre et maternelle,
Son bras qui tient le glaive à se changer en aile
Pour abriter du froid, de la pluie et du vent
Le sommeil calme et les rêves bleus d'un enfant.

Aussi, quoique depuis, ton œuvre humanitaire,
Ait grandi plus encore que tu n'avais rêvé —
Comme l'évangélique grain de sénevé
D'où sort un arbre altier couvrant au loin la terre
Et cachant tout un peuple ailé dans son mystère, —

C'est au nom des petits, au nom seul des berceaux
Par tes soins préservés du précoce naufrage,
Que je viens, — ayant vu des nids après l'orage
Vides et froids, pendus en loque aux verts arceaux, —
Remercier le doux sauveur de tant d'oiseaux!

Et maintenant qu'après les labeurs et les peines,
Ta noble tâche est faite, et qu'en voyant neiger
Les ans sur tes cheveux, tu te prends à songer,
— Comme nous faisons tous fils pieux des Cévennes, —
Au toit natal sous les châtaigniers et les chênes,

Je t'offre — humble chanteur — à toi le bon savant,
— Afin d'associer à Paris qui t'acclame
Le vieux sol âpre et doux qui te donna son âme, —
Un modeste rameau d'un arbre de plein vent
Qui te parle des bois où tu rêvais enfant.

L'orchestre de l'Institution nationale des Jeunes aveugles, sous la direction de M. Duneza, exécute l'air de ballet de Massenet.

M. le Docteur Paul Mounet, de la Comédie-Française, lit ensuite l'Ode composée par M. Adolphe Augé, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés du département d'Indre-et-Loire.

« *Victori gloria!* »

I

Votre œuvre, ô Philosophe, est debout sur les âges;
L'histoire a, devant elle, ouvert déjà ses pages
Et le nom de Roussel s'écrit au feuillet blanc.
Votre loi — votre fille! — est à présent majeure:
En elle l'avenir fleurit, vibre et demeure
— Rajeuni chaque jour, renouvelé chaque heure —
Tandis que gît la Vie en son glorieux flanc.

II

Oui, la Vie a vaincu!... Voici la moisson blonde
Des enfants recueillis en votre œuvre féconde
Et qu'épargna la Mort rôdant près des berceaux:
L'hymne des clairs espoirs chante par les dimanches
Et le chœur ingénu, le chœur des âmes blanches
Vous salue aujourd'hui: tel, sous l'ombre des branches,
En un alleluia s'égaie un chœur d'oiseaux.

III

L'entendez-vous monter, en ce jour d'allégresse,
Ce « Noël » éperdu de joie et de tendresse,
Ce « Noël » des petits, vivants et triomphants?
C'est à leur Rédempteur que va ce cri de fête;
Et peut-être qu'aussi, Philosophe et Poète,
Ce mot de doux accueil sur vos lèvres s'arrête:
« *Laissez venir à moi les tout petits enfants!* »

IV

Il vous salue encor le plus humble des vôtres,
Le plus obscur de ceux qui restent vos apôtres
Et qui s'en vont par les silences des chemins...
Ils servent l'Action, loin du stérile Rêve;
(Car elle ne fait point — la Mort — merci ni tréve)
Et sur la vie en fleur, qui vacille et se lève,
Ils se penchent, versant le salut de leurs mains.

* *

L'Idée au Livre d'or de nos Lois fut semée;
Des vaillances, en haut, la recueillant, germée,
En jetèrent ensuite aux peuples les rameaux.
La France tressaillit, secouée aux entrailles,
Et la Vie, arrachée au deuil des funérailles,
En soufflétant la Mort du défi des batailles,
Tourna vers votre nom l'aube des temps nouveaux.

———

Puis ensuite a lieu le défilé des Comités et Conseils présidés par M. le Sénateur Théophile Roussel, des Sociétés savantes, des Sociétés médicales, des Sociétés de protection, d'assistance, de bienfaisance et enfin des sociétés de compatriotes de M. Théophile Roussel; des adresses, des souvenirs et des objets d'art lui sont remis par les délégués des diverses sociétés.

Adresse remise par M. H. Sabran, président du Conseil général des Hospices de Lyon, vice-président du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Monsieur le Président,

En vous offrant au nom du Conseil supérieur de l'Assistance publique, l'hommage de notre reconnaissance et de notre vénération, je ne puis m'empêcher de me reporter par la pensée à cette séance du 13 juin 1888, où le Président du Conseil des ministres en inaugurant nos travaux, traçait dans un admirable discours le but qui nous était proposé et terminait en nous disant :

« Il n'est pas de mission plus haute ni plus belle que la vôtre. Vous donnez aux pauvres ce que vous avez de plus précieux, votre temps, votre science, votre dévouement, votre expérience. Vous méritez de prendre la suite des espérances du grand comité de 1789; plus heureux que vos devanciers, vous réussirez.

« Le gouvernement vous prêtera le plus énergique appui et nous voulons espérer que les ambitions belliqueuses consentiront à laisser le champ libre aux nobles espérances de l'Esprit de Fraternité. L'amour est plus fort que la haine, disait-on jadis. Tâchons de faire de cette parole un acte de législateur. Cherchons ensemble à réaliser une de ces lois qui honorent l'humanité en la soulageant, et faisons que, dans le grand concours international que nous préparons, la France puisse montrer au monde au-dessus de l'orgueil de ses richesses, de ses arts, de son industrie, de son commerce, de son agriculture, la puissance rayonnante de sa bonté ».

Pour répondre à la confiance que le chef du gouvernement venait d'affirmer avec tant d'éloquence, pour déterminer dans l'opinion un mouvement généreux et fécond, il était nécessaire d'appeler à la direction

de nos travaux un président qui joignit à une compétence indiscutée, l'ascendant d'une grande et légitime autorité.

Votre nom s'imposait, monsieur le Président, et il sortit de l'urne, proclamé par une imposante majorité. Plus de huit années se sont écoulées depuis cette première élection, mais le dépouillement du scrutin est devenu une formalité inutile. Chaque année les acclamations unanimes de vos collègues, vous ont maintenu à la présidence, malgré votre résistance, malgré les scrupules inspirés par votre incomparable modestie.

N'êtes vous pas en effet celui de tous que nous pouvons souhaiter le plus ardemment voir à notre tête?

N'êtes vous pas le plus autorisé et le plus digne?

Devant votre personnalité tous s'inclinent avec respect, parce que le drapeau que vous portez si vaillamment et d'une main si ferme, flotte bien haut au-dessus des discussions et des discordes.

Honneur à vous qui avez conservé une longue carrière parlementaire à cette grande question sociale de l'assistance, à vous qui depuis 1871 comme membre de l'Assemblée nationale ou du Sénat avez pris une part active à toutes les discussions des lois sur l'assistance, à vous dont le nom restera à jamais attaché à la législation destinée à protéger l'enfance, à vous enfin qui avez contribué pour une si large part à faire voter la loi sur l'assistance médicale gratuite, destinée elle aussi à protéger des milliers d'existences en procurant le bienfait de l'assistance à ceux qui en étaient privés.

C'est avec une légitime fierté que nous sommes témoins chaque jour, non seulement de la grande autorité mais encore de la haute influence que votre présidence exerce sur l'opinion et dont une preuve décisive nous fut donnée au début même de nos travaux.

La double création d'une direction de l'assistance au Ministère de l'Intérieur et d'un Conseil supérieur avait soulevé en province d'injustes défiances. On ne parlait de rien moins que de l'absorption prochaine des œuvres privées par les services de l'État.

Ces bruits calomnieux causèrent dans le domaine de l'assistance privée une vive émotion qui fut promptement calmée par les déclarations nettes et formelles de M. le Directeur de l'Assistance publique, déclarations auxquelles votre présence à la tête du Conseil supérieur apportait une éclatante consécration.

Tous ceux qui connaissent votre nom vénéré, et ils sont nombreux en France, savent que dans votre œuvre de législateur, vous vous êtes toujours inspiré de ces grandes idées de liberté et de tolérance qui comptent parmi vos convictions les plus chères, et que si vous désirez comme nous tous, améliorer l'organisation de l'assistance et développer ses moyens d'action, vous entendez respecter et faire respecter les œuvres de la charité privée qui couvrent le territoire, qui sont souvent les auxiliaires utiles, indispensables même de l'Assistance publique et seront toujours l'honneur de notre chère Patrie.

Enfin, cher et vénéré Président, nous ne pouvons mes collègues et moi nous empêcher d'appliquer à votre personne la pensée exprimée dans le discours d'inauguration prononcé par le Ministre et de reconnaître que la cause de votre incomparable influence remonte non seulement aux rares qualités qui vous distinguent, à votre vaste érudition, à votre expérience consommée, à votre philanthropie éclairée, mais encore à la puissance de votre bonté.

Personne mieux que vous n'a fait comprendre ce que doit être l'assistance française en vous donnant comme vous l'avez fait cœur et âme à cette grande et belle œuvre. Aussi aspirons-nous tous à rester vos disciples, quand nous avons déjà le bonheur de devenir vos collaborateurs.

Vous nous fortifiez chaque jour dans cette pensée que si l'on peut à juste titre envier les progrès réalisés par les nations voisines, et si l'on doit souhaiter pour l'Assistance publique une organisation plus méthodique et plus complète, on doit conserver à l'assistance française ce caractère de générosité, de dévouement et de désintéressement qui font sa force et sa grandeur.

Faisons toujours l'assistance avec le cœur, ayons pour les malheureux ce sentiment que l'on appelle indistinctement *solidarité* ou *amour du prochain*, mais qui nous porte tous, quel que soit le qualificatif qu'on lui donne, Philosophes et Croyants, à nous donner tout entier à ceux qui souffrent. Nous nous montrerons alors dignes de vous, monsieur le Président, et nous pourrons affirmer qu'à votre grande et noble école, en nous inspirant de vos doctrines et de votre exemple, nous répondrons à votre légitime attente, à celle du Pays, si nous cherchons à affermir les destinées de l'Assistance française sur les bases impérissables de *la Liberté*, de *la Science* et de *la Bonté*.

Adresse de la Société Protectrice de l'Enfance de Paris.

Monsieur le Sénateur et très illustre Maître,

Vous ne serez pas surpris si la Société Protectrice de l'Enfance de Paris, dont vous êtes Président d'honneur, a réclamé la faveur d'apporter un fleuron particulier à la couronne qui doit ceindre aujourd'hui votre front.

Notre Société que, dans une circonstance solennelle vous avez appelée « la mère de toutes les sociétés protectrices de France » a jeté la première le cri d'alarme, en dénonçant à l'indignation publique la négligence coupable et parfois criminelle de l'industrie nourricière et ce sont les précieux avantages, lentement acquis par notre surveillance, qui ont mis en lumière le rôle social de la Protection.

Votre génie bienfaisant, inspiré par votre grand cœur, prit alors l'initiative de proposer à l'Assemblée nationale une loi qui fut en quelque sorte une assurance contre la mortalité du premier âge, et le 23 décembre 1874, votre nom devint le symbole de la protection de l'Enfance.

L'éclat de cette fête jubilaire, célébrée dans cette Sorbonne rajeunie, mais toujours vieille de ses immortels souvenirs, la majesté de cette Assemblée, proclament hautement votre gloire, et si le Dr Marjolin, mon vénérable prédécesseur, qui lui aussi fut un grand protecteur de l'Enfance, était au milieu de nous, il s'associerait avec joie au triomphe de la loi tutélaire dont vous êtes le créateur.

La Patrie, mieux que les hommes a le culte de la reconnaissance; votre nom, très illustre Maître, sera honoré dans le beau pays de France, aussi longtemps qu'il y aura des berceaux.

Dr Sevestre,
Vice-Président.

H. Bertin,
Vice-Président.

Dr Gouraud,
Président.

Dr Blache,
Secrétaire général.

Dr Gallois,
Secrétaire des séances.

Carlier,
Trésorier.

M. le Docteur Gouraud, président de la Société Protectrice de l'Enfance de Paris, membre du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge, remet à M. Th. Roussel la médaille d'or de la Société Protectrice de l'Enfance de Paris.

Adresse de la Société protectrice de l'Enfance de la Gironde.

Cher et vénéré Maitre,

La Société Protectrice de l'Enfance de la Gironde, et avec elle, je puis le dire tous les amis et les protecteurs de l'Enfance du département, vous apportent ici leur hommage.

Nous n'avons pas oublié le rayonnement projeté sur nos Institutions philanthropiques lors de votre venue parmi nous, aux jours heureux du Congrès International de 1895. Aussi cet hommage est-il fait d'admiration, de reconnaissance et d'affection.

C'est un immense Congrès de petites mains jointes en actions de grâces, qui dirait plutôt les services que vous avez rendus à la Patrie, dont on entendait avant vous, sans le comprendre, le cri de détresse, à la Nation dont vous sauvez chaque jour la fleur délicate.

Vous avez eu la gloire, dans votre apostolat si modeste et si plein de grandeur, non pas seulement d'avoir légiféré, mais d'avoir inspiré, d'avoir soulevé à votre exemple des légions de prosélytes, d'élèves et de collaborateurs divers qui marchent avec enthousiasme et avec foi, le flambeau à la main, votre nom à la bouche, sur la route que vous avez tracée parmi les hommes.

Qu'il soit permis à un médecin de s'enorgueillir qu'un homme tel que vous appartienne à la grande famille médicale de France, dont vous avez accru le patrimoine d'honneur, de science et de haute respectabilité.

Le Président,

Dr Rousseau Saint-Philippe.

Adresse de la Société Protectrice de l'Enfance de Rouen.

La Société Protectrice de l'Enfance de Rouen est heureuse de s'associer à la manifestation dont Monsieur le sénateur Th. Roussel, son distingué Président d'honneur, est l'objet aujourd'hui à un si juste titre, et le prie de bien vouloir accepter à titre de souvenir du Jubilé du 20 décembre 1896, la médaille d'honneur de l'Œuvre.

Rouen, le 20 décembre 1896.

Le Président,
Dr DE WELLING.

Les Vice-Présidents,
DELAMARE DE BOUTTEVILLE
E. NIEL.

Le Secrétaire général,
JULES GODEFROY.

Le Secrétaire des séances,
A. GASCARD.

Le Trésorier,
J. LESUEUR.

Adresse de la Ligue Fraternelle des Enfants de France. Présidente : Mademoiselle Lucie F. Faure.

Siège social : au Palais de l'Élysée.

A Monsieur le sénateur Théophile Roussel,

Monsieur le Sénateur,

La Ligue Fraternelle des Enfants de France est heureuse de s'unir aux sociétés de bienfaisance qui doivent tant à votre généreuse et infatigable initiative : c'est au nom de la Ligue, c'est aussi au nom des petits enfants que nous avons eu le bonheur de secourir dans la force de nos moyens et pour qui votre nom est celui d'un éminent bienfaiteur, que j'ai l'honneur de déposer à vos pieds l'hommage de notre sincère reconnaissance, de notre vive admiration et nos profonds respects.

F. Louvet,
Lieutenant d'Artillerie de Marine,
Vice-Président.

Adresse remise à M. Théophile Roussel au nom de la Société des Crèches par M. Eugène Marbeau, président de la Société.

A Monsieur Théophile Roussel,

La Société des Crèches est heureuse de s'associer à l'hommage rendu avec tant d'éclat au bienfaiteur de l'Enfance.

Elle ne peut oublier quelle étroite et précieuse relation unit l'institution des Crèches, qui aide la mère à nourrir et à élever elle-même son enfant sans se séparer de lui, et l'inspection des nourrices, qui protège le pauvre petit quand sa mère a été forcée de l'exiler loin d'elle. Dès 1846, deux ans à peine après que la première Crèche eût été ouverte à Chaillot,

le 14 novembre 1844, M. F. Marbeau réunissait dans sa sollicitude ces deux œuvres qui se complètent l'une l'autre. Par une pétition que la Chambre des Députés renvoya au Ministère de l'Intérieur avec l'invitation pressante d'y donner suite, il demandait au Gouvernement d'encourager la création des Crèches afin de diminuer le nombre des enfants exposés aux dangers du nourrissage lointain, et d'organiser dans les campagnes l'inspection des nourrices, afin de remplacer pour le nourrisson, pour « l'orphelin temporaire », la protection des parents par la protection de la Société.

Cette œuvre de salut que les Sociétés protectrices de l'enfance s'efforcèrent, vingt ans plus tard, de réaliser par le dévouement désintéressé de leurs membres, M. Théophile Roussel eut le bonheur et le grand mérite de lui donner la consécration légale. La loi du 23 décembre 1874, qui fut votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, fera bénir à jamais le nom de l'homme qui, par sa persévérante initiative, par l'irrésistible influence que lui donnait son zèle ardent pour l'humanité, transforma en une institution de la plus haute importance sociale ce qui n'était avant lui qu'un vœu philanthropique ou qu'une œuvre précaire et partielle.

Si toutes les familles dont le service de protection des nourrissons a déjà sauvé les enfants avaient pu venir exprimer leur reconnaissance à celui à qui elles doivent ce bonheur, ce n'est pas la grande salle de la Sorbonne qu'il aurait fallu leur offrir, mais tout le jardin du Luxembourg !

La Société des Crèches est fière de compter parmi ses membres, l'homme de bien que nous honorons aujourd'hui; c'est entre les mains d'un collègue aussi aimé que respecté que nous déposons cette adresse.

Ont signé :

MM. Eugène Marbeau, président ; Georges Picot, Mansais, vice-présidents ; Morel d'Arleux, Thivier, censeurs ; Marcel Guillet, trésorier; Dr Moynier, Richard Bérenger, ordonnateurs ; Beluze, Deleuze, Dr Fernand Ledé, Édouard Marbeau, membres du bureau.

Adresse de la Société d'Allaitement Maternel et des Refuges-Ouvroirs.

La Société de l'Allaitement maternel et des Refuges-Ouvroirs pour les femmes enceintes, fondée par Mme Béquet de Vienne, en 1876, se mêle avec joie à la foule des admirateurs de M. Théophile Roussel.

Elle n'oubliera jamais l'insigne honneur qu'il voulait bien lui faire, en présidant, le 6 mars 1892, l'inauguration du premier refuge de France, pour les femmes enceintes.

« Personne plus que moi, dit-il alors, ne déplorait l'absence d'un établissement comme celui que nous inaugurons et le vide qui existait, sous ce rapport, dans nos institutions d'assistance et de protection de l'enfance. »

La Société de l'Allaitement maternel et des Refuges-Ouvroirs pour les femmes enceintes, souhaite ardemment que, pendant de longues années encore, ce grand citoyen soit conservé à la Patrie.

Adresse de l'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance.

A Monsieur Théophile Roussel, Sénateur, Membre de l'Institut, Vice-Président de l'Union Française pour le sauvetage de l'Enfance,

Nous venons, au nom de l'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance, vous apporter en ce jour où vos admirateurs et vos nombreux amis célèbrent le quatre-vingtième anniversaire de votre naissance, nos hommages respectueux et nos vœux les plus chers.

Nous nous rappelons avec gratitude que vous avez été l'un des promoteurs de l'Œuvre que nous avons entreprise, que vous en avez toujours été l'un des conseillers le plus sûr, que vous avez mis entre nos mains l'instrument nécessaire de notre activité charitable : la loi

du 24 juillet 1889, sur la protection des Enfants maltraités ou moralement abandonnés.

Cette loi d'une si haute portée sociale, vous en avez en effet, avec cette tenacité qui caractérise les vrais, les grands philanthropes, poursuivi la réalisation à la Société générale des prisons, à la Commission de la chancellerie de 1881, et c'est assurément à l'autorité que vous avez acquise dans cet ordre de questions, qu'en est dû le vote par le Sénat. Depuis qu'elle est promulguée, les services publics d'assistance à Paris et dans les départements ont recueilli plus de 16,000 enfants moralement abandonnés et de son côté, notre Société fondée en 1888, par Mmes de Barrau et Kergomard, a pu élever dans les conditions de sécurité que donnait cette loi, avec le concours des sociétés que nous avons organisées, ou qui se sont organisées à notre exemple, en province, 1,150 enfants. On pourrait dire de la plupart de ces malheureux que nous avons pris sous notre protection que, s'ils étaient restés dans le milieu d'où nous les avons retirés, ils seraient devenus de mauvais sujets, peut-être de dangereux malfaiteurs.

Dans la couronne de gloire qui est décernée, sous les voûtes de la Sorbonne, en ce jour, à l'homme de bien dont nous saluons la verte vieillesse, la protection des Enfants maltraités et en danger moral, est un des plus brillants fleurons. Si l'illustre philanthrope que nous pleurerons toujours et qui a été notre Président, si Jules Simon ne nous avait été enlevé cette année, il eût réclamé lui-même l'honneur de célébrer, dans ce magnifique langage dont il a emporté le secret, les vertus de son collègue et ami, et d'exprimer en notre nom ce qui est au fond du cœur de chacun de nous : Vénération, Amour et Reconnaissance.

Puissent de longs jours s'ajouter aux longs jours que vous avez déjà vécus. Vous avez semé le bien autour de vous et déjà vous voyez les semences fécondes produire de magnifiques moissons pour le bonheur de cette nation française que vous avez servie et aimée dans ces enfants et ces mineurs dont vous avez sauvé la vie et qui, grâce à vous, sont devenus d'honnêtes et laborieux citoyens.

La Présidente de la Société,
E. Jules Simon.

L'Administrateur délégué,
L. Brueyre.

Le Trésorier,
Ch. Goudchaux.

Adresse remise par M. le Docteur Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, président, et M. le Docteur H. Napias, membre de l'Académie de Médecine, secrétaire général, au nom de la Société de Médecine publique et d'Hygiène professionnelle.

Monsieur et très honoré collègue,

La Société de Médecine publique et d'hygiène professionnelle ne pouvait rester étrangère à la belle fête organisée en votre honneur par les admirateurs de vos travaux et de vos vertus. Elle a eu le plaisir de vous compter dès sa fondation, parmi ses membres honoraires et elle se souvient qu'elle a eu l'honneur de vous avoir pour Président.

Vous lui apparteniez bien légitimement. Vos premiers travaux sur la pellagre, sur l'hydrargisme, sur le phosphore, relèvent de la médecine publique et de l'hygiène professionnelle; et quand plus tard, couronnant une œuvre faite toute entière de pitié et de bonté, vous obteniez du Parlement une loi pour la protection de l'enfance, c'est au nom de l'hygiène, au nom de la conservation de l'individu et de la race, que vous parliez et que vous vous faisiez écouter.

Vous avez apporté à notre société le concours de votre haute sagesse, votre ardent amour du bien, l'appui de votre nom universellement respecté.

Nous en avons gardé une reconnaissance très vive que nous tenions à manifester aujourd'hui en vous offrant, au nom de la Société tout entière, l'hommage de notre respectueuse affection.

Adresse de la Société générale des Prisons.

A Monsieur Théophile Roussel, Sénateur, Vice-Président
de la Société générale des Prisons,

Parmi toutes les sociétés, et toutes les compagnies dont les études ont pour objet l'amélioration de la condition des humbles et des déshérités et qui ont tenu à s'associer pour rendre un hommage solennel à l'homme de bien dont la vie entière a été consacrée à la rédaction des lois ou à des œuvres protectrices de l'Enfance, la Société générale des Prisons tient à réclamer l'une des premières places.

Elle aime en effet, à rappeler que c'est à la suite des brillantes discussions qu'avait soulevées dans notre société, le dépôt en 1879, du remarquable rapport de M. le pasteur Robin sur les écoles industrielles et de réforme de l'Angleterre et de l'Amérique, qu'a été élaboré le projet préparé par vous et notre regretté secrétaire général M. Fernand Desportes, relatif à la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés.

Ce projet porté par vous au Sénat a été la première forme de la future loi du 24 juillet 1889, dont vous avez été le rapporteur au Sénat, comme vous l'aviez été déjà à la Société des Prisons, et que grâce à l'autorité particulière dont vous jouissez dans cette Haute Assemblée vous avez pu faire adopter par elle.

C'est, parmi tant d'autres, un de vos principaux titres à la gloire.

Notre société, collaboratrice souvent, admiratrice et témoin toujours de vos beaux travaux sur toutes les questions relatives à l'enfance, sur la protection des enfants du premier âge, sur celle des mineurs employés dans les professions ambulantes, des jeunes vagabonds, des orphelins délaissés, a tenu à honneur de vous choisir comme l'un de ses vice-présidents.

Elle a estimé ainsi que votre nom vénéré ferait rejaillir sur elle un peu de cet éclat qui brille au front de celui qu'un assentiment unanime salue comme un Apôtre de la Bienfaisance.

Que Dieu prolonge de longues années encore votre verte vieillesse et

qu'il vous soit donné, quand vous serez parvenu à l'extrémité du chemin de la vie, de voir au loin s'épanouir tout le long de la route, en de puissantes frondaisons, ces œuvres de Bienfaisance et de Charité que votre main a plantées pour le bien de l'Humanité et l'amour de vos semblables.

Le Président de la Société générale des Prisons.
CHEYSSON.

Le Secrétaire général,
A. RIVIÈRE.

Adresse de l'Association Lozérienne de Paris.

Très Cher et très Vénéré Compatriote,

Témoins journaliers de vos grandes œuvres, les Lozériens de Paris sont heureux de se joindre à l'élite de la France pour célébrer le Jubilé de l'homme que son travail et son dévouement ont placé à la tête du mouvement philanthropique.

Reconnaissants des continuels témoignages de dévouement que vous n'avez cessé de donner à leur Association dont vous êtes toujours resté l'inspirateur, le guide et, nous pouvons bien le dire, l'âme, ils vous apportent le tribut de leur vive affection, de leur constante reconnaissance et de leur profonde vénération.

Ils vous prient de vouloir bien agréer comme souvenir de ce jour de triomphe imposé à votre modestie, cette plaquette qui exprime l'affection tendre et l'admiration de tout un département pour le grand bienfaiteur de l'humanité auquel il a eu l'honneur de donner le jour.

Le Président,
DOUCE.

Les vice-Présidents,
BOUCHÉ, Dr BONNEFOY.

Le Trésorier,
CL. PELISSE.

Le Secrétaire,
P. GÉLY.

M. Douce, président de la Société, remet ensuite à M. Théophile Roussel la plaquette, œuvre de M. Denys Puech.

THEOPHILE ROUSSEL.
D. PUEGIL

M. Pelisse, Trésorier de l'Association Lozérienne de Paris, accompagné de M. le Docteur Bonnel, et de MM. Gustave et Camille Pelisse, remet le Livre d'Or du canton de Saint-Chély-d'Apcher, et le bronze de M. Paul Dubois représentant la Charité, et il prononce les paroles suivantes:

Cher et vénéré Compatriote,

J'ai l'agréable mission de venir vous saluer au nom des habitants de votre ville natale.

Comme témoignage de leur profonde et respectueuse affection, ils vous prient d'accepter cette image de la Charité.

C'est avec joie que je vous remets aussi ce Livre d'Or où vous trouverez les signatures de tous les habitants de notre canton de Saint-Chély. Les absents comme les présents ont tenu à s'associer à une fête qui, pour nous, est une véritable fête de famille.

M. L. Barthou, Ministre de l'Intérieur, Président, prononce alors les paroles suivantes :

Je retiens de l'allocution que vient de prononcer le représentant du canton de Saint-Chély-d'Apcher une phrase qui n'a peut-être pas été entendue par toute l'assistance et qui mérite d'être soulignée.

Ce canton a fait remettre à M. Théophile Roussel, son élu, un Livre d'Or qui contient les signatures de tous les habitants du canton sans exception. *(Vifs applaudissements.)*

Ce livre d'or contient les adresses suivantes:

Les habitants du canton de Saint-Chély-d'Apcher à leur représentant au Conseil général, M. Théophile Roussel, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, Sénateur, Président du Conseil général de la Lozère.

Ce livre renferme l'hommage et le témoignage des sentiments de respectueuse affection et de profonde reconnaissance de vos compatriotes: les signatures qui le couvrent sont le reflet et l'image vivante de nos cœurs et nos cœurs débordent de gratitude.

Vous l'ouvrirez et le feuilleterez avec plaisir, éminent homme de bien: à chaque feuille, à chaque page, à chaque ligne, vous retrouverez le souvenir joyeux d'un service rendu, d'un conseil, d'une assistance donnés, d'un bienfait accordé.

Ce livre vous sera offert le 20 décembre, le jour de votre triomphe, le jour de votre Jubilé; les échos du grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne retentiront des voix hautes et autorisées du Ministre représentant le Gouvernement, de vos illustres collègues et confrères de l'Institut et de l'Académie de Médecine, du Président du Sénat, des hauts fonctionnaires de l'Assistance publique, des Présidents et membres des nombreuses sociétés de bienfaisance fondées sous votre patronage.

Toutes à l'envi rediront dans l'éclat de leur éloquence que partout vous avez vu des frères, que pour toutes les misères vous avez trouvé de la pitié et que vous avez prêté un bras à tous les fardeaux. Elles jetteront sur chacune de vos gloires un laurier comme vous avez jeté le premier des vœux sur tout berceau, des fleurs sur toute tombe.

C'est avec un sentiment de fierté bien légitime que nous vous l'offrons ce livre, livre d'or de notre reconnaissance: puissiez-vous, illustre philanthrope, après l'apothéose le parcourir longtemps dans la joie du foyer.

C'est notre vœu bien cher, vénéré Compatriote.

Saint-Chély-d'Apcher, le 15 décembre 1896.

Le Juge de paix du canton de Saint-Chély, secrétaire,
GABRIEL PELISSE.

Le Maire du chef-lieu cantonal, Président du Comité,
ODILON RAMADIER.

Commune de Saint-Chély-d'Apcher.

Les fêtes jubilaires qui se préparent en votre honneur dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, seront la majestueuse et éclatante glorification de vos quatre-vingts ans exclusivement consacrés au bien et au soulagement de l'Humanité et au culte de la Patrie. La nouvelle en a été accueillie par d'immenses transports de joie et a fait revivre dans votre ville natale d'intimes et bien chers souvenirs.

Vos compatriotes n'ont pas encore oublié, au début de sa carrière, le jeune et brillant lauréat qu'un zèle plein de promesses avait poussé vers d'étrangères et lointaines régions, observer sur place pour mieux la combattre la terrible maladie qui en était la désolation.

Ils se souviennent du jeune et sympathique député qui dédaignant plus tard honneurs et faveurs, sut, pendant vingt années consécutives, mener de front: une collaboration ardente et soutenue avec les plus grands maîtres de l'Art de la Médecine, la Présidence de notre société d'Agriculture, imprimant un essor considérable à l'agriculture, aux sciences et aux arts; et, secouant la poussière des siècles, remettre en lumière les plus belles figures et les faits les plus saillants qui jalonnent si glorieusement l'intéressante histoire de notre vieux Gévaudan.

Leurs cœurs vibrent encore à la pensée des angoisses patriotiques du savant membre de l'Académie de médecine accourant au début de l'année terrible, après avoir offert ses services à son pays, enflammer notre patriotisme en vue d'une résistance à outrance.

Admirateurs de l'œuvre immortelle accomplie depuis par l'éminent sénateur dont les sages lois savamment combinées, sauvent et conservent annuellement à la France des centaines de milliers de jeunes existences, protègent l'enfance, donnent asile à la vieillesse et secourent la misère sous toutes ses formes, ils n'auront garde d'oublier jamais les touchants effets de sa prédilection pour son pays d'origine: le don à sa commune de sa maison paternelle, l'établissement de la voie ferrée, qui du nord au sud du département supprime l'isolement et fait naître la prospérité, la création dans sa ville natale d'un Hôpital-Hospice régional devant assurer aux malades et infirmes un refuge salutaire pourvu de toutes les ressources nouvelles de la science.

Ils auront toujours présent à l'esprit l'exemple de sa magnanimité se manifestant par d'incessants bienfaits répandus, sans distinction de personnes, partout où il y a un intérêt légitime à sauvegarder.

Fière de votre gloire dont la France entière célèbre la grandeur, la population de Saint-Chély, unanime, vous adresse ses plus chaudes félicitations, l'hommage bien respectueux de son admiration la plus vive et l'expression de ses vœux les plus ardents pour que Dieu protège et conserve bien longtemps encore à l'Humanité, à l'affection de votre noble et si digne compagne, à votre chère famille, à vos nombreux amis et à nos cœurs émus et reconnaissants, vos jours si précieux.

Saint-Chély-d'Apcher, le 15 décembre 1896.

Le Conseil Municipal.

(Cette adresse est suivie de 410 signatures).

Commune de Blavignac

Les habitants de la commune de Blavignac sont heureux de s'associer à la grandiose manifestation dont M. Théophile Roussel leur sympathique sénateur et conseiller général est l'objet. Ils se félicitent de voir son nom inscrit sur le livre de l'Immortalité et font des vœux du fond du cœur pour la conservation de cet homme de bien qui est une des gloires de la France et qui a été surtout le bienfaiteur de la Lozère et du canton de Saint-Chély.

Blavignac, le 10 décembre 1896.

DURAND,
Maire.

RAMADIER,
Instituteur de Blavignac.

(Cette adresse est suivie de 131 signatures).

Commune d'Albaret-Sainte-Marie

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le cinq décembre, le Conseil municipal de la commune d'Albaret-Sainte-Marie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Monsieur Bonnel, maire, a exposé que le vingt décembre courant, les Corps Savants, l'élite de la Science et de l'Intelligence doivent célébrer à Paris le quatre-vingtième anniversaire de la naissance de Monsieur Théophile Roussel membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, de plusieurs Sociétés Savantes, sénateur et président du Conseil général de la Lozère, conseiller municipal de la commune.

C'est le Jubilé de l'homme éminent, du philanthrope considéré et admiré dans toutes les contrées de l'Europe pour ses nombreux travaux sur l'alcoolisme, la protection de l'enfance et l'assistance médicale gratuite.

La commune d'Albaret, pays d'adoption de Monsieur Roussel, à laquelle il a rendu tant de services ne saurait rester étrangère à la manifestation qui se prépare, aux fêtes qui vont célébrer avec éclat les bienfaits du savant et de l'homme de cœur consacrant sa vie entière à l'amélioration du sort des malheureux, faisant le bien pour le bien, s'in-

téressant à tous avec le même dévouement et la même impartialité.

Après cet exposé qui a été chaleureusement applaudi, le Conseil municipal sur la proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des voix, se faisant l'interprète de la population entière de la commune:

Adresse à Monsieur Roussel l'hommage de sa respectueuse gratitude, de sa profonde admiration et de son affectueuse reconnaissance et lui offre, avec ses plus vives félicitations, les vœux les plus sincères pour qu'il puisse pendant de longues années encore, honorer de sa présence l'Assemblée municipale.

Pour copie conforme
Le Maire,
Bonnel.

(Cette adresse est suivie de 109 signatures.)

Commune d'Arcomie

A Monsieur Théophile Roussel sénateur de la Lozère.

Monsieur le Sénateur,

Au moment où la France se prépare à célébrer une fête grandiose en votre honneur, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la commune d'Arcomie ne peut rester insensible à cette grande manifestation sans vous exprimer ses sentiments d'estime et de profonde vénération.

Les quatre-vingts ans de votre existence ont été entièrement consacrés à une activité d'esprit et de cœur qui ne s'est jamais démentie un seul instant. Membre du Parlement depuis de bien longues années, votre pensée s'est toujours portée vers la société, vers les déshérités de la nature. Par les lois humanitaires que vous avez fait adopter, vous avez tiré de la souffrance bien des citoyens abandonnés ou délaissés. Ces lois doivent vous glorifier et rendre votre nom immortel dans les annales de philanthropie. Non seulement vous avez donné à la France ces belles lois d'assistance mais vous avez encore doté votre pays d'origine de bien d'autres avantages: La ligne de chemin de fer qui traverse la Lozère, la construction d'un hospice régional

à Florac et à Saint-Chély ont été depuis longtemps l'objet de toute votre sollicitude. Tous vos concitoyens ne peuvent que vous en témoigner la plus profonde reconnaissance. Par les services que vous rendez à tout le monde, les habitants de la commune d'Arcomie se font honneur d'être vos voisins et forment les vœux les plus sincères pour que la Providence veuille bien vous maintenir encore longtemps parmi eux.

Arcomie, le 10 décembre 1896.

(Cette adresse est suivie de 56 signatures.)

Commune du Bacon.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize et le vingt-neuf novembre à neuf heures du matin, le Conseil municipal de la commune du Bacon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Émile Filhon, maire.

Etaient présents { Grèzes, Pierre, forgeron ; Odoul, Firmin, cultivateur ; Bonnefoy, Etienne, cultivateur ; Pourcher, Firmin, Crucize ; Pierre, forgeron ; Grèze, Théophile ; Chastang, Jean, cultivateur ; Gourdon, Pierre-Jean, couvreur ; et Salles, P. J., adjoint.

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Que le vingt décembre les représentants les plus autorisés des Sociétés savantes, du Corps médical et de l'Assistance publique se disposent à célébrer le jubilé de Monsieur Théophile Roussel, sénateur, membre de l'Institut, de l'Académie de médecine et de plusieurs Sociétés savantes, président du Conseil général de la Lozère.

Que l'éclat de cette manifestation rejaillira sur le département de la Lozère et particulièrement sur le canton de Saint-Chély, berceau de l'éminent philanthrope, du bienfaiteur aimé et admiré de tous.

Que la commune de Bacon ne saurait refuser son concours au comité cantonal qui s'est constitué à Saint-Chély à l'effet d'offrir à

son distingué représentant un témoignage éclatant de reconnaissance à l'occasion de son jubilé.

Monsieur le Maire invite ses collègues à associer la commune aux fêtes qui vont consacrer, dans un élan inoubliable, les hautes vertus du protecteur de l'enfance et du vieillard indigent.

Le Conseil,

Ouï l'exposé qui précède :

Adresse à son éminent compatriote Monsieur le Docteur Roussel, l'hommage de sa respectueuse gratitude pour les inoubliables services qu'il a rendus aux déshérités, aux déclassés.

Invite Monsieur le Maire à lui transmettre une copie de la présente délibération.

Fait et délibéré au Bacon, les jour, mois et an susdits.

Les Membres du Conseil municipal.

(Cette adresse est suivie de 74 signatures.)

Commune de Berc.

A Monsieur Théophile Roussel, sénateur de la Lozère,

Le Conseil municipal et les habitants de la commune de Berc soussignés, ont l'honneur de prier M. Théophile Roussel, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, Sénateur de la Lozère, d'agréer leur gratitude pour le bien immense dont ils lui sont redevables eux-mêmes et principalement pour la formation de leur commune ; se souvenant qu'ils doivent à sa haute protection l'honneur de participer directement à la manifestation dont il sera l'objet le 20 courant.

Ils s'associent tous, de bon cœur, non seulement à la France, mais à l'Europe, au monde entier qui s'apprête à célébrer par une solennité grandiose, l'inscription de son nom au grand livre de l'Immortalité.

Le Conseil municipal de la commune de Berc.

(Cette adresse est suivie de 86 signatures.)

Commune de La Fage Saint-Julien.

Hommage des habitants de la commune de La Fage-Saint-Julien à leur bienfaiteur, Monsieur le Sénateur Roussel.

Les soussignés : Maire, Adjoints, Conseillers et habitants de la commune de La Fage Saint-Julien, canton de Saint-Chély-d'Apcher (Lozère), à l'occasion du jubilé qui sera célébré le 20 décembre prochain en l'honneur de M. Théophile Roussel, viennent le prier de daigner agréer l'expression sincère de leurs hommages et de toute leur reconnaissance pour les services rendus à tous, au Département et à la Patrie. Les soùssignés sont fiers et heureux des honneurs qui seront rendus au grand bienfaiteur de l'humanité, qui par ses laborieuses études, son ardeur et sa philanthropie, a amené la promulgation des lois sur la protection du premier âge, l'assistance médicale, etc. Honneur et gloire à l'illustre citoyen qui a su obtenir de si précieux résultats.

Vive Monsieur Roussel !!!

La Municipalité et le Conseil municipal.

(Cette adresse est suivie de 225 signatures).

Commune des Bessons.

Délibération du Conseil municipal de ladite commune dans sa séance du 29 novembre 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le 29 novembre à 10 heures du matin, le Conseil municipal de la commune des Bessons s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thérond, Maire.

Étaient présents : Messieurs Thérond, Prosper; Galin, Victor; Vigier, André; Ponsonnaille, Frédéric; Mourgues, Jean-Pierre; Veylet, Alexandre; Boulet, Jean-Baptiste; Amoureux, Prosper; Pécoul, Pierre; et Boudon, Étienne.

M. le Président expose qu'un comité composé d'hommes les plus éminents, vient de se constituer à Paris pour célébrer, le 20 décembre prochain, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence du Ministre de l'Intérieur, le Jubilé du Sénateur, M. Théophile Roussel, auteur de la loi d'assistance et de protection de l'enfance; qu'un autre comité s'est également formé à Saint-Chély, dans le but de prendre toutes les dispositions et mesures les plus favorables et les plus propres à contribuer à donner à cette fête de famille la plus grande solennité.

Le Conseil : Considérant que M. Roussel est un enfant du pays qu'il représente depuis un demi-siècle et à qui il a prodigué une affection et un dévouement au-dessus de tout éloge; qu'il s'est consacré tout entier au soulagement des misères humaines;

Considérant que M. Roussel a été et est toujours la Providence des malheureux, le bienfaiteur par excellence de son pays et de la France entière, une illustration dont le souvenir sera le synonyme de bienfaisance et de philanthropie;

Considérant que ses compatriotes qui ont été l'objet de sa plus constante sollicitude et de ses plus précieuses faveurs, doivent être très fiers et doivent prendre en conséquence une part toute particulière dans les honneurs grandioses et éclatants que la France se prépare à décerner à un de ses plus grands bienfaiteurs;

Pour ces motifs :

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'offrir au Vénéré Philanthrope une adresse comme témoignage d'admiration de sympathie et de gratitude de la part de ses citoyens.

Le Maire. Les Conseillers municipaux.

Les soussignés, autres habitants de la commune, approuvent hautement et chaleureusement leurs représentants, s'associent pleinement et de grand cœur aux félicitations et aux hommages mérités que la France adresse en cette circonstance mémorable, à son glorieux et illustre bienfaiteur; et le prient d'agréer l'expression de leurs vives sympathies et de leur profonde reconnaissance.

(Cette adresse est suivie de 91 signatures).

La commune de Rimeize à l'éminent M. Théophile Roussel, sénateur de la Lozère.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le 6 décembre à midi, le Conseil municipal de la commune de Rimeize s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en vertu d'une convocation régulière sous la présidence de M. Valy, Frédéric, Maire.

A cette réunion assistaient bon nombre des électeurs de la commune.

Conseillers municipaux présents : MM. Valy, Frédéric; Portal, Joseph; Bonnefoy, Victor; Boyer, Louis; Boucharenc, Auguste; Brunel, Antoine; Hermet, Prosper; Jaubart, Jean-Baptiste.

La séance ouverte, M. le Président fait connaître que la France entière reconnaissante pour les bienfaits reçus de notre éminent Sénateur M. Théophile Roussel, entré dans sa quatre-vingt unième année, célèbre en l'honneur de son grand âge un Jubilé qui aura lieu, le 20 décembre prochain dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à Paris.

A cet effet, divers Comités se sont constitués et chacun dans cette manifestation a résolu d'offrir en hommage à l'éminent homme de bien, un souvenir de reconnaissance.

Nous qui sommes ses compatriotes et qui, nos pères ou nous, avons reçus des témoignages de sa bienveillance, nous devons être fiers de la circonstance, et nous associer de grand cœur pour offrir au grand philanthrope notre tribut de reconnaissance, notre hymne de gloire.

Le Conseil, aimant les considérations qui précèdent, s'associe à l'honneur de reconnaissance des communes du canton de Saint-Chély-d'Apcher pour offrir à M. le Sénateur Roussel, un livre d'or destiné à perpétuer sa mémoire.

Ainsi fait et délibéré à Rimeize les jour, mois et an sus-dits.

(Cette adresse est suivie de 291 signatures).

Adresse de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance.

En joignant son hommage à ceux que vous apportent d'innombrables citoyens, confondus dans une manifestation unanime de vénération et de reconnaissance, la Société Internationale pour l'étude des questions d'Assistance obéit en outre, cher et illustre Maître, à un sentiment de filiale affection. C'est vous en effet qui, voulant placer en France le centre du travail, de la solidarité humaine, avez conçu le projet d'où est née notre Compagnie. C'est vous qui fûtes son premier Président, et si, maintenant, ses avis et ses décisions font autorité dans le monde, c'est grâce à votre sage direction, qui nous a tracé la voie dont nous ne nous écarterons jamais.

Aussi, cher et vénéré Maître, tous nos cœurs s'unissent-ils pour fêter votre anniversaire, et saluer dans votre vieillesse vaillante et féconde, l'une des gloires les plus méritées et les plus pures de notre Patrie et de l'Humanité.

Une médaille a été ensuite remise à M. Théophile Roussel au nom de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance.

Adresse des Membres du bureau du IIme Congrès International d'assistance et du IIme Congrès International de la protection de l'Enfance de Genève (1896).

Monsieur le Sénateur,

Le Comité d'organisation des Congrès qui se sont réunis à Genève en septembre dernier, ne veut pas laisser passer la grandiose manifestation qui se prépare pour fêter vos quatre-vingts ans, sans vous adresser aussi ses félicitations et ses vœux. Vous êtes, en effet, un des initiateurs et des pionniers de cette œuvre de la Protection de l'enfance à laquelle nous avons modestement collaboré l'été dernier; mais surtout nous n'oublions pas le concours bienveillant et dévoué que vous nous avez prêté et nous voulons profiter de l'occasion qui nous est offerte pour vous remercier encore de la part si active que vous avez bien voulu prendre à notre Congrès.

Nous nous associons donc aux sentiments de reconnaissance et d'admiration qui vont vous être exprimés et aux vœux que forment pour vous tous les amis de l'enfance.

Veuillez recevoir, Monsieur le Sénateur, l'assurance de notre haute considération et de notre respectueux dévouement.

Au nom du Comité d'organisation du IIe Congrès International d'Assistance et du IIe Congrès International de la Protection de l'Enfance.

Le Président,
DIDIER.

Le Secrétaire,
H. LE FORT.

L'Association pour la protection de l'Enfance de Genève.

Monsieur le Sénateur,

Les pouvoirs publics, les institutions d'Assistance, les œuvres philanthropiques de votre pays s'apprêtent à fêter solennellement votre entrée dans votre quatre-vingt et unième année, désirant ainsi vous donner un témoignage public de reconnaissance pour tous les progrès que vous avez fait réaliser par votre dévouement et votre persévérance, dans le domaine de l'Assistance et spécialement de la Protection de l'Enfance.

Malgré le caractère national de cette manifestation, nous nous permettons de vous apporter aussi nos félicitations et nos vœux. Les graves problèmes sociaux qui ont sollicité votre attention, se posent partout et les progrès accomplis dans un pays, portent par l'exemple leurs fruits dans les autres. Nous pouvons donc unir notre reconnaissance à celle qui va vous être solennellement témoignée et aux souhaits qui vous seront exprimés, nous joignons de grand cœur le vœu que vous puissiez longtemps encore consacrer vos forces à ces œuvres si utiles et si nobles auxquelles vous les avez vouées depuis tant d'années.

Veuillez recevoir, Monsieur le Sénateur, l'assurance de nos sentiments de respectueux dévouement.

Au nom de l'Association pour la Protection de l'Enfance.

La Vice-Présidente,

L. Gabrielle Naville.

Le Dr Gérin-Lajoie, en remettant à M. Théophile Roussel un drapeau Canadien-Français, prononce les paroles suivantes :

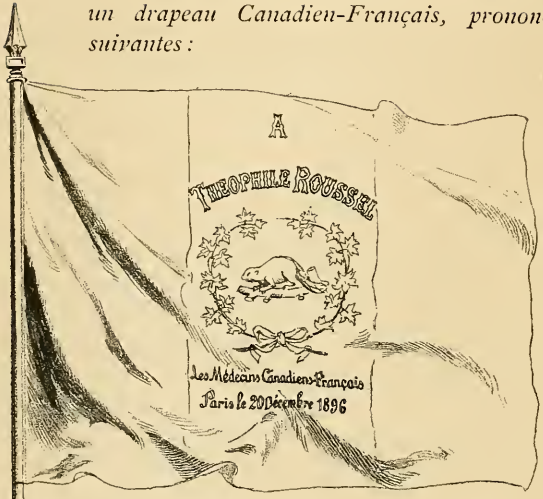

Cher Maitre,

Qu'il soit permis aux médecins canadiens-français à Paris de s'associer aux témoignages apportés par tous vos concitoyens pour les services que vous avez rendus à l'Humanité et à la Patrie. *(Applaudissements.)*

En vous présentant ce drapeau où est inscrit votre nom et où les emblèmes du Canada sont unis aux couleurs françaises, qu'il nous soit permis au nom de nos compatriotes de là-bas de vous présenter nos hommages et d'unir nos sentiments pour vous à ceux que nous gardons indissolublement pour nos frères d'ici et pour la France bien-aimée. *(Applaudissements.)*

Adresse de l'Inspection des Enfants du premier âge du département de la Manche.

Monsieur et vénéré Maître,

Unis dans un sentiment de commune admiration, Inspecteur, Sous-Inspecteurs, Médecins du département de la Manche vous prient d'agréer l'hommage de leur respect et le tribu de leur reconnaissance au nom des berceaux dont ils sont les défenseurs.

En déposant cette adresse, ils ont voulu s'associer aussi étroitement que possible aux vœux que la France entière vous offre aujourd'hui comme bienfaiteur de la Patrie et de l'Humanité.

Le Comité d'initiative:

Dr Bernard,
Médecin-Inspecteur, Conseiller général, Président.

Cambillard,
Inspecteur départemental des Enfants Assistés, secrétaire.

Dr Leture, Dr Thomas,
Médecins-Inspecteurs, Membres.

Cette adresse a été remise par les délégués: M. le Dr Anselme, Médecin-Inspecteur à Saint-James ; M. Cambillard, Inspecteur départemental des Enfants Assistés; M. le Dr Ménard, Médecin-Inspecteur à Saint-Waast-la-Hougue; M. le Dr Thomas, Médecin-Inspecteur à Saint-Lô.

Les Médecins-Inspecteurs et les Dames-Visiteuses de la Protection des Enfants du premier âge du département de la Seine, remettent l'adresse ci-contre et une plaquette d'argent ciselée par M. Soldi.

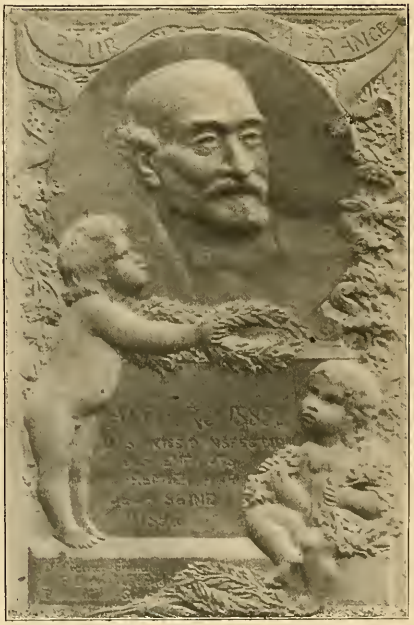

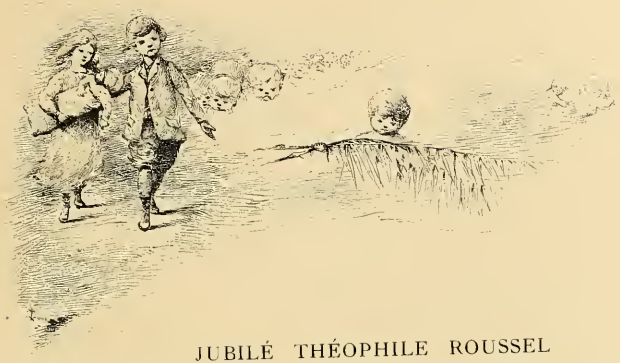

JUBILÉ THÉOPHILE ROUSSEL

20 décembre 1896

Le service d'inspection des Enfants du premier âge du Département de la Seine est heureux d'offrir à Théophile Roussel le grand philanthrope, l'expression de sa profonde admiration.

Ont signé les Médecins-Inspecteurs :

Docteurs Picard, président; Fernand Ledé, vice-président; Moutier, secrétaire ; Allix, Berthelot, Blanche, Bourdet, Campion, Courmont, Curie, Depasse, Dumesnil, Duvernet, Lebaron, Langlois, Loranchet, Mugnier, Spira, Suberbie, Bongrand, Deleschamps, Dubroca, Laloy, Lanteirès, Meusnier, Nogué, Rey, Guerrier, Benoit du Martouret ;

Les Dames Visiteuses :

Mesdames Acollas, Baudais, Bellou, Cheval, De La Porte, Favre, Girard, Guillemin, Itam, Innocenti, Lefilleul, Louis, Maréchal de Courteville, Monnoyeur, Pérois, Schlosser, Thiercy, Violette, Abraham, Aragon, Cahun, Longepied.

Adresse de la Société Médico-Psychologique.

Paris, le 20 décembre 1896.

Vénéré Maître et Collègue,

La Société Médico-Psychologique, que vous avez présidée en 1892, dont vous êtes le doyen, est heureuse de s'associer à cette grande et belle solennité, qui consacre dignement l'élévation et la noblesse d'une longue existence toute entière dévouée à la recherche du vrai et à la pratique du bien.

Par cette union intime d'une constante bienfaisance et d'un savoir profond, vous avez prouvé que la science, loin de dessécher le cœur, est son guide le plus éclairé, sa meilleure inspiratrice pour résoudre ces hautes et délicates questions de morale sociale, honneur et tourment de notre époque.

En vous aidant de ces deux forces vivifiantes, la Science et la Bienfaisance, vous avez jeté les fondements, élevé même les principales parties de ce monument grandiose et durable, qu'il vous sera donné de terminer: le Code de l'Assistance publique, qu'on appellera un jour le Code Théophile Roussel, parce qu'il est imprégné de votre ardent amour de la justice et de l'humanité.

Un des titres de ce Code — non le moins important — est celui relatif aux aliénés. Après les enfants en bas âge, votre sollicitude, toujours en éveil lorsqu'il s'agit de misères à secourir, s'est portée sur ces malheureux blessés de l'intelligence. Certes leur sort s'est considérablement amélioré depuis cent ans, depuis surtout la loi du 30 juin 1838, qu'on peut appeler justement la Charte de l'aliéné. Mais comme surtout dans les questions d'assistance publique, rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, vous avez jugé,

et avec raison, que cette charte, quelque parfaite qu'elle soit, devait être revisée sur quelques points, complétée sur beaucoup d'autres ; et alors, vous avez fait appel aux lumières de tous les hommes compétents, visité la plupart de nos asiles, étudié les législations étrangères, parcouru les pays les plus réputés pour leurs établissements spéciaux. De cette enquête minutieuse, dirigée par l'esprit scientifique le plus précis en même temps que le plus élevé, est née une de ces œuvres qui font époque dans une spécialité. Elle vous donne rang, vénéré Maître, dans cette admirable phalange de savants aux sentiments généreux qui, depuis notre grande Révolution, ont demandé, réclamé même, pour les aliénés, toujours plus de justice, toujours plus d'humanité ; votre place est à la suite des Pinel, des Esquirol, des Falret, des Ferrus, des Parchappe, des Baillarger, de tant d'autres qui ont mis, au service de la plus pitoyable des infortunes, le savoir le plus étendu, le meilleur de leur cœur.

Honneur vous soit rendu pour cette œuvre de progrès ! Puissiez-vous voir le couronnement de ce bel édifice ! Puissent ceux qui vous aideront dans cette grande tâche s'inspirer de votre largeur de vue, de votre science profonde et étendue, de votre sentiment si vif de la justice !

Cher et vénéré Maître, vos collègues de la Société Médico-Psychologique, dont je suis heureux et fier d'être l'interprète, vous présentent leurs vœux les plus sincères, les plus dévoués ; ils vous apportent leur tribut d'hommages et de respect, en vous assurant de leurs inaltérables sentiments d'admiration et de reconnaissance : d'admiration pour l'œuvre grandiose à laquelle votre grand nom restera attaché ; de reconnaissance pour les services signalés que vous avez rendus à notre spécialité.

Le Président,
L. Charpentier.

Le Secrétaire général,
Ant. Ritti.

Adresse de la Société de médecins-inspecteurs du service de Protection des Enfants du premier âge.

Cher et vénéré Maître,

Notre Société a été fondée en 1890 par quarante Médecins-Inspecteurs du Service de la protection, dans le but « d'assurer la « bonne exécution de la loi Roussel, et d'étudier toutes les questions « qui se rattachent à la surveillance et à la protection des enfants « du premier âge. »

C'est vous dire, cher et vénéré Maître, que les médecins qui en font partie sont vos admirateurs, vos collaborateurs zélés, et peuvent être comptés parmi les plus ardents ouvriers de votre œuvre. La Société compte aujourd'hui près de cent membres.

Au nom de tous ces médecins qui ont pour vous les sentiments les plus reconnaissants et les plus dévoués, au nom du bureau de la Société, malheureusement en deuil de son excellent président, le Dr Souplet, de Nogent-le-Rotrou, nous vous prions d'agréer, cher et vénéré Maître, les hommages respectueux et les sincères félicitations des Médecins inspecteurs de la province ; et d'accepter le modeste présent, qu'à l'occasion de votre jubilé, un certain nombre d'entre eux vous offrent aujourd'hui par souscription spéciale.

Le Secrétaire général,
Dr Toussaint,
d'Argenteuil.

Le Vice-Président,
Dr Sutils,
de la Chapelle-la-Reine.

M. le Docteur Toussaint, remet à M. Théophile Roussel un coupe-papier en ivoire peint et sculpté.

Adresse de l'Œuvre de Bienfaisance de Belleville, remise par Miss Y. de Broen, accompagnée de Miss de Plows Day.

Très honoré Monsieur,

C'est pour moi un grand honneur, en même temps qu'une grande joie que je viens m'associer de tout cœur comme fondatrice de l'Œuvre de Bienfaisance de Belleville avec mes collaborateurs et mes pauvres, qui se rappellent comme moi-même toujours avec plaisir votre aimable visite parmi nous, pour fêter aujourd'hui votre quatre-vingt-unième anniversaire.

Que le Seigneur vous bénisse, tous les vôtres ainsi que l'œuvre que vous accomplissez avec tant de dévouement pour le bien de l'humanité souffrante.

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire parvenir en même temps les vœux et félicitations d'une Œuvre de Tempérance parmi les femmes et les enfants dont je suis la présidente en France, œuvre fondée il y a vingt-trois ans en Amérique dont la présidente est Miss Francis Willard et en Angleterre Lady Henri Somerset et à laquelle se rattachent près d'un million de femmes et d'enfants. Je n'aimerais pas d'être obligée de parler de moi-même, mais connaissant l'intérêt que vous portez aux enfants infortunés, je suis heureuse de vous apprendre que je vais ouvrir à Cayeux-sur-Mer, au printemps prochain, une maison pouvant contenir cent à deux cents enfants ou femmes, située près d'une forêt de pins dont l'air est si renommé pour les enfants anémiques.

Ce sera avec le plus grand plaisir que je recevrai les enfants que Monsieur Roussel voudra bien m'envoyer.

Recevez, Monsieur Théophile Roussel, avec mes respects, l'assurance de ma plus haute considération.

Y. de Broen.

Le Comité de la Société maternelle parisienne « La Pouponnière » à M. le Sénateur Théophile Roussel.

Le Comité de la Société maternelle parisienne « La Pouponnière » est heureux qu'une occasion lui soit offerte de vous exprimer tous ses remerciements pour l'aide et la protection que vous avez bien voulu lui accorder dès ses débuts qui ont été si difficiles et qui, sans des appuis tels que le vôtre, n'aurait pu triompher de toutes les difficultés auxquelles elle se heurtait.

Il est heureux de s'associer à la fête si touchante qui célèbre avec tant de justice un philanthrope tel que vous et un des premiers soutiens de l'enfance.

Le Comité vous exprime tous ses vœux de bonheur et espère que longtemps encore l'humanité souffrante aura le bonheur de vous avoir comme appui et comme défenseur.

Pour le Comité :

La Présidente,
Marg. Charpentier.

Les Vice-Présidentes,
Jenny-Eugène Manuel,
Léonie Doin.

La Secrétaire générale,
Louise Lemoine.

La Trésorière,
Val ad. Bocher.

M. Brilinsky, président de la Société « la Mutualité Maternelle » remet un ouvrage de broderie dont nous donnons une reproduction ci-après :

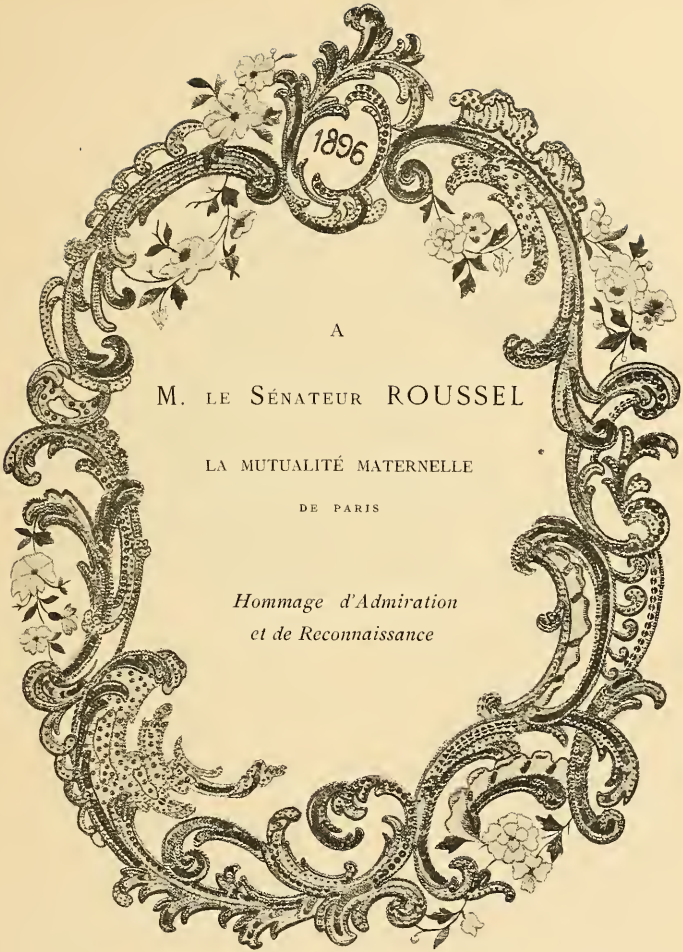

A

M. le Sénateur ROUSSEL

LA MUTUALITÉ MATERNELLE

DE PARIS

Hommage d'Admiration
et de Reconnaissance

Adresse de l'Œuvre des Crèches Parisiennes.

Paris, le 20 décembre 1896.

L'Œuvre des Crèches Parisiennes, heureuse de s'associer aux fêtes du jubilé de son vénéré Président d'honneur, Théophile Roussel, le prie de vouloir bien accepter cette adresse en témoignage de sa profonde admiration, et de sa respectueuse affection, pour le grand philantrophe qui a voué toute sa vie à la protection de l'enfance et à la défense de ceux qui souffrent.

Les Vice-Présidents :
Dr Marmottan.
S. Bellan,
R. Bompard,
G. Van-Brock.

La Présidente :
Marguerite Cremnitz.
Le Secrétaire général :
Ch. Formentin,
Le Secrétaire adjoint :
Gaston Moisson.

Mme Marguerite Cremnitz, présidente de l'Œuvre des Crèches Parisiennes remet ensuite l'aquarelle reproduite ci-après, et l'autographe de la poésie que M. François Coppée a écrite pour le Jubilé Théophile Roussel.

Maximilienne Guyon.

Donnez ! Il faut donner !... Au père de famille,
À la mère sans pain, pour l'enfant, à la fille
Dont la beauté peut s'indigner
Que la faim creuse ainsi son visage livide,
Aux petits écoliers qui vont, le panier vide...
Il faut donner, donner, donner.

Donner, c'est la sagesse éternelle et profonde.
Devant la Charité, misère du vieux monde,
Tu recules et tu décrois !
Partage, amour, bonté ! C'est bien la loi suprême.
Et, depuis deux mille ans, pour qu'on s'entr'aide et s'aime
Jésus nous bénit sur la croix.

François Coppée.

Adresse remise par M. Péphau, Directeur de l'Hospice national des Quinze-Vingts au nom du Conseil d'Administration et des Enfants, élèves et ouvriers de l'École Braille :

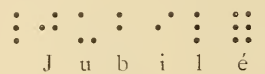

J u b i l é

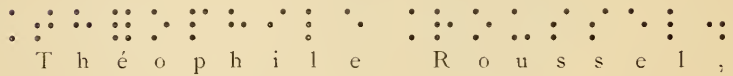

T h é o p h i l e R o u s s e l ,

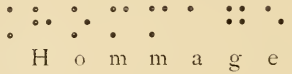

H o m m a g e

d e

l ' é c o l e B r a i l l e .

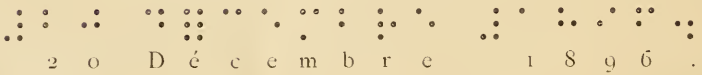

2 0 D é c e m b r e 1 8 9 6 .

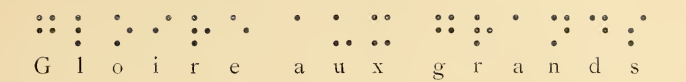
Gloire aux grands

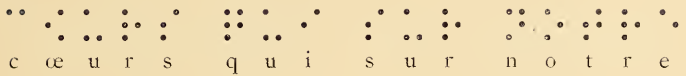
cœurs qui sur notre

ombre

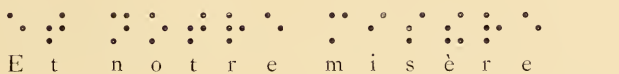
Et notre misère

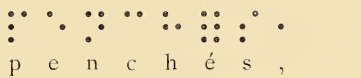
penchés,

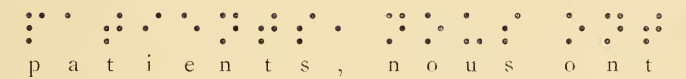
patients, nous ont

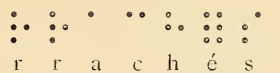
arrachés

A l'ignorance encor

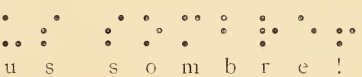
plus sombre!

Dans nos mains lasses

de prier,

dans nos mains lasses

de se tendre,

Ils ont mis des yeux

pour apprendre

Et des outils pour

travailler!

Oui

Gloire à vous,

reconnaissance à

vous, Grand et Illus

tre Bienfaiteur,

Protecteur des petits

et des abandonnés, à

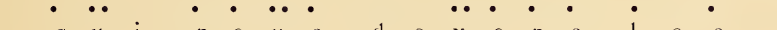
qui nous devons les

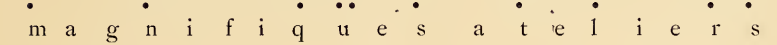
magnifiques ateliers

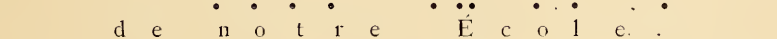
de notre École.

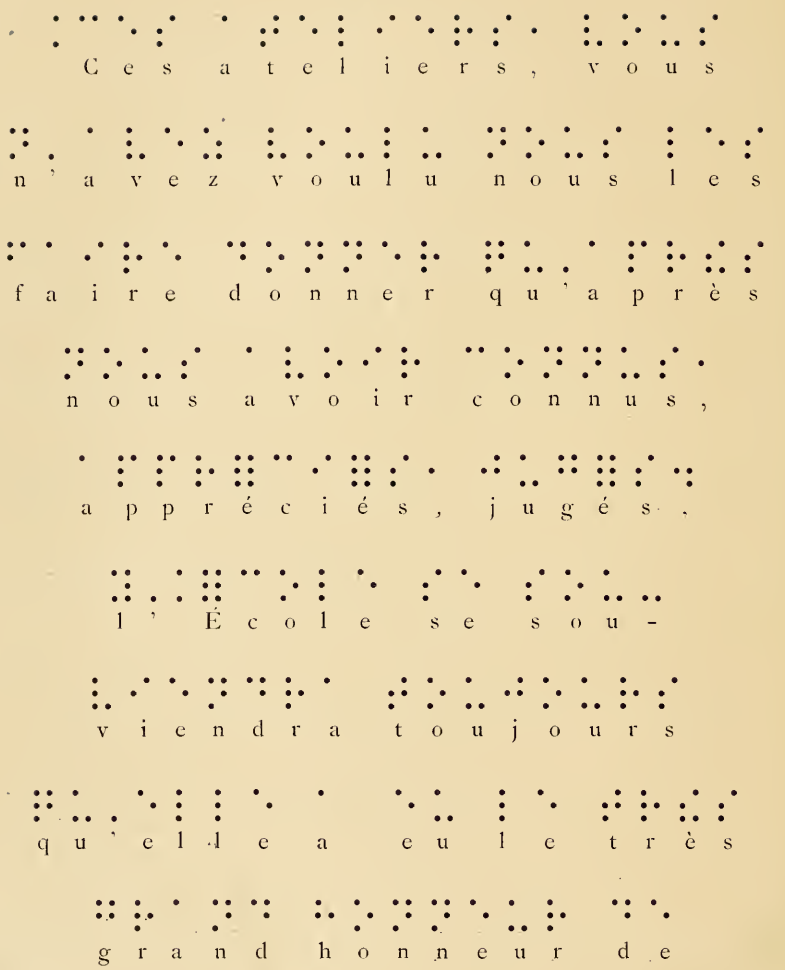
Ces ateliers, vous
n'avez voulu nous les
faire donner qu'après
nous avoir connus,
appréciés, jugés,
l'École se sou-
viendra toujours
qu'elle a eu le très
grand honneur de

recevoir vos visites

le 3 avril 1892,

les 27 avril et 14

mai 1893.

L'École se souvien

dra que vous lui avez

accordé votre haut

et Puissant patro-

nage et ses pupilles

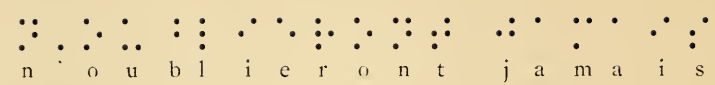
n ' o u b l i e r o n t j a m a i s

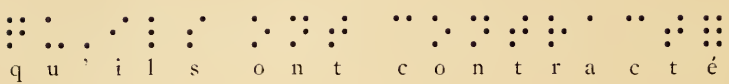
q u ' i l s o n t c o n t r a c t é

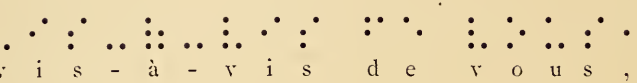
v i s - à - v i s d e v o u s ,

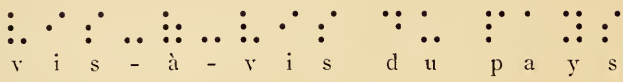
v i s - à - v i s d u p a y s

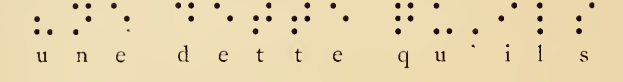
u n e d e t t e q u ' i l s

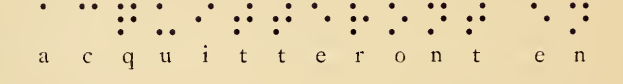
a c q u i t t e r o n t e n

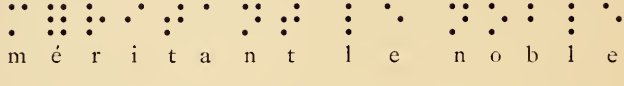
m é r i t a n t l e n o b l e

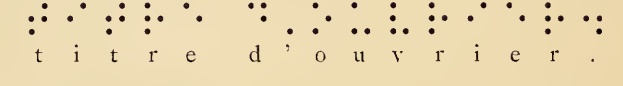
t i t r e d ' o u v r i e r .

Pour copie conforme, le Fondateur de l'École,

Péphau.

Adresse du Musée Social.

Monsieur le Sénateur,

Le dimanche 20 décembre, toutes les sociétés qui ont l'honneur de vous compter parmi leurs membres se réunissaient pour vous exprimer leur respect et leur affection. La société du Musée Social tient à s'associer à ces témoignages de profonde reconnaissance pour tout le bien que vous avez fait et à vous dire avec quelle joie elle a appris que M. le Comte de Chambrun venait de vous conférer le titre de Membre d'Honneur du Musée.

Je vous prie, Monsieur le Sénateur, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

La Société du Musée Social.

Adresse de l'Union des Syndicats Médicaux de France.

L'Assemblée générale de l'Union des Syndicats Médicaux de France a, dans sa séance du 25 novembre 1896, émis à l'unanimité le vote suivant :

« Reconnaissant les grands services rendus par leur éminent et vénéré confrère, M. le Dr Théophile Roussel, sénateur, les délégués des Syndicats Médicaux de France lui adressent, à l'occasion des fêtes de son Jubilé, l'expression de leur profond respect et leurs félications les plus sincères.

« Ils prient le bureau de l'Union de déléguer un des membres de la Société pour déposer cette adresse à la Séance solennelle du 20 décembre 1896 et y représenter l'Union des Syndicats Médicaux de France ».

Le Président de l'Union des Syndicats de France,
Dr Porson, de Nantes.

Adresse de la Ligue Nationale contre l'alcoolisme (Société Française de tempérance).

Très honoré Maître.

Nous vous saluons très respectueusement au nom de la Société française contre l'abus des boissons alcooliques. Vous avez été l'un de ses fondateurs et vous n'avez pas cessé d'être l'un de ses plus fermes appuis.

Au lendemain de nos malheurs, appréciant avec votre clairvoyance, avec votre patriotisme, ce que l'alcoolisme avait coûté à la France, vous avez résolument décidé de le combattre, et c'est à votre généreuse initiative qu'est due la loi de 1873 sur l'ivresse publique.

Votre nom respecté est attaché dans notre pays à toutes les œuvres qui ont pour but d'assurer son relèvement moral, sa prospérité, soit par la lutte ouverte contre le vice, soit par la protection de l'enfant.

Par votre philanthropie éclairée, prévoyante, vous avez été conduit à signaler les dangers qui nous menacent et, le premier, vous avez proposé des mesures de défense sociale.

Et vous avez été écouté, suivi, parce que vous étiez entre tous le plus autorisé à élever la voix. La dignité de votre caractère, l'éclat des services que vous avez rendus, vous donnaient une autorité sans égale, vous l'avez mise avec un dévouement qui ne s'est jamais lassé au service des idées les plus généreuses, des intérêts vitaux de notre pays.

Et voilà pourquoi tous ceux qui partagent vos convictions, tous ceux dont les cœurs battent à l'unisson du vôtre sont aujourd'hui réunis dans un sentiment d'admiration sincère et de respectueuse reconnaissance.

Daignez, très honoré Maître, accepter dans cette réunion solennelle l'hommage que vous apporte la Société française contre l'abus des boissons alcooliques et ses vœux pour qu'il lui soit donné longtemps encore de vous suivre en travaillant avec vous pour la France.

Le Secrétaire général.
E. Philbert.

Le Président.
A. Motet.

La Société d'études professionnelles, le « Concours Médical ».

Monsieur Théophile Roussel,

Dans son Assemblée générale du 15 novembre 1896, la Société du Concours Médical a résolu, à l'unanimité, de se joindre à la célébration de votre jubilé professionnel. Elle a chargé son Conseil de Direction de vous dire les vœux que ses quatre mille membres forment pour la longue prolongation de votre belle carrière, signalée par tant d'œuvres humanitaires, au premier rang desquelles ils placent la loi qui porte votre nom.

La loi Roussel, avec la collaboration de vos confrères a préservé de la mort et conservé à notre patrie d'innombrables enfants.

La France est votre obligée; vous honorez grandement le Corps médical français et tous les médecins sont fiers de votre bienfaisante et glorieuse carrière.

Pour la Société du Concours Médical
Le Conseil de Direction,

Dr Gibert (du Havre). Dr Gassot (de Chevilly).
Dr Maurat (de Chantilly).
Dr A. Cézilly.

Adresse du Comité Central des Œuvres du travail. Siège social: 14, place Dauphine.

A Monsieur le Dr Th. Roussel, sénateur,

Au nom des œuvres d'assistance par le travail, qui poursuivent l'amélioration du sort des travailleurs et leur relèvement moral en leur fournissant pendant les chômages forcés un travail d'attente et en les empêchant ainsi de tomber dans la misère et la mendicité, le Comité central des œuvres d'assistance par le travail vient offrir à M. le sénateur Théophile Roussel, l'initiateur, le protecteur et le champion de tant d'œuvres de protection et d'assistance, l'hommage de son respect et de son dévouement, à l'occasion de son jubilé.

Le Président,
A. Mézières.

Adresse de la Société de Protection des victimes du devoir médical.

La Société de Protection des victimes du devoir médical s'associe de tout cœur à la touchante manifestation de respect et de sympathie, qui a lieu aujourd'hui en l'honneur de son vénéré président.

Votre généreuse existence fut prodigieusement féconde et d'un dévouement sans limites au Bien public. On ne peut qu'être pénétré d'admiration, lorsqu'on jette un coup d'œil sur votre passé philanthropique : vous n'avez laissé sur votre route que de bons exemples, la trace lumineuse d'un grand caractère qui n'encourut jamais le reproche, d'un esprit supérieurement affiné qui ne connut point les défaillances.

Nous faisons des vœux pour qu'une vie si noble, si bien remplie, se prolonge le plus longtemps possible.— Puissions-nous avoir la grande joie de nous trouver de nouveau réunis, dans vingt ans, pour célébrer votre centenaire.

FRANCK-CHAUVEAU. A. CÉZILLY.

Dr GRELLETY.

Adresse de l'Union Française des Femmes de France.

A Monsieur le Dr Théophile Roussel, sénateur,

L'Union des Femmes de France, œuvre de mères de familles, qui n'ont d'autre but que de secourir leurs enfants malades ou blessés, en temps de guerre, et de venir en aide aux victimes des désastres publics, prie M. Théophile Roussel d'agréer, à l'occasion de son jubilé, l'expression de leur reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la Patrie, en provoquant des mesures qui ont sauvé et sauvent tous les jours, des milliers d'enfants de la France et qui évitent tant de larmes à des mères.

Pour les membres du Comité de Direction :

Le Secrétaire général, Dr BOULOUMIÉ.

La Présidente. KŒCHLIN-SCHWARTZ.

Adresse du Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence.

A Monsieur le sénateur Théophile Roussel,

Au nom du Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, au nom des enfants que cette société s'efforce de protéger, au nom des membres qui la composent, j'ai l'honneur de saluer M. le sénateur Théophile Roussel.

Le Patronage ne fait que remplir un devoir sacré en se joignant à toutes les Œuvres de France pour reconnaître l'immense bienfait rendu à l'enfance par les travaux de M. le sénateur Roussel.

Nous n'oublierons jamais que les lois de 1874 et de 1889 qui ont permis de réduire la mortalité des enfants du premier âge et d'arracher à des parents indignes de malheureuses victimes, sont dues à l'initiative et au zèle ardent de cet éminent philanthrope.

Voilà pourquoi après tant d'autres, nous venons redire que M. le sénateur Théophile Roussel a bien mérité de la Patrie et de l'Humanité.

ROLLET,
Fondateur du Patronage.

Adresse de la Commission locale de Protection des Enfants du premier âge de Rouen.

Monsieur le Sénateur,

Dans sa réunion d'hier, tenue en mon cabinet, la Commission locale de Protection des Enfants du premier âge, m'a chargé de vous adresser l'hommage de ses vives félicitations à l'occasion de votre Jubité.

J'ai l'honneur de vous transmettre un extrait du procès-verbal de cette séance, relatant les vœux de la Commission.

Avec la nouvelle expression de mes félicitations, veuillez, je vous prie, Monsieur le Sénateur, agréer l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Maire de Rouen, Président de la Commission locale,
LAURENT.

Adresse de l'Œuvre des Enfants Abandonnés ou Délaissés de la Gironde.

Monsieur le Sénateur,

Dans sa réunion du 12 décembre, le Conseil d'Administration de l'Œuvre des Enfants Abandonnés de la Gironde a décidé de déléguer M. Marin, son secrétaire général, pour assister aux fêtes de votre Jubilé.

Il se permet de vous adresser, en même temps que ses très respectueux hommages et ses vœux les plus sincères, l'expression de sa vive reconnaissance pour les services considérables que vous avez rendus à l'enfance malheureuse.

Nous sommes particulièrement heureux d'être en cette circonstance, les interprètes de notre Comité, et nous vous prions Monsieur le Sénateur, de vouloir bien agréer l'assurance de nos sentiments de haute considération.

Le Président,
Vicomte de Pelleport-Burète.

Le Secrétaire général,
Marin.

Adresse de l'Union des Sociétés de Patronage de France.

Monsieur le Sénateur et honoré Président,

A la séance d'ouverture du Congrès de Lyon, M. le député Aynard, faisant allusion à votre œuvre législative qui restera impérissable, vous appelait éloquemment, « l'Avocat des Abandonnés ». L'histoire, dont la justice a déjà commencé pour vous, ratifiera ce beau titre que vous avez noblement conquis par toute une vie vouée au service des petits, des humbles, des malheureux.

Aussi, lorsqu'en 1893, à la suite du grand mouvement provoqué par le Congrès de Paris en faveur de cette catégorie particulière d'abandonnés, qui sont les plus abandonnés de tous, et que l'on appelle « les prisonniers libérés » s'est fondée « l'Union des sociétés de Patronage de France », votre place était-elle naturellement marquée à la tête du Conseil central chargé de relier entre elles les œuvres éparses à la surface du territoire, d'encourager la création de sociétés nouvelles, de défendre enfin les intérêts généraux du patronage devant l'opinion et les pouvoirs publics.

Vous ne vous êtes pas contenté, Monsieur le Sénateur, de nous donner votre nom respecté, et qui constituait pour nous le meilleur des programmes : vous nous avez apporté en outre, et sans compter, le concours de votre expérience et de votre autorité.

Les succès croissants de l'Union, le crédit dont elle jouit au dedans et au dehors, la bienveillance qu'elle rencontre auprès de l'Administration pénitentiaire et du Gouvernement, le bien qu'elle a pu faire jusqu'ici en faveur de ses malheureux clients; celui — plus grand encore — qu'elle fera dans l'avenir; tout cela, elle le doit et le devra en grande partie à vous, Monsieur le Sénateur, et à l'égide toute puissante dont vous la couvrez.

Aussi est-ce avec une joie véritable que, au nom des soixante-dix œuvres que nous avons l'honneur de représenter et dont les délégués en grand nombre ont tenu à se joindre à nous, nous saisissons l'occasion de votre Jubilé pour vous exprimer nos sentiments de reconnaissance et d'admiration, et pour apporter notre modeste fleuron à l'éclatante couronne formée de toutes les œuvres auxquelles vous avez donné votre dévouement et consacré votre vie.

Nous vous prions, Monsieur le Sénateur et honoré Président, d'agréer l'hommage de notre affectueux respect.

Le Secrétaire général,
Louiche-Desfontaines.

Les Vice-Présidents,
Cheysson, L. Conte.

Le Trésorier,
Edouard Rousselle.

Adresse de l'Asile correctionnel pour jeunes filles à Bolchewo (Moscou), sous le haut patronage de S. M. l'Impératrice Marie Féodorowna.

Monsieur le Sénateur Théophile Roussel,

La nouvelle des brillantes ovations dont a été l'objet dans sa Patrie, si chère et si sympathique à la Russie, l'apôtre des Enfants Abandonnés, a été reçue avec une joie particulière dans le cœur de la Russie, à Moscou, par les personnes qui prennent même une faible part à l'organisation et au succès de l'Œuvre à laquelle vous vous êtes dévoué.

L'École-maison de correction, à Bolchewo, placée sous la haute protection de sa Majesté l'Impératrice Marie Feodorowna, gardera à jamais dans ses annales, le souvenir du jour mémorable où vous, le Grand Philanthrope, avez bien voulu honorer de votre présence et encourager par quelques éloges flatteurs cette modeste institution.

Permettez-nous, Monsieur le Sénateur, de nous joindre à ceux qui, ayant en haute estime vos mérites, font des vœux pour votre bonheur et vous souhaitent de longs jours pour le bien et le bonheur des malheureux.

La Présidente de la Société,
Princesse Alexandrine Lièvan.

La Curatrice de l'Asile,
Marie Kiritochko.

Le Curateur et fondateur de l'Asile,
S. P. de Jakowlew.

M. le Ministre de l'Intérieur, président, donne la parole à M. le Dr F. Ledé, membre du Comité supérieur de Protection des enfants du premier âge, secrétaire-général du Comité, pour la lecture des récompenses suivantes accordées à l'occasion du Jubilé de M. Théophile Roussel :

Diplômes supérieurs :

MM.

Le Dr BOZONET, Médecin inspecteur à Montrevel (Ain).
BURLET, Inspecteur des Enfants Assistés de la Drôme.
Le Dr COLON, Médecin-Inspecteur à Unverre (Eure-et-Loir).
HERMANTIER, Inspecteur des Enfants Assistés de la Lozère.
LAVERGNE, Inspecteur des Enfants Assistés de l'Allier.
MARTIN, Juge de paix à Samer (Pas-de-Calais).
PRUVOST, Inspecteur des Enfants Assistés de la Sarthe.
Le Dr DE WELLING, Président de la Société protectrice de l'Enfance de Rouen (Seine-Inférieure).

Médailles d'argent :

MM.

DE BIRAN, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.
Le Dr BLANC, Médecin-Inspecteur à Avignon (Vaucluse).
Le Dr BOUCHAIN, Médecin-Inspecteur à Saint-Ismier (Isère).
CAPELET, Inspecteur des Enfants Assistés du Rhône.
CARLIER, Inspecteur des Enfants Assistés du Pas-de-Calais.
CHERBONNEAU, Rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur.
Le Dr CIAUDO, Médecin-Inspecteur de Saint-Sauveur (Alpes-Maritimes).
Le Dr CORNET, Médecin-Inspecteur à Graincourt (Pas-de-Calais).
Le Dr COUSYN, Médecin-Inspecteur de la 2e circonscription (Morbihan).
DELAGE, Inspecteur des Enfants Assistés de la Gironde.

Le Dr DORVAN, Médecin-Inspecteur à Châtellerault (Vienne).
Le Dr DUCHÉ, Médecin-Inspecteur à Ouanne (Yonne).
Le Dr DUCONDUT, Inspecteur des Enfants Assistés de l'Yonne.
Le Dr DURAND-DESMONS, Inspecteur des Enfants Assistés de Seine-et-Marne.
Le Dr FICHEUX, Médecin-Inspecteur à Croisilles (Pas-de-Calais).
FLEURY, Chef de bureau à la Préfecture de Police.
Le Dr GACHASSIN-LAFITE, Médecin-Inspecteur à Cézac (Gironde).
MARTIN-DUPONT, Inspecteur des Enfants Assistés de l'Hérault.
Le Dr MAZADE, Inspecteur des Enfants Assistés des Bouches-du-Rhône.
MÉTÉRIÉ, Inspecteur des Enfants Assistés de Maine-et-Loire.
Le Dr RAMADIER, Médecin-Inspecteur à Saint-Chély (Lozère).
Le Dr REGIMBARD, Médecin-Inspecteur à Évreux (Eure).
ROLLET, Inspecteur des Enfants Assistés de l'Ain.
SANCEROTTE, Inspecteur des Enfants Assistés de la Marne.
SAVOURÉ-BONVILLE, Inspecteur des Enfants Assistés de l'Eure.
Le Dr SELLIER, Inspecteur des Enfants Assistés de Seine-et-Oise.
SERRÈS, Inspecteur des Enfants Assistés de la Nièvre.

Médailles de bronze:

MM.

Le Dr ALEXANDRE, Médecin-Inspecteur à Arques (Pas-de-Calais).
Le Dr ALLIX, Médecin-Inspecteur à Paris.
ARAUD, Secrétaire de mairie à Puivert (Aude).
AZAIS, Inspecteur des Enfants Assistés de l'Aude.
BARTHELET, Membre du Comité départemental de protection des enfants du premier âge à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr BARTHÈS, Inspecteur des Enfants Assistés d'Eure-et-Loir.
BERETTA, Inspecteur des Enfants Assistés de la Somme.
BERNIS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés de l'Hérault.
BERNY, Inspecteur des Enfants Assistés de la Corrèze.
Le Dr BERTHELOT, Médecin Inspecteur à Paris.
BLANC, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés d'Indre-et-Loire.
Le Dr BLANCHE, Médecin-Inspecteur à Paris.
Le Dr BLIN, Médecin-Inspecteur à Rennes (Ille-et-Vilaine).

BODENAN, Chef de division à la préfecture de la Loire.
Le Dr BOUDON, Médecin-Inspecteur à la Canourgue (Lozère)
BOUET, Secrétaire de mairie au Noyer (Cher).
Le Dr BOUJU, Inspecteur des Enfants Assistés du Loiret.
BRÉBION, Employé au Ministère de l'Intérieur.
BRUN, Conseiller général d'Alzon (Gard).
CAILLOT, Inspecteur des Enfants Assistés du Cher.
Le Dr CAMPION, Médecin-Inspecteur à Paris.
Le Dr CANTIÉ, Médecin-Inspecteur à Mosset (Pyrénées-Orientales).
Le Dr CAZES, Médecin-Inspecteur à Tarascon (Bouches-du-Rhône).
CHABANEIX, Inspecteur des Enfants Assistés des Ardennes.
Le Dr CHAVANON, Inspecteur des Enfants Assistés de la Charente-Inférieure.
CHENU, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés de la Haute-Garonne.
Le Dr COSSON, Inspecteur des Enfants Assistés des Vosges.
Le Dr CRISTOFINI, Secrétaire-Rapporteur du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge.
CRUVEILHIER, Secrétaire-Rapporteur du Comité supérieur des enfants du premier âge.
DAMIAN, Commis de l'inspection des Enfants Assistés de la Savoie.
Le Dr DELFAU, Médecin-Inspecteur à Bessèges (Gard).
DEJAMME, Secrétaire-Rapporteur du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge.
Le Dr DENIS, Médecin-Inspecteur à Paruz (Ille-et-Vilaine).
DUPRÉ, Chef de bureau à l'état-civil de Romans (Drôme).
EDELGA, Inspecteur des Enfants Assistés du Var.
Le Dr FAIVRE, Secrétaire-Rapporteur du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge.
Le Dr FUZET DU POUGET, Médecin-Inspecteur à Casteljais (Ardèche).
GAGNARD, Maire de Saint-Bonnet-de-Jonc (Saône-et-Loire).
GALAUD, Inspecteur des Enfants Assistés du Gard.
GILBERT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés de la Loire-Inférieure.
GODEFROY, Inspecteur des Enfants Assistés de la Mayenne.
GOYET, Inspecteur des Enfants Assistés du Puy-de-Dôme.
GRAND, Président du Comité départemental de protection des enfants du premier âge (Nord).

GRÈGES, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés du Morbihan.
Le Dr GUINAUD, Médecin-Inspecteur à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
HARDUIN, Sous-Chef de bureau à la Préfecture de Police.
HURIOT, Inspecteur des Enfants Assistés de la Haute-Loire.
Mme KRUG, Dame visiteuse des crèches de Reims (Marne).
LABRUNE, Commis de l'inspection des Enfants Assistés de la Haute-Vienne.
LAUGÈRE, Inspecteur des Enfants Assistés de Saône-et-Loire.
Le Dr LAUMET, Médecin-Inspecteur à Troyes (Aube).
Le Dr LAUTRÉ, Inspecteur des Enfants Assistés de la Haute-Garonne.
LAUVEL, Inspecteur des Enfants Assistés de la Haute-Vienne.
LAVAURS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés de l'Indre.
Le Dr DE LAVENAY, Médecin-Inspecteur à Pringy (Haute-Savoie).
LEFÈVRE, Chef de division à la Préfecture de la Manche.
LELIMOUZIN, Inspecteur des Enfants Assistés de la Loire-Inférieure.
LEMOINE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés de l'Ardèche.
Mme LOUIS, née PILLIET, dame visiteuse (Seine).
Le Dr LUTEL, Médecin-Inspecteur à Troyes (Aube).
Le Dr DE MANNY, Médecin-Inspecteur à Brossac (Charente).
Mme MARÉCHAL, née DE COURTEVILLE, dame visiteuse (Seine).
Le Dr MARIE, Inspecteur des Enfants Assistés du Nord.
Le Dr MARIE, Médecin-Inspecteur à Saint-Aignan (Ille-et-Vilaine).
MARTY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés de la Gironde.
Le Dr MASSU, Médecin-Inspecteur à Roquigny (Ardennes).
Le Dr MASSUL, Médecin-Inspecteur à Chaumont-Porcien (Ardennes).
MENNERET, Inspecteur des Enfants Assistés de l'Aube.
Le Dr METTON-LEPOUZÉ, Inspecteur des Enfants Assistés de Seine-Inférieure.
Le Dr PERRION, Médecin-Inspecteur à Nantes (Loire-Inférieure).
PETIT, Inspecteur des Enfants Assistés (Loir-et-Cher).
Le Dr PICARD, Médecin-Inspecteur à Paris.
PIERRET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés (Seine-et-Oise).
POULET, Commis de l'inspection des Enfants Assistés de l'Aube.
Le Dr PURREY, Inspecteur des Enfants Assistés des Landes.
RAMBERT, Secrétaire du Comité départemental du Var.
REBUFFEL, Inspecteur des Enfants Assistés de l'Orne.

Le Dr RICHAUD, Médecin-Inspecteur à Reillanne (Basses-Alpes).
Le Dr ROBIN-DUVERNET, Médecin chargé de la contre-visite des nourrices à la Préfecture de Police.
Le Dr ROUSSEAU, Médecin-Inspecteur à Partenay (Deux-Sèvres).
SALVAGNAC, Médecin-Inspecteur à Neuvéglises (Cantal).
SAVINE, Secrétaire de mairie à Saint-Firmin (Hautes-Alpes).
Mme STRASSER, Membre de la Commision locale de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
TALOUR, Commis de l'inspection des Enfants Assistés de la Haute-Garonne.
THIÉRY, Sous-Inspecteur des Enfant Assistés de la Sarthe.
Le Dr TOUCHARD, Médecin-Inspecteur, maire de Sillé-le-Guillaume (Sarthe).
TOURNEUR, Inspecteur des Enfants Assistés de la Loire.
Mme Vve TRUET, Membre de la Commission locale de Château-Thierry (Aisne).

Les chœurs de l'École Braille, sous la direction de M. Brun, exécutent sans accompagnement les « Chants du Bosphore » *de Bazin.*

Discours de M. le Sénateur Théophile Roussel:

Au milieu de ces hommages, dont ma vieillesse est l'objet, après les paroles que je viens d'entendre, j'aurais besoin de m'enfermer en silence dans l'intime sentiment de gratitude dont je suis pénétré. Le programme de ce Jubilé réclame de moi une allocution. Je voudrais la résumer en ce mot qui me vient aux lèvres du fond de mon cœur. Merci ! *(Applaudissements.)*

Merci à vous, Mesdames et Messieurs, qui me rendez presque coupable d'orgueil, à la pensée qu'une élite de la Science, de l'Assistance publique et de la Charité française s'est constituée en comité pour me préparer cette grande fête.

Merci aux nombreux amis accourus pour saluer affectueusement avec vous mon entrée dans la 81e année de ma vie. *(Applaudissements.)*

Merci encore à toutes les personnes connues et inconnues qui, de loin, m'adressent chaque jour des témoignages collectifs ou individuels de sympathie dont l'expression variée en prose ou en vers m'apporte un plaisir toujours nouveau. Un semblable concert de manifestations affectueuses — aussi imprévu que touchant pour moi — est déjà la meilleure des récompenses d'une longue vie de travail, d'efforts inspirés par le souci du sort des délaissés, des faibles, des

petits, sans la moindre prétention à la Renommée. Ma satisfaction de cœur serait restée sans mélange si la grandeur et la solennité de cette fête ne me faisaient pas trop sentir la disproportion de l'Œuvre et des services avec les honneurs destinés à les récompenser.

Je n'aurai pas la force de me plaindre de l'appel fait aux talents d'éminents artistes, et du recours au marbre et au bronze, soit afin de faire apparaître aux yeux, sous d'heureuses allégories, des résultats constatés aujourd'hui de nos travaux législatifs, soit pour assurer par la main savante et délicate de Denys Puech à ma figure humaine bien peu sculpturale la survie que je n'ai jamais souhaitée. Ce luxe décoratif de mon Jubilé, dont la pensée m'avait paru déjà excessive, n'a été finalement pour moi, grâce aux intentions délicates qui l'ont inspiré et aux charmes de l'exécution, qu'une nouvelle source vive de ces jouissances que l'amour du Bien et la Bonté secourable ont le privilège de procurer jusqu'au seuil de l'extrême vieillesse. *(Applaudissements.)*

Mais pouvais-je, Mesdames et Messieurs, assister aujourd'hui, sans trouble, dans ce grand Amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne déjà remplie de si grands souvenirs à la célébration, sous la présidence du Ministre de l'intérieur, d'une fête dans laquelle le Parlement, nos grands corps savants, les chefs des grandes administrations, le Conseil général de la Seine, le Conseil municipal de Paris, les services départementaux de l'Assistance publique, les services d'inspection médicale de la protection de l'enfance et jusqu'aux établissements renommés d'éducation des jeunes aveugles, ont voulu être représentés? Il ne m'est pas possible de voir sans confusion accorder ici à ma vie et à mes Œuvres, de tels honneurs justement réservés aux plus

illustres serviteurs de la Science, de la Patrie ou de l'Humanité.

Je chercherais vainement en moi-même une explication raisonnable de la situation sans précédent, je crois, qui m'est faite en ce moment, au milieu de cette grande assemblée. Mais il me semble qu'elle apparaît et se présente clairement d'elle-même, si l'on regarde de ce côté du monde extérieur où vivent et agissent, avec les promoteurs de ce Jubilé, tous ceux qui se sont dévoués à la lutte contre la souffrance humaine et les maux évitables.

Je n'ai pas besoin de rappeler comment et par suite de quelles constatations de la statistique, alarmantes pour notre patriotisme, la diminution de la natalité française, l'arrêt du mouvement ascensionnel de notre population, ont mis fin à l'indifférence publique sur le sort de l'enfant du premier âge et l'excessive mortalité qui le frappe : de même l'accroissement continu et l'aggravation progressive de la criminalité juvénile ont contraint tous les bons esprits à considérer les questions relatives au sort de l'enfance malheureuse, abandonnée, délaissée ou maltraitée comme étant d'un intérêt social de premier ordre réclamant des mesures urgentes et d'importance capitale pour l'avenir de notre Démocratie. Il n'est pas douteux que le vote de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge mis en « nourrice, en sevrage ou en garde », et à partir de 1879, les travaux préparatoires et les discussions au Sénat de la loi dont le vote définitif par la Chambre des députés a fait la loi du 25 juillet 1889 sur la « Protection des enfants moralement abandonnés ou maltraités » ont en ouvrant l'ère des améliorations et des réformes, donné une impulsion sérieuse à ce mouvement des esprits.

Enfin, les congrès internationaux pénitentiaires, dans les

délibérations desquels les questions d'éducation préventive et de protection des mineurs traduits en justice ont pris place, à Rome, en 1885, plus largement à Saint-Pétersbourg en 1890, plus largement encore à Paris en 1895, ont, par l'admission dans leur programme officiel d'une section nouvelle consacrée aux « questions relatives à l'enfance et aux mineurs », mis à l'ordre du jour, pour l'Europe entière, ces questions dont l'opinion publique et les gouvernements sentent mieux chaque jour l'urgente gravité.

Le jubilé du 20 décembre 1896 n'est pas la fête d'un grand homme, ni d'un seul homme. C'est une fête de circonstance, qui, à propos d'une date particulière, marque en réalité la date d'un progrès social en voie de s'accomplir par un travail collectif. *(Applaudissements.)*

S'il m'était permis de lui chercher son vrai nom, je m'inspirerais du sentiment de bonté secourable qui réunit en ce moment dans ce grand amphithéâtre tant de cœurs généreux et je l'appellerais la fête de la Protection de l'Enfance malheureuse. *(Applaudisssements.)*

La musique du 89me régiment de ligne exécute la Marche des Félibres, *de M. Suzanne, chef de musique.*

La Cérémonie est terminée et la séance est levée à 3 heures et demie.

M. Théophile Roussel est reconduit avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, dans le grand salon de réception, et reçoit les hommages et les souhaits de ses collègues, de ses amis, de ses admirateurs et de ses compatriotes.

Rapport de M. Van Brock, membre du Conseil de Surveillance de l'Assistance publique de Paris, Trésorier du Comité du Jubilé Théophile Roussel.

Paris, le 11 juin 1897.

Mon Cher Secrétaire Général,

Vous demandez au Trésorier de vous envoyer quelques détails recueillis dans l'accomplissement de son mandat afin de les faire figurer au Livre d'Or du Jubilé de notre cher Théophile Roussel, voici ceux que je peux vous donner et qui me semblent intéressants.

Je tiens, tout d'abord à exprimer ma joie d'avoir pu participer à la glorification de notre vénéré Maître et lui manifester ainsi bien modestement, la profonde admiration et le sincère attachement que je professe pour lui depuis si longtemps.

La souscription ouverte dans le courant de novembre devait forcément se fermer le 20 décembre, jour fixé pour

la célébration du Jubilé. Dans ce court espace de temps, j'ai reçu :

2	souscriptions à	500 francs	1.000 »
2	—	200	400 »
1	—	180	180 »
2	—	150	300 »
12	—	100	1.200 »
19	—	50	950 »
2	—	40	80 »
1	—	35	35 »
7	—	30	210 »
11	—	25	275 »
94	—	20	1.880 »
3	—	15	45 »
107	—	10	1.070 »
1	—	7	7 »
1	—	6	6 »
1	—	5,50	5,50
154	—	5	770 »
1	—	4,45	4,45
3	—	4	12 »
26	—	3	78 »
2	—	2,50	5 »
1.010	—	2	2.020 »
1	—	1,75	1,75
2	—	1,60	3,20
1	—	1,40	1,40
3	—	1	3 »
1.469	souscriptions		10.542,30

Résultat merveilleux et que seule la reconnaissance du cœur pouvait atteindre.

Et combien ont dû regretter qu'une circonstance indépendante de leur volonté ne leur ait pas permis d'arriver à

temps et qui ont pu croire qu'il était trop tard ensuite pour s'associer à cette grande manifestation.

Dans le nombre considérable de lettres reçues à cette occasion, je ne puis résister à la tentation de relater quelques-uns des hommages qui allaient à notre cher Maître.

Les « Honneurs à Théophile Roussel » « Gloire au grand Philanthrope » « Vive Roussel » ont été très nombreux comme aussi « Je suis si heureux de m'associer, etc. ».

Mais en voici quelques-uns de plus touchants :

« J'adhère avec joie au Jubilé de M. Théophile Roussel, je suis per-
« suadé que nous serons nombreux le 20 décembre pour lui donner le
« témoignage de notre respectueuse et filiale affection.

« Heureux de contribuer à la fête qui honorera non seulement
« l'auteur d'une loi si humanitaire, mais encore ceux qui l'ont organisée.

« Je suis heureux de contribuer à l'œuvre de juste reconnaissance
« à laquelle le Comité d'organisation a bien voulu faire participer les
« fonctionnaires du cadre de l'Inspection des Enfants Assistés.

« J'ajouterai que je suis on ne peut plus heureux de m'associer à
« cette belle et grande cérémonie.

« Tout heureux de vous adresser ce petit témoignage de reconnais-
« sance pour les noces d'or de M. Théophile Roussel.

« Nos vœux les plus sincères à notre grand Philanthrope. Daigne
« le ciel lui accorder une longue et heureuse vieillesse pour qu'il lui
« soit permis d'admirer la beauté de ses œuvres ».

Enfin, ces citations devant être très limitées, je les terminerai par cette lettre :

« Théophile Roussel, l'illustre auteur de cette loi humanitaire et
« patriotique « qui protège la France au berceau », a certainement
« droit à la Reconnaissance publique; et un pays s'honore, en honorant
« ses grands hommes ».

« Aussi est-ce de tout cœur que j'applaudis à la célébration du « Jubilé Théophile Roussel et que je m'empresse de vous envoyer mon « humble obole, faible témoignage de mon admiration et de ma gratitude « pour le grand philanthrope.

« Modeste ouvrier de la première heure, j'ai vu naître, grandir « et s'étendre cette bonne loi de la Protection qui n'a pas menti à son « but : protéger, améliorer et développer le capital humain.

« Malgré les difficultés du début, dans nos pauvres campagnes, « elle a donné des résultats féconds, qu'à l'avenir la sincère application « de ses règlements rendra plus féconds encore.

« Honneur à Théophile Roussel, cet homme de bien, qui, de par « la volonté de ses concitoyens reconnaissants, aura la suprême joie « d'assister lui-même à sa propre Apothéose ».

Comme Trésorier, je ne puis terminer ces quelques notes qu'en remerciant du fond du cœur tous ceux qui par leur souscription se sont associés à nous et nous ont permis de donner à la journée du 20 décembre à la Sorbonne, la grandeur que comportait l'Hommage suprême que nous voulions pour Théophile Roussel.

Croyez, mon cher Secrétaire Général, à mes meilleurs sentiments.

G. Van Brock,

Membre du Conseil de Surveillance
de l'Assistance publique de Paris,
Trésorier du Comité.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS[1]

Le Dr ABADIE, M.-I., à Sainte-Croix de Valvestre (Ariège).
Madame d'ABBADIE D'ARRAST.
Le Dr ABRIAL, M.-I., au Puy (Haute-Loire).
Le Dr J. ADER, M.-I., à Bréval (Seine-et-Oise).
M. ADOLFO SCANDER DEI BARONI LEVI, à Florence (Italie).
Madame ADOLFO SCANDER DEI BARONI LEVI.
Le Dr AILLAUD, M.-I., à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).
Le Dr ALBERT, M.-I., à Lyon (Rhône).
Le Dr ALIROL, M.-I., au Puy (Haute-Loire).
Le Dr ALLARD, M.-I., à Duclair (Seine-Inférieure).
Le Dr L. ALLARY, M.-I., à Leucate (Aude).
Le Dr ALOMBERT, M.-I., à Montsauche (Nièvre).
Le Dr ALUISON, M.-I., à Eurville (Haute-Marne).
M. AMBROIS, M.-I., à Pont-de-Beauvoisin (Isère).
Le Dr AMBROSINI, M-I., à Poissy (Seine-et-Oise).
Le Dr M. AMELINE, M.-I., à Saint-James (Manche).
Le Dr ANCELLIN, M.-I., à Monville (Seine-Inférieure).
Le Dr ANDREUX, M.-I., à Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle).
M. ANGLARD, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Limoges (Haute-Vienne).
Le Dr ANNER, Directeur de la Santé, à Brest (Finistère).
Le Dr A. ANSALONI, M.-I., à Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher).
Le Dr ARAGON, M.-I., à Prat (Ariège).
Le Dr ARDILOUZE, M.-I., à Château-Landon (Seine-et-Marne).

(1) M.-I., signifie Médecin-Inspecteur des Enfants du premier âge.

Le Dr ARMAINGAUD, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, à Bordeaux (Gironde).

Le Dr ARNAL, M.-I., à Albertville (Savoie).

Le Dr ARNAL, M.-I., à Broquès (Aveyron).

Le Dr ARNAUD, M.-I., à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le Dr ARNAUDET, M.-I., à Cormeilles (Eure).

M. ARNAVON, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Quimper (Finistère).

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE PARIS.

ASSOCIATION LOZÉRIENNE DE PARIS.

Le Dr L. ASTRUC, M.-I., à Montarnaud (Hérault).

Le Dr AUBEAU, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.

Le Dr AUBIN, M.-I., à Saint-Césaire (Alpes-Maritimes).

Le Dr P. AUBRY, M.-I., à Criquetot (Seine-Inférieure).

Le Dr AUCLERT, M.-I., à Brézolles (Eure-et-Loir).

M. Léon AUCOC, Membre de l'Institut.

M. le Duc D'AUDIFFRET-PASQUIER, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. AUDOIN, Sous-Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Périgueux (Dordogne).

M. AUDOIN, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Laon (Aisne).

Le Dr AUDOLY, M.-I., à Villars (Alpes-Maritimes).

M. AUGÉ, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Besançon (Doubs).

M. A. AUGÉ, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Tours (Indre-et-Loire).

Le Dr G. AUGER, M.-I., à Bolbec (Seine-Inférieure).

Le Dr AUVERT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Aurillac (Cantal).

Le Dr J. AUZILHON, M.-I., à Quissac (Gard).

M. AYNARD, député, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Dr BACON, M.-I., à Courville (Eure-et-Loir).

Le Dr BADUEL, M.-I., à Coudat (Cantal).

Le Dr BAILLEUL, M.-I., Conseiller d'Arrondissement, à Pontorson (Manche).

Le Dr BAILLIEZ, M.-I., à Harnes (Pas-de-Calais).

Le Dr BAILLY, M.-I à Chambly (Oise).
Le Dr BAILLY, M-I., à Bains (Vosges).
Le Dr BALS, M.-I., à Dourdan (Seine-et-Oise).
Le Dr BARATIER, M.-I., à Jeugny (Aube).
Le Dr BARBAUD, M.-I., à Luxeuil (Haute-Saône).
Le Dr BARBIER, M.-I., à Thury-Harcourt (Calvados).
M. BARBOT, M.-I., à Vezins (Maine-et-Loire).
M. BARBOU, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Bordeaux (Gironde).
Le Dr BARDOU, M.-I., à Brives (Corrèze).
M. BARDOUX, Membre de l'Institut, Sénateur.
Le Dr A. BARRABÉ, M.-I., à Bagnoles-de-l'Orne (Orne).
Le Dr BARRAL, M.-I., à Avignon (Vaucluse).
M. BARRILLON, de Chartres (Eure-et-Loir).
M. BARROIS, M.-I., Illiers (Eure-et-Loir).
Le Dr BARRUOL, M.-I., à Apt (Vaucluse).
Le Dr BARRY, M.-I., à Viverols (Puy-de-Dôme).
M. BARTAUMIEUX, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.
Le Dr BARTHÈS, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Chartres (Eure-et-Loir), *Membre du Comité.*
Madame BARTHÈS.
Le Dr BASEIL, M.-I., à Frouard (Vosges).
Le Dr Ch. BATAILLE, M.-I., Chirurgien des Hôpitaux, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr P. BATTREAU, M.-I., à Oucques (Loir-et-Cher).
Le Dr BAUBY, M.-I., à Guillon (Yonne).
Mademoiselle BAUDELAIRE.
Le Dr BAUDON père, M.-I., à Mouy (Oise).
Le Dr BAUDRY-LACANTINERIE, M.-I., à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure).
M. BEAURAIN, M.-I., à Embry (Pas-de-Calais).
Le Dr BEC, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Avignon (Vaucluse).
Le Dr de BÉCHON, M.-I., à Brest (Finistère).
Le Dr BÉCLU, M.-I., à Oisseau-le-Petit (Sarthe).
M. BECQUART, M.-I., à Radinghem (Nord).

Le Dr BÉDEL, M.-I., à Lamballe (Côtes-du-Nord).
Le Dr BELIN, M.-I., à Dijon (Côte-d'Or).
Le Dr BELLAMY, M.-I., à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Le Dr BELLET, M.-I., à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).
Le Dr BELLIER, M.-I., à Laigle (Orne).
Le Dr BELMIN, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.
Le Dr BELOUS, M.-I., à Miribel (Ain).
Le Dr BENNEZON, M.-I., à Boves (Somme).
Le Dr G. BENOIST, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Vannes (Morbihan).
Le Dr BENOIT, M.-I., à Pont-Salles-la-Source (Aveyron).
Le Dr L. BENTHOWSKI, M.-I., à Saint-Florent (Gard).
Madame BÉQUET DE VIENNE, Président de l'Œuvre de l'Allaitement Maternel et des Refuges-Ouvroirs. *Membre du Comité.*
Le Dr BÉRAND, M.-I., à Lorgues (Var).
M. BÉRENGER, Sénateur, Président de la 1re section du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
M. A. BÉRETTA, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Amiens (Somme).
Le Dr BERGERON, Médecin honoraire des Hôpitaux, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine. *Membre du Comité.*
Le Dr BERGÈS, M.-I., à Houdan (Seine-et-Oise).
M. BERJOAN, M.-I., à Vinça (Pyrénées-Orientales).
Le Dr BERNARD, M.-I., à Saint-Lô (Manche).
Le Dr H. BERNARD, M.-I., à Dinard (Ille-et-Vilaine).
Le Dr BERNARD-LAVERGNE, Sénateur du Tarn.
Le Dr BERNIS, M.-I., à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).
M. P. BERNIS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Montpellier (Hérault).
M. J. BERNY, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Tulle (Corrèze).
M. L. BERR, Procureur de la République, à Melun (Seine-et-Marne).
Le Dr BERRUZIER, M.-I., à Raucourt (Ardennes).

Le Dr BERT, M.-I., Médecin de l'Hôpital à Aurillac (Cantal).
Le Dr BERTHAULT, M.-I., à Sancerre (Cher).
Le Dr BERTHELOT, M.-I., à Verdes (Loir-et-Cher).
Le Dr BERTHET, M.-I., à Albertville (Savoie).
M. BERTHET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Angers (Maine-et-Loire).
Le Dr H. BERTRAND, M.-I., à Consenvoye (Meuse).
Le Dr BESNIER, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr BESSIÈRE, M.-I., à Saint-Alban (Lozère).
M. A. BÉTOLAUD, Membre de l'Institut.
M. BEULLARD, M.-I., à Villefranche-Saint-Phal (Yonne).
Le Dr BEZARD, M.-I., à Tours (Indre-et-Loire).
Le Dr BIDOT, M.-I., à Voiteur (Jura).
Le Dr BIERRY, M.-I., à Moirans (Jura).
Le Dr BIGO, M.-I., à Haubourdin (Nord).
M. BIGUARE, M.-I., à la Ferté-Macé (Orne).
Le Dr BILLET, M.-I., à Lons-le-Saulnier (Jura).
Le Dr BILLETOU, M.-I., à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre).
Le Dr BILLON, Secrétaire de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.
Le Dr BINDÉ, M.-I., à Ancenis (Loire-Inférieure).
Le Dr BINET, M.-I., à Villiers-Bocage (Calvados).
Le Dr BIOULÈS, M.-I., à l'Isle (Vaucluse).
Le Dr S. BISCARRAT, à Montdragon (Vaucluse).
Le Dr R. BLACHE, Secrétaire général de la Société Protectrice de l'Enfance de Paris, Membre du Comité départemental de la Protection de l'Enfance de la Seine, Membre de l'Académie de Médecine. *Membre du Comité.*
Le Dr Ch. BLAIRE, M.-I., à Monchy-le-Preux (Pas-de-Calais).
Le Dr BLAIZOT, M.-I., à Doulon-les-Nantes (Loire-Inférieure).
M. BLANC, Sénateur de la Loire.
M. J.-B. BLANC, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Tours (Indre-et-Loire).
Le Dr BLANC-CHAMPAGNAC, M.-I., à Ayen (Corrèze).
Le Dr R. BLANCHARD, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, Membre de l'Académie de Médcine.
Le Dr BLANCHARD, M.-I., à Thonon (Haute-Savoie).

Le Dr BLANCHON, M.-I., à Valréas (Drôme).
M. BLEYNIE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Périgueux (Dordogne).
Le Dr BLIN, M.-I., à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Le Dr BLOCH, M.-I., à Auxonne (Côte-d'Or).
Le Dr A. BLOND, M.-I., à Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre).
Le Dr BLUSSON, M.-I., à Larche (Corrèze).
Madame Isabelle BOGELOT, Directrice générale de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare.
Le Dr BOIS, M.-I., à Montrichard (Loir-et-Cher).
Le Dr de BOISSE, M.-I., à Castillonnès (Lot-et-Garonne).
Le Dr BOITEAU, M.-I., à Hiersac (Charente).
Le Dr BOLARD, M.-I., à Aumont (Jura).
Le Dr BOLLARD, M.-I., à Imphy (Nièvre).
Le Dr BOMPARD, M.-I., à Vitry-le-Français (Marne).
Le Dr BONAIL, M.-I., à Montmerle (Ain).
Le Dr BONNARD, M.-I., à Tournon-sur-Rhône (Ardèche).
Le Dr BONNEMAISON, M.-I., à Septeuil (Seine-et-Oise).
M. BONNES, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Albi (Tarn).
Le Dr BONNET, M.-I., à Vertus (Marne).
Le Dr BONNET, M.-I., à Chervy (Yonne).
Le Dr BOOB, M.-I., à Léognan (Gironde).
Le Dr BORDONE, M.-I., à Frontignan (Hérault).
M. Louis BOREL, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
M. BORY, Député du Cantal.
Le Dr BOSC, M.-I., à Guignes (Seine-et-Marne).
M. BOUCARD, Maître des Requêtes au Conseil d'État, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance Publique.
Le Dr BOUCARD, M.-I., à Nogent-le-Roi (Haute-Marne).
Le Dr BOUCHAIN, M.-I., à Saint-Ismier (Isère).
Le Dr Ch. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des Hôpitaux, Membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine.
Le Dr BOUCHERON, M.-I., à Écommoy (Sarthe).
Le Dr Louis BOUCHET, M.-I., à Cruseilles (Haute-Savoie).

M. BOUCOIRAN, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Le Dr J. BOUDON, M.-I., à la Canourgue (Lozère).

Le Dr BOUILLON-LAGRANGE, M.-I., à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

Le Dr L. BOUJU, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Orléans (Loiret).

Le Dr BOULAY, M.-I., à Charentou (Cher).

Le Dr BOULEY, M.-I., à Beaune (Côte-d'Or).

Le Dr BOULLE, M.-I., à Orléans (Loiret).

Le Dr BOULOUMIÉ, Secrétaire général de l'Union des Sociétés d'Assistance par le travail, *Membre du Comité.*

M. BOUQUET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Alençon (Orne).

Le Dr BOURDON, M.-I., à Méru (Oise).

Le Dr BOURDON, M.-I., à Étrepagny (Eure).

M. L. BOUREAU, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Quimper (Finistère).

M. Léon BOURGEOIS, Ancien Président du Conseil des Ministres, Député, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance Publique, *Membre du Comité.*

Madame BOURGEOIS, de Chartres (Eure-et-Loir).

M. F. BOURGÈS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Carcassonne (Aude).

Le Dr BOURGUET, M.-I., à Sommières (Gard).

Le Dr BOURNEVILLE, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Dr BOURNHONET, M.-I., à Pont-Saint-Pierre (Eure).

M. F. BOURY, M.-I., à Vignacourt (Somme).

M. BOUSQUET, Président de la Société « la Lozère » de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le Dr BOUTAN-JOSEPH, M.-I., au Havre (Seine-Inférieure).

Le Dr BOUTEILLIER, M.-I., à la Ferté-Fresnel (Orne).

Le Dr BOUTET, M.-I., Président du Conseil d'arrondissement, à Orgerus (Seine-et-Oise).

Le Dr BOUTIN, M.-I., à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Le Dr BOUTLEUX, M.-I., à Béthune (Pas-de-Calais).

Le Dr BOUTY, M.-I., à Nant (Aveyron).

Madame Louise BOUYEURE, Membre de la Commission locale de protection des Enfants du premier âge, à Marcillac-la-Croisille (Corrèze).

Le Dr E. BOUYON, Conseiller d'arrondissement, M.-I., à Bromont-Lamothe (Puy-de-Dôme).

Le Dr BOYE, M.-I. à Grandvilliers (Oise).

Le Dr E. BOYER, M.-I., à Egriselles-le-Bocage (Yonne).

Le Dr BOYER, M.-I., à Brives, près le Puy (Haute-Loire).

Le Dr BOYT, M.-I., à Lemastre (Ardèche).

Le Dr P. BOZONET, M.-I., à Montrevel (Ain).

Le Dr BRAUD, M.-I., à Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne).

Le Dr BRÉAU, M.-I., à Nice (Alpes-Maritimes).

Le Dr BREILLOT, M.-I., à Sourdeval (Manche).

Le Dr BRÉMONT, M.-I., à Saint-Flour (Cantal).

Le Dr BRENANS, M.-I., à Champagnole (Jura).

Le Dr BRENET, M.-I., à Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire).

Madame le Dr BRÈS, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.

Le Dr J. BRETHEAU, M.-I., à Valençay (Indre).

M. BRIANÇON, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Grenoble (Isère).

Le Dr M. BRIAND, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Dr BRIOT, M.-I., à Chaussin (Jura).

Mademoiselle BROMBERG, Docteur en Médecine, M.-I., à Saint-Blin (Haute-Marne).

Le Dr BROQUÈRE, Secrétaire du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. A. BRODIER, M.-I., à Bazancourt (Marne).

Miss de BROEN, Fondatrice du Dispensaire de Belleville.

M. BROQUIN, M.-I., à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Inférieure).

Le Professeur BROUARDEL, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, Président du Comité consultatif d'hygiène publique de France, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, *Vice-Président du Comité.*

Madame P. BROUARDEL, *Membre du Comité.*

Le Dr BROUILLET, M.-I., à Dornes (Nièvre).
Le Dr BROUSSE, M.-I., à Saint-Estèphe (Gironde).
M. BROUSSE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Beauvais (Oise).
Le Dr BROUSSIN, M.-I., à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).
Le Dr BROWKILLO, M.-I., à Bouilly (Aube).
Le Dr BRUEL, M.-I., à Louvres (Seine-et-Oise).
M. BRUEYRE, ancien Président de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance, *Membre du Comité.*
Le Dr BRULET, M.-I., à Dijon (Côte-d'Or).
Le Dr BRULÉ, M.-I., à Hesdin (Pas-de-Calais).
M. BRUMAN, Secrétaire général de la Préfecture de la Seine, *Membre du Comité.*
M. V. BRUN, Inspecteur départemental des Enfants Assistés à Gap (Hautes-Alpes).
Le Dr BRUN, M.-I., à Lodon (Loiret).
M. Ch. BRUNOT, Inspecteur général au Ministère de l'Intérieur.
M. BRYLINSKI, Président de la Société « La Mutualité Maternelle », à Paris.
Le Dr BUBENDORF, M.-I., à Belfort (Territoire de Belfort).
M. BUCHER, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.
Le Dr A. BUCQUET, M.-I., à Ville-sur-Tourbe (Marne).
Le Dr BUDIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, Médecin en chef de la Maternité, Membre de l'Académie de Médecine, *Membre du Comité.*
Le Dr BUFFIÈRE DE LAIR, M.-I., à Meyrueis (Lozère).
Le Dr BUGEAU, M.-I., à Surgères (Charente-Inférieure).
M. L. BURLET, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Valence (Drôme).
Le Dr BUSQUET, M.-I., à Saint-Aigulin (Charente-Inférieure).
Le Dr BUSSAT, M.-I., à Bray (Seine-et-Marne).
Le Dr G. BUSSIÈRE, M.-I., à Chatelus-Malvaleix (Creuse).
Le Dr BUSSY, M.-I., à Lubersac (Corrèze).
Le Dr CABASSE, M.-I., à Vaucouleurs (Meuse).
Le Dr CADET DE GASSICOURT, Secrétaire annuel de l'Académie de Médecine, Médecin-Honoraire des hôpitaux.

Le Dr CAGNOLI, M.-I., à Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes).
Le Dr CAILLET, M.-I., à Mortagne (Orne).
Le Dr CAILLET, M.-I., à Amboise (Indre-et-Loire).
Le Dr CAILLETEAU, M.-I., à Saint-Philbert (Loire-Inférieure).
Le Dr CAILLEUX, Directeur du bureau d'Hygiène, à Amiens (Somme).
M. E. CAILLOT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Bourges (Cher).
M. CAMBILLARD, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Saint-Lô (Manche).
Le Dr CAMESCASSE, M.-I., à Saint-Arnoult (Seine-et-Oise).
Le Dr CAMOIN, M.-I., à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr CAMPAGNE, M.-I., au Canet (Bouches-du-Rhône).
M. CAMPAGNOLE, Secrétaire du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Le Dr DE CAMPOUSSY, M.-I., à Mijanès (Ariège).
M. CAMUS SAINTE-FOY, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Agen (Lot-et-Garonne).
Le Dr CANAC, M.-I., à Sainte-Affrique (Aveyron).
Le Dr CANDA, M.-I., à Norrent-Fontes (Pas-de-Calais).
Le Dr CANDELIER, M.-I., à Bucquoy (Pas-de-Calais).
Le Dr F. CANTIN, M.-I., à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
M. L. CAPELET, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Lyon (Rhône).
Le Dr CAPETTE, M.-I., à Chauny (Aisne).
Le Dr CARBONNEL, M.-I., à Carentan (Manche).
Le Dr CARLES, M.-I., à Bordeaux (Gironde).
Le Dr CARLIER, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Arras (Pas-de-Calais).
M. CARREL, M.-I., à Morestel (Isère).
Le Dr CARLOTTI, M.-I., à Auneau (Eure-et-Loir).
Le Dr CARNAT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Guéret (Creuse).
Le Dr CARTADE, M.-I., à Estagel (Pyrénées-Orientales).
M. CASANOVA, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Nîmes (Gard).
Le Dr CAUBET, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique à Toulouse (Haute-Garonne).
Le Dr CAUVET, M.-I., à Cogolin (Var).

Le Dr CAVASSE, M.-I., à Vallauris (Alpes-Maritimes).
Le Dr CAVAYÉ, M.-I., à Villepreux (Seine-et-Oise).
M. CAVENTOU, Vice-Président de l'Académie de Médecine.
Le Dr CAYLUS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Lille (Nord).
M. CAZO, Inspecteur départemental à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Le Dr CÉNAS, M.-I., à Saint-Étienne (Loire).
M. CERCUEIL, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.
Le Dr C. CERVIOTTI, M.-I., à Terminiers (Eure-et-Loir).
M. CHABANEIX, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Mézières (Ardennes).
Le Dr CHABANNES fils, M.-I., à Vals-les-Bains (Ardèche).
Le Dr J. CHABANON, M.-I., à Villefort (Lozère).
Le Dr M. CHABENAT, M.-I., à la Châtre (Indre).
Le Dr CHABERT, M.-I., à Antibes (Alpes-Maritimes).
Le Dr CHABOUREAU, M.-I., à Châtillon-sur-Loire (Loiret).
Le Dr E. DU CHADENET, M.-I., à Ville-Dommange (Marne).
Le Dr CHADIRAC, M.-I., à Saint-Privat (Corrèze).
Le Dr CHAIX, M.-I., à Versailles (Seine-et-Oise).
Le Dr CHALMET, M.-I., à Landerneau (Finistère).
Le Dr CHAMÈRE, M.-I., à Souvigny (Allier).
Le Dr CHAMOUSSET, M.-I., à Bellême (Orne).
Le Dr CHAMPENOIS, M.-I., à Guémené (Morbihan).
Le Dr A. CHAPOUTEAU, M.-I., à Lurcy (Allier).
Le Dr CHARCOT, M.-I., à Virieux-le-Grand (Ain).
M. CHARLES-ROUX, Député des Bouches-du-Rhône.
M. X. CHARMES, Directeur au Ministère de l'Instruction publique, Membre de l'Institut, *Membre du Comité.*
Madame M. CHARPENTIER, Présidente de l'œuvre « La Pouponnière de Porchefontaine », *Membre du Comité.*
Le Dr CHARPENTIER, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, Membre de l'Académie de Médecine et du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge, *Membre du Comité.*
Le Dr CHARPENTIER, M.-I., à Meaux (Seine-et-Marne).
Le Dr CHARRON, M.-I., à Saint-André-de-Cubzac (Gironde).
Le Dr CHATENOUD, M.-I., à Frangy (Haute-Savoie).

Le Dr CHAUDONY, M.-I., à Mezel (Basses-Alpes).
Le Dr CHAULET, M.-I., à Agen (Lot-et-Garonne).
Le Dr CHAUMANET, M.-I., à Peyrat-le-Château (Haute-Vienne).
Le Dr CHAUTEMPS, M.-I., à Saint-Julien (Haute-Savoie).
Le Dr A. CHAUVET, M.-I., à Cogolin (Var).
Le Dr CHAUVIN, M.-I., à Cogolin (Var).
Le Dr CHAUVIN, M.-I., à Lyon (Rhône).
M. CHAVANON, Maire de Saint-Étienne (Loire).
Le Dr A. CHAVANON, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à la Rochelle (Charente-Inférieure).
Le Dr CHAVASSIER, M.-I., à Duras (Lot-et-Garonne).
M. CHENU, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Toulouse (Haute-Garonne).
Le Dr CHESNAY, M.-I., à Saint-Aubin du Cormier (Ille-et-Vilaine).
Le Dr CHEVALIER, M.-I., à la Motte-Beuvron (Loir-et-Cher).
Le Dr CHEVALIER, M.-I., à Provins (Seine-et-Marne).
Le Dr CHEVALLEREAU, Secrétaire du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
M. CHEVILLET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Mézières (Ardennes).
M. CHEYSSON, Président de l'Union des Sociétés de patronage, *Membre du Comité.*
Le Dr CHOCUS, M.-I., à Attichy (Oise).
Le Dr CHOGNON, M.-I., à Saint-Jean-des-Ollières (Puy-de-Dôme).
Le Dr CHOISEAU, M.-I., à Londinières (Seine-Inférieure).
Le Dr CHRISTIAN, Médecin en chef de l'Asile de Charenton.
Le Dr CIAIS, M.-I., à Menton (Alpes-Maritimes).
Le Dr CIAUDO, M.-I., à Nice (Alpes-Maritimes).
Le Dr CLARY-BOUSQUET, Inspecteur départemental des Enfants Assistés à Cahors (Lot).
M. J. CLAUSSAT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Chambéry (Savoie).
Le Dr CLERMONT, M.-I., à Vitry-aux-Loges (Loiret).
Le Dr CLISSON, M.-I., à Bécon (Maine-et-Loire).
Le Dr COCATRICE, M.-I., à Doudeville (Seine-Inférieure).
Madame Ve COCHIN, Sous-Inspectrice des Enfants Assistés, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le Dr COJAN, M.-I., à Pontrieux (Côtes-du-Nord).
Le Dr COLIN, M.-I., à Quimper (Finistère).
Le Dr COLLIARD, M.-I., à Fourmies (Nord).
Le Dr COLOMBET, M.-I., à Miramont (Lot-et-Garonne).
Le Dr COLON, M.-I., à Unverre (Eure-et-Loir).
Le Dr COMBY, Médecin de l'Hôpital des Enfants Malades, *Membre du Comité.*
Le Dr E. COMPÉRAT, M.-I., à Estissac (Aube).
Le Dr E. CONSTANS, M.-I., à Brasc (Aveyron).
Le Dr CONTANCIN, M.-I., à Montmorillon (Vienne).
Le Dr CONTESSE, M.-I., à Lons-le-Saulnier (Jura).
Le Dr O. CONVERS, M.-I., Conseiller général des Basses-Alpes, à La Javie (Basses-Alpes).
M. COPPIN, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Bourges (Cher).
Le Dr COQUEREY, M.-I., à Troyes (Aube).
Le Dr CORDONNIER, M.-I., à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).
Le Dr G. CORNEAU, M.-I., à Authon-du-Perche (Eure-et-Loir).
Le Dr CORNET, M.-I., à Ligueil (Indre-et-Loire).
Le Dr CORNET, M.-I., à Locminé (Morbihan).
Le Dr CORNET, M.-I., à Angerville (Seine-et-Oise).
Le Dr CORNET DE BOSCH, M.-I., à Graincourt (Pas-de-Calais).
Le Dr CORNEVIN, M.-I., à Breuvannes (Haute-Marne).
Le Dr CORSON, M.-I., à Guingamp (Côtes-du-Nord).
Le Dr COSSON, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Épinal (Vosges).
Le Dr COTONI, M.-I., à Oissel-sur-Seine (Seine-Inférieure).
Le Dr COTTIGNY, M.-I., à Haubourdin (Nord).
Le Dr L. COTRELLE, M.-I., à Amiens (Somme).
M. G. COUBRET, Commis à l'Inspection des Enfants Assistés, à Bourges (Cher).
Le Dr COUDERC, M.-I., à Beaumont (Eure).
Le Dr COUÉCOU, M.-I., à Nogaro (Gers).
Le Dr COULOMB, M.-I., à Draguignan (Var).
Le Dr COURAUD, M.-I., à Damville (Eure).
M. H. COURET, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Digne (Basses-Alpes).
Le Dr COURRÈGES, M.-I., aux Aix-d'Angillon (Cher).

Le Dr COURRENT, M.-I., à Tuchan (Aude).
Le Dr COURTADE, M.-I., à Outarville (Loiret).
Le Dr COURTENEUVE, M.-I., à Saint-Claud (Charente).
Le Dr COURTET, M.-I., à Châtillon-en-Bazois (Nièvre).
Le Dr COURTOIS, M.-I., à Coulommiers (Seine-et-Marne).
Le Dr COUSTURIER, M.-I., au Lude (Sarthe).
M. COUTAUD, Secrétaire du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Le Dr COUYBA, M.-I., à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).
Madame M. CREMNITZ, Présidente de l'Œuvre des Crèches parisiennes, *Membre du Comité*.
M. A. CRESCI, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Nice (Alpes-Maritimes).
M. M. CRÉTÉ, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Orléans (Loiret).
M. de CRISENOY, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
M. CROGNIER, M.-I., à Woincourt (Somme).
Le Dr DE LA CROIX, M.-I., à Lisieux (Calvados).
Le Dr CROQUISON, M.-I., à Allouagne (Pas-de-Calais).
M. CROS-MAYREVIEILLE, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Le Dr CROUZEL, M.-I., à Prayssas (Lot-et-Garonne).
Le Dr CROUZET, M.-I., à Creil (Oise).
M. J. CRUVELHIER, Secrétaire-Rapporteur du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge, *Secrétaire du Comité*.
Le Dr CUNÉO, Directeur du service de santé au Ministère de la Marine.
Le Dr CUREL, M.-I., à Cagnes (Alpes-Maritimes).
Le Dr F. CUREL, M.-I., à Cabannes (Bouches-du-Rhône).
Le Dr DALBERA, M.-I., à Contes (Alpes-Maritimes).
Le Dr DABADIE, M.-I., à Nissan (Hérault).
Le Dr DANIEL, M.-I., à Gorron (Mayenne).
Le Dr DARIN, M.-I., à Chaville (Seine-et-Oise).
Le Dr DARY, M.-I., à Mantilly (Orne).
Le Dr DASTÉ, M.-I., à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne).
Le Dr DAUCOURT, M.-I., à Draveil-Vigneux (Seine-et-Oise).
M. DAUDIN, M.-I., à Saint-Dyé (Loir-et-Cher).
Le Dr DAUVEL, M.-I., à Ezy (Eure).
Le Dr DAVÉO, M.-I., à Saorge (Alpes-Maritimes).

Le Dr DAVID, M.-I., à Claye-Souilly (Seine-et-Marne).
M. DAVIN, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Chambéry (Savoie).
M. DAVODET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Saint-Lô (Manche).
Le Dr DEBENAIS, M.-I., à La Roche-Chalais (Dordogne).
M. P. E. DECHARME, Secrétaire général de la Ligue fraternelle des Enfants de France.
Le Dr DECHOUDANS, M.-I., à Saint-Jean-de-Sonville (Ain).
Le Dr DECOOL, M.-I., à Hazebrouck (Nord).
Le Dr DECOURT, M.-I., à Mitry (Seine-et-Marne).
Le Dr DÉCUGIS, M.-I., à Cuers (Var).
Le Dr DEFLACIEUX, M.-I., à Roussillon (Isère).
Le Dr DÉJEAN, M.-I., à Barre (Lozère).
Le Dr DEJEAN, M.-I., à Decize (Nièvre).
Madame DELACROIX, de Chartres (Eure-et-Loir).
M. A. DELAGE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Bordeaux (Gironde).
Le Dr F. DELATTRE, M.-I., à Bully-Grenay (Pas-de-Calais).
Le Dr DELAURIER, M.-I., à Chevagnes (Allier).
Le Dr DELAUX, M.-I., à Bresles (Oise).
Le Dr DELAVALLE, M.-I., à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).
M. DELCURROU, premier président de la Cour d'Appel, à Bordeaux (Gironde).
M. DELISLE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Chartres (Eure-et-Loir).
Le Dr DELMAS, M.-I., à Mende (Lozère).
Le Dr DELOBEL, M.-I., à Noyon (Oise).
Le Dr DELPORTE, M.-I., à Beton-Bazoches (Seine-et-Marne).
M. le Baron DEMARÇAY, Député de la Vienne.
M. DEMOULINS DE RIOLS, Sénateur des Landes.
M. E. DEMUN, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Autun (Saône-et-Loire).
M. Adolphe DEMY, Consul.
Le Dr DENIAU, M.-I., à Tours (Indre-et-Loire).
Le Dr DENIS, M.-I., Médecin de l'Hôpital, à Dreux (Eure-et-Loir).
Le Dr DENIZET, M.-I., à Château-Landon (Seine-et-Marne).
M. DENOS, de Chartres (Eure-et-Loir).

M. DÉPIT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Valence (Drôme).
Le Dr DERMIGNY, M.-I., à Saint-Simon (Aisne).
M. DEROUIN, Secrétaire général de l'Administration de l'Assistance publique de Paris.
Le Dr DESALLE, M.-I., à Arc-en-Barrois (Haute-Marne).
M. DÉSARMÉNIEN, M.-I., à Marcillat (Allier).
Le Dr DESBIEZ, M.-I., à Bletterans (Jura).
Le Dr J. DESCAMPS, M.-I., à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr DESCAYS, M.-I., à Avène (Hérault).
Le Dr DESCHAMPS, M.-I., à Anzin (Nord).
Le Dr DESCHIENS, M.-I., à Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).
Le Dr DESCUBE, M.-I., à Civray (Vienne).
Le Dr DESFOSSEZ, M.-I., à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
M. DESGRANGES, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, au Mans (Sarthe).
Le Dr DESHAYES, M.-I., à Kier-de-Bretagne (Côtes-du-Nord).
M. DESMONS, Sénateur du Gard.
Le Dr DESMONTILS, M.-I., à Graville-Sainte-Honorine (Seine-Inférieure).
M. DESMOT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Laval (Mayenne).
M. DESPLANTES.
M. DESSEAUX, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Le Dr DESSEAUX, M.-I., à Tôtes (Seine-Inférieure).
Le Dr DESTAY, M.-I., à Laons (Eure-et-Loir).
M. DETROY, M.-I., à Flers (Nord).
M. DEVELLE, Ancien Ministre, Député de la Meuse.
Le Dr DEVILLIERS, M.-I., à Guise (Aisne).
Le Dr DEVOISINS, M.-I., à Bréteuil-sur-Iton (Eure).
Le Dr L. DEWYN, M.-I., à Tourcoing (Nord).
Le Dr E. DEZOTTEUX, M.-I., Conseiller d'arrondissement, à Lardy (Seine-et-Oise).
Le Dr Fernand DIACRE, M.-I., à Chambon (Creuse).
M. DICHAMP, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Le Dr DIGOY, M.-I., à Saint-Léger-sur-Beuvray (Saône-et-Loire).
Le Dr DION, M.-I., au Blanc (Indre).

M. DONA, Maire de Saignon (Vaucluse).
Le Dr DOUGRADI, de Chartres (Eure-et-Loir).
M. DONIOL, Membre de l'Institut.
Le Dr DORET, M.-I., à Orléans (Loiret).
Le Dr A. DOREZ, M.-I., à Somsois (Marne).
Le Dr DORVAU, M.-I., à Châtellerault (Vienne).
M. DORVILLE, Vice-Président de la Bienfaisance Israëlite.
M. DOUBLIER, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Annecy (Haute-Savoie).
Le Dr DOUBRÈRE, M.-I., à La Brède (Gironde).
Le Dr DOUCET, M.-I., au Blanc (Indre).
M. DOUCHAIN, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance.
M. J. DOUET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Angoulême (Charente).
Le Dr DOUSSON, M.-I., à Largentière (Ardèche).
Le Dr DRAPPIER, M.-I., à Liart (Ardennes).
M. Ferdinand DREYFUS.
Le Dr DREYFUS-BRISAC, Médecin des Hôpitaux, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Le Dr DRIMON, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Angers (Maine-et-Loire).
M. DROUILLY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Evreux (Eure).
Le Dr DROUINEAU, Inspecteur général des Établissements de Bienfaisance au Ministère de l'Intérieur, *Membre du Comité.*
Le Dr DROULON, M.-I., à la Cambe (Calvados).
Le Dr DROUX, M.-I., à Chapois (Jura).
Le Dr DUBAR fils, M.-I., à Armentières (Nord).
Le Dr DUBOIS, M.-I., à Vernon (Eure).
Le Dr H. DUBOIS, M.-I., à Marcilly (Aube).
Le Dr DUBOSCQ, M.-I., à Francescas (Lot-et-Garonne).
M. P. DUBOURG, Membre du Comité départemental de protection des Enfants du premier âge, à Besançon (Doubs).
Le Dr DUBROMELLE, M.-I., à Warloy-Baillon (Somme).
Le Dr DUBUC, Trésorier de l'Association des Médecins de la Seine.
Le Dr C. DUCHÉ, M.-I., à Ouanne (Yonne).
Le Dr P. DUCHEIN, M.-I., à Seine-Port (Seine-et-Marne).

Le Dr DUCHEMIN, M.-I., à Montfermeil (Seine-et-Oise).
M. J. DUCHEMIN, Secrétaire de la Société Protectrice de l'Enfance, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr DUCHENNE, M.-I., à Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan).
Le Dr J. DUCHESNE, M.-I., à Orbec-en-Auge (Calvados).
Le Dr DUCLOS, M.-I., Conseiller général du Morbihan, Maire de Férel, à la Roche-Bernard (Morbihan).
Le Dr DUCLOUX, M.-I., à Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).
Le Dr DUCONDUT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Auxerre (Yonne).
Le Dr DUCROT, M.-I., à L'Isle-sur-Serain (Yonne).
Le Dr DUCROUX, M.-I., à Gueugnon (Saône-et-Loire).
Le Dr DUFFAU, M.-I., à Sainte-Émilion (Gironde).
M. Fernand DUFLOS, Directeur de l'Administration pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
M. L. DUFOIX, Préfet des Hautes-Alpes.
Le Dr DUFOUR, M.-I., à Fécamp (Seine-Inférieure).
Le Dr DUGAN, M.-I., à Bergerac (Dordogne).
Le Dr DUHAMEL, M.-I., à Etrechy (Seine-et-Oise).
Le Dr DUMAS, à Mirabel (Tarn-et-Garonne).
Le Dr DUMÉE, M.-I., à Nemours (Seine-et-Marne).
Le Dr DUMONT, M.-I., à Marquion (Pas-de-Calais).
Le Dr DUNAND, M.-I., à Esternay (Marne).
Le Dr DUPAIN, Médecin-Adjoint de l'Asile d'aliénés à Alençon (Orne).
Le Dr DUPARC, M.-I., à Annecy (Haute-Savoie).
Le Dr L. DUPIN, M.-I., à Toulouse (Haute-Garonne).
Le Dr DUPONT, M.-I., à Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne).
Le Dr J. DUPONT, M.-I., à Nogent-sur-Vernisson (Loiret).
Le Dr DUPRÉ, M.-I., à Laval (Mayenne).
Le Dr DUPREY, à Mazingarbe (Pas-de-Calais).
Le Dr H. DUPRILOT, M.-I., à Chevreuse (Seine-et-Oise).
Madame DUPUY, Inspectrice générale au Ministère de l'Intérieur.
Le Dr A. DUPUY, M.-I., à Monguilhem (Gers).
Le Dr DURAND, M.-I., à Rions (Gironde).
M. J.-B. DURAND, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le Dr E. DURAND, M.-I., Médecin de l'Hôpital, à Marseillan (Hérault).
M. E. DURAND, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr DURAND, M.-I., à Oncques (Loir-et-Cher).
Le Dr DURAND, M.-I., à Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
Le Dr DURAND, M.-I., à Donzy (Nièvre).
Le Dr DURAND-DESMONS, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Melun (Seine-et-Marne).
Le Dr DURANTET, M.-I., à Saint-Germain-Laval (Loire).
Le Dr DUROS, M.-I., à Aulnay-sur-Odon (Calvados).
M. DUTAC, M.-I., à Fervaques (Calvados).
Le Dr DUVACHER, M.-I., à La Ferté-Bernard (Sarthe).
M. DUVAL, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
M. DUVAL, M.-I., à Saint-Georges-le-Gaultier (Sarthe).
L'ÉCOLE BRAILLE.
Le Dr ÉCORCHARD, M.-I., à Muzillac (Morbihan).
M. EDELGA, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Draguignan (Var).
Le Dr ELTCHANINOFF, M.-I., à Saint-Calais (Sarthe).
Le Dr EMPEREUR, M.-I., Conseiller général, Maire de Bourg-Saint-Maurice (Savoie).
Le Dr EPERY, M.-I., à Venarey (Côte-d'Or).
Le Dr ESMENARD, M.-I., Médecin en chef de l'hôpital, à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne).
Le Dr ESPAGNAT, M.-I., à Venerque (Haute-Garonne).
Le Dr ESPAGNE, M.-I., à Montpellier (Hérault).
Le Dr A. ESPAGNE, M.-I., à Aumessac (Gard).
Le Dr EURY, M.-I., à Charmes (Vosges).
M. Julien EYNARD, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Saint-Étienne (Loire).
M. Irénée FABRE, Membre du Comité départemental de Protection des Enfants du premier âge, à Avignon (Vaucluse).
Le Dr FABRE, M.-I., à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).
Le Dr FAILLE, M.-I., à Fismes (Marne).
Le Dr FAISANT, M.-I., à la Clayette (Saône-et-Loire).
Le Dr FAIVRE, Secrétaire-Rapporteur du Comité supérieur de protection des Enfants du premier âge.

Le Dr J. FARANT, à Levens (Alpes-Maritimes).
Le Dr FAREL, M.-I., à Calvisson (Gard).
Mademoiselle Lucie F. FAURE, Présidente de la Ligue des Enfants de France.
Le Dr FAURIEL, M.-I., à Entraigues (Vaucluse).
Le Dr FAUVEL, M.-I., au Havre (Seine-Inférieure).
Le Dr FAYARD, M.-I., au Péage (Isère).
Le Dr H. FEILLET, M.-I., à Plougastel-Daoulas (Finistère).
Le Dr FÉNOLHAC, M.-I. à Combronde (Puy-de-Dôme).
M. FÉRAUDI, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Nice (Alpes-Maritimes).
Le Dr FERROUD, M.-I., à Chasselay (Rhône).
M. Charles FERRY, Député des Vosges.
Le Dr A. FESQUET, M.-I., Conseiller général à Sumène (Gard).
Le Dr FICHAUX, M.-I., à Tourcoing (Nord).
Le Dr L. FILLEUL, M.-I., à La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).
Madame FINET, Présidente de la Crèche d'Argenteuil (Seine-et-Oise).
M. FLABERT, Juge au tribunal civil, à Tours (Indre-et-Loire).
Le Dr FLEUR, M.-I., à Montereau (Seine-et-Marne).
M. Paul FLEURY, Sénateur de l'Orne.
Le Dr FLEURY, M.-I., à Béthune (Pas-de-Calais).
M. P. FLEURY, Inspecteur des Enfants Assistés, à Annecy (Savoie).
M. U. FLEURY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Alençon (Orne).
Le Dr FLEYSSAC, M.-I., à Treignac (Corrèze).
M. FLOUTIER, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).
Le Dr FODERÉ, M.-I., à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).
M. FONNÉ, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Le Dr de FONT-REAULX, M.-I., à Saint-Junien (Haute-Vienne).
Le Dr FORCE, M.-I., Sauxillanges (Puy-de-Dôme).
M. FORESTIER, Maire de Saint-Laurent (Haute-Savoie).
Le Dr FORESTIER, M.-I., à Seignelay (Yonne).
Le Dr FOUCAULT, M.-I., à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Le Dr FOUCRAS, M.-I., à Moyrasès (Aveyron).
Le Dr FOUGÉROUSSE, M.-I., à Montluel (Ain).
M. Alfred FOUILLÉE, Membre de l'Institut.

Le Dr de FOURMESTRAUX, M.-I., à Versailles (Seine-et-Oise).
Le Dr A. FRANC, M.-I., à Vic-Dessos (Ariège).
Le Dr P. FRANCIEL, M.-I., à Montgeron (Seine-et-Oise).
Madame FRANCILLON, Inspectrice générale au Ministère de l'Intérieur.
Le Dr FRANÇOIS, M.-I., à Ervy (Aube).
Le Dr V. FRÉMICOURT, M.-I., à Jaulgonne (Aisne).
Le Dr FRÉZOUL, Sénateur de l'Ariège.
Le Dr FUSTIER, M.-I., à Thizy (Rhône).
Le Dr GACHET, M.-I., à Claye (Seine-et-Marne).
Le Dr GAGEY, M.-I., à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).
Le Dr G. GAILHARD, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Tours (Indre-et-Loire).
Le Dr V. GAILLARD, M.-I., à Drom (Ain).
Le Dr V. GALAND, M.-I., à la Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher).
Le Dr GALIBERT, M.-I., à Crest (Drôme).
Le Dr GALTIÉ, M.-I., à Saint-Agnan-Hautefort (Dordogne).
M. E. GAMBU, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Troyes (Aube).
Le Dr GANO, M.-I., à Amiens (Somme).
Le Dr GARCIA, M.-I., à Bû (Eure-et-Loir).
Le Dr C.-M. GARIEL, Professeur à la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr GARNIER, M.-I., au Neubourg (Eure).
Le Dr GASCON, M.-I., à Redon (Ille-et-Vilaine).
Le Dr GASCUEL, M.-I., à Alais (Gard).
Le Dr GASIGLIA, M.-I., à Nice (Alpes-Maritimes).
Le Dr GASSOT, M.-I., à Chevilly (Loiret).
Mademoiselle GATINEAU.
Le Dr GAUBERT, M.-I., à Saint-Sever (Aveyron).
Le Dr GAUDEFFROY, M.-I., à Vatan (Indre).
Le Dr GAUDEZ, M.-I., à Bologne (Haute-Marne).
Le Dr GAUDIER, M.-I., à Beauvois (Nord).
M. GAUFRÈS, Président de l'Orphelinat de la Seine, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, *Membre du Comité.*
Le Dr GAUMÉ, M.-I., à Laval (Mayenne).
M. Ch. GAUTIER, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le Dr P. GAYOT, M.-I., à Ancerville (Meuse).
M. C. GAYTE.
Le Dr GAZEL, M.-I., à Gigean (Hérault).
Le Dr E. GAZET, M.-I., à Tain (Drôme).
M. GEAY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Madame Ve GEOFFROY.
Le Dr GEOFFROY, M.-I., à La Fère (Aisne).
Le Dr GÉRARD-LAURENT, M.-I., à Sanvic (Seine-Inférieure).
M. Ar. GERNEZ Fils, M.-I., à Mont-Saint-Éloy (Pas-de-Calais).
M. GERVAIS, Président du Conseil général de la Seine, *Membre du Comité*.
Le Dr GETTEN, M.-I., à Pouillon-les-Landes (Landes).
Le Dr GIBERT, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, au Havre (Seine-Inférieure).
Le Dr GIBORY, M.-I., à Villers-en-Ouche (Orne).
Le Dr H. GIERSZYNSKI, M.-I., à Ouarville (Eure-et-Loir).
M. J.-V. GILBERT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Nantes (Loire-Inférieure).
Le Dr GIRARD, M.-I., à Cannes (Alpes-Maritimes).
Le Dr GIRARD, M.-I., à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
M. GIRARDOT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Poitiers (Vienne).
Le Dr E. GIRAT, M.-I., à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).
M. D. GIRAUD, Secrétaire général du Conseil supérieur de l'Assistance publique, *Membre du Comité*.
Le Dr GIRAUD, Directeur de l'Asile public d'aliénés de Saint-Yon (Seine-Inférieure).
Le Dr GIRAUX, M.-I., à Châlons-sur-Marne (Marne).
Le Dr de GISSONS, M.-I., à Noé (Haute-Garonne).
Le Dr GILNDZICZ, M.-I., à Couilly (Seine-et-Marne).
M. Th. GODEFROY, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Laval (Mayenne).
Le Dr GODLEWSKI, M.-I., à Sorgues (Vaucluse).
M. GOMOT, ancien Ministre, Sénateur du Puy-de-Dôme.
Le Dr GONSY, M.-I., à la Croix-Saint-Leufroy (Eure).
M. Ch. GOUDCHAUX, Banquier.

Le Dr GOUIN, M.-I., à Bonnétable (Sarthe).
Le Dr GOUIN, M.-I., à Montaigu (Vendée).
Le Dr GOUJON, Sénateur, Président de la 4e Section du Conseil supérieur de l'Assistance publique
Le Dr GOUPIL, M.-I., à Javron (Mayenne).
Le Dr GOURAUD, Président de la Société protectrice de l'Enfance, Membre du Comité supérieur de protection des Enfants du premier âge, *Membre du Comité*.
M. GOUROIER, M.-I., à Bretteville-sur-Laize (Calvados).
M. F. GOYET, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Le Dr GRABINSKI, M.-I., à Neuville (Rhône).
M. GRAILLY, Sénateur.
Le Dr de GRAILLY, M.-I., à Vouvray (Indre-et-Loire).
M. GRANIER, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Niort (Deux-Sèvres).
M. R. GRÈGES, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Vannes (Morbihan).
Le Dr GRÉGOIRE, M.-I., à Tergnier (Aisne).
Le Dr GRÉGOIRE, M.-I., à Vaucouleurs (Meuse).
Le Dr GRENIER, M.-I., à Nanteuil (Oise).
M. GRIMAUX, Membre de l'Institut.
Le Dr GROC, M.-I., à Saint-Symphorien (Gironde).
Le Dr GROGNOT, M.-I., à Milly (Seine-et-Oise).
Le Dr GROSJEAN, M.-I., à Montmirail (Marne).
M. GROSSETESTE-THIERRY, ancien Président de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance, *Membre du Comité*.
Le Dr GROZ, M.-I., à Virieu-sur-Bourbon (Isère).
Le Dr H. GRUSON, M.-I., à Marquise (Pas-de-Calais).
Le Dr GUEIT, M.-I., à Toulon (Var).
Le Dr GUEL, M.-I., à Harfleur (Seine-Inférieure).
Le Dr GUENOT, M.-I., à la Roche-en-Brenil (Côte-d'Or).
Le Dr GUÉNIOT, Médecin honoraire des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine.
Madame GUÉRIN, de Chartres (Eure-et-Loir).
M. GUIDEZ, M.-I., à Mouveaux (Nord).
Le Dr H. GUIDON, M.-I., à Ligny (Meuse).

Le Dr GUIGNARD, M.-I., à Mayet (Sarthe).
Le Dr GUIGONIS, M.-I., à Utelle (Alpes-Maritimes).
Le Dr GUILLAUME, M.-I., à Salers (Cantal).
Le Dr GUILLAUMIN, M.-I., à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).
Le Dr E. GUILLIÉ, M.-I., Conseiller d'arrondissement, à Villeneuve-la-Guyard (Yonne).
M. G. GUILLEMET, Député de la Vendée, Questeur de la Chambre des Députés.
Le Dr GUILLOUET, M.-I., à Brionne (Eure).
Le Dr GUIMBAUD, M.-I., à Blagnac (Haute-Garonne).
Le Dr GUINAND, M.-I., à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
M. GUINNEBERT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr GUYADER, M.-I., à Brest (Finistère).
Le Dr A. GUYON, M.-I., à Remiremont (Vosges).
Madame GUYOT.
Le Dr GUYOT, M.-I., à Lormes (Nièvre).
Le Dr HALETTE, M.-I., à Montreuil (Pas-de-Calais).
Le Dr HALLOPEAU, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr L. HAMEL, M.-I., à Carentan (Manche).
Le Dr HAMEL, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Châteauroux (Indre).
Le Dr HAMON, M.-I., à Athis (Orne).
Le Dr HANRIOT, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr HANTRAYE, M.-I., à Avranches (Manche).
Le Dr HASLÉ, M.-I., à Fougères (Ille-et-Vilaine).
Le Dr HAVREZ, M.-I., à Phalempin (Nord).
M. HÉBRARD DE VILLENEUVE, Conseiller d'État, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance Publique.
Le Dr HECQUET, M.-I., à Cauchy (Somme).
Le Dr HÉLIOT, M.-I., à Rouen (Seine-Inférieure).
M. HENDLÉ, Préfet de la Seine-Inférieure, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance Publique, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr M. HENNART, M.-I., à Neuville-en-Ferrain (Nord).
Le Dr HENRIOT, M.-I., à Montargis (Loiret).
Le Dr H. HENROT, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, à Reims (Marne).

Le Dr HÉRAIL, M.-I., à Arengosse (Landes).
Le Dr HÉRARD, Président de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux.
M. L. HERBETTE, Conseiller d'État, *Membre du Comité.*
Le Dr HÉRIN, M.-I.. à Féchain (Nord).
M. E. HERMANTIER, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Mende (Lozère).
Le Dr HERMENT, M.-I., à Vendeuvre-sur-Barse (Aube).
M. HERNU, M.-I., à Auchel (Pas-de-Calais).
Le Dr E. HÉRON, M.-I., Médecin de l'Hospice général, à Tours (Indre-et-Loire).
Le Dr HERVÉ, M.-I., à la Mothe-Beuvron (Loir-et-Cher).
Le Dr HERVIEU, Président de l'Académie de Médecine.
Le Dr HEURTEAU, M.-I., à Fay-aux-Loges (Loiret).
Le Dr HIBLOT, M.-I., à Châteaudun (Eure-et-Loir).
M. HIBON, M.-I., à Rebreuviette (Pas-de-Calais).
M. HIMLY, Doyen de la Faculté des Lettres, Membre de l'Institut.
Le Dr J. HOMMEY, M.-I., Médecin de l'Hôpital, Conseiller général, à Sées (Orne).
Le Dr HONNART, M.-I., à Lille (Nord).
Le Dr HOURADOU, M.-I., à Figeac (Lot).
Le Dr HOULIER, M.-I., à Ermont (Seine-et-Oise).
Le Dr HUGUES, M.-I., à Loriol (Drôme).
Le Dr HUGUET, M.-I., à Vialas (Lozère).
M. HULLO, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Cahors (Lot).
Le Dr HUMBERT M.-I., à Rambouillet (Seine-et-Oise).
M. HURIOT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, au Puy (Haute-Loire).
Le Dr HUSSON, M.-I., à Offranville (Seine-Inférieure).
Le Dr HUSTIN, M.-I., à Fresnes-sur-Escaut (Nord).
Le Pr HUTINEL, Médecin de l'Hospice des Enfants Assistés de Paris.
Le Dr HYBORD, M.-I., à Meung (Loiret).
Le Dr HYTIER, M.-I., à Bessé (Sarthe).
Le Dr IMBERT, M.-I., à Bourges (Cher).
M. A. IMHOFF, Greffier-Comptable à la Maison Centrale, à Melun (Seine-et-Marne).
Le Dr ISNARD, M.-I., à Carros (Alpes-Maritimes).
Le Dr ISTRIA, M.-I., à Chevreuse (Seine-et-Oise).

Le Dr G. JACOB, M.-I., à Arcis-sur-Aube (Aube).
Le Dr JACOB fils, M.-I., à Montsurs (Mayenne).
M. JACOB, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à La Rochelle (Charente-Inférieure).
Le Dr L. JACQUES, M.-I., à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr JACQUOT, M.-I., à Creil (Oise).
Le Dr JALLOT, M.-I., à Renazé (Mayenne).
Le Dr JAMAIN, M.-I., à Oisonville (Eure-et-Loir).
M. G. JAMMES, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Mende (Lozère).
Madame JAMMET, Membre de la Commission d'assistance et de protection de l'Enfance, à Voutezac (Corrèze).
Le Dr JANJOT, M.-I., à Donchéry (Ardennes).
Le Dr JARDEL, M.-I., à Remiremont (Vosges).
Le Dr JARDIN, M.-I., à Auray (Morbihan).
Le Dr JARNOUEN DE VILLARLAY, M.-I., à Vitré (Ille-et-Vilaine).
Le Dr JASSOUD, M.-I., à Bourg-du-Péage (Drôme).
Le Dr JAUDOU, M.-I., à Juvigny (Marne).
Le Dr JAYET, M.-I., à Saint-Paul-en-Jarret (Loire).
Le Dr JEAN, M.-I., à Marvejols (Lozère).
Le Dr JENNEVIN, M.-I., à Landerneau (Finistère).
M. JENOT, M.-I., Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance, à Dercy (Aisne).
M. H. JOLLY, ancien doyen de Faculté, *Membre du Comité*.
M. E. JOLY, M.-I., à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).
Le Dr JOLY, M.-I., à Mende (Lozère).
Le Dr A. JOSIAS, Membre du Comité départemental de protection des Enfants du premier âge et du Conseil d'hygiène du département de la Seine.
Le Dr JOUET, M.-I., à Chauvigny Vienne).
Le Dr JOUDAN, M.-I., à Salbris (Loir-et-Cher).
Le Dr JOURDAN, M.-I., à Thones (Haute-Savoie).
Le Dr JOURDAN, M.-I., à Vallauris (Alpes-Maritimes).
Le Dr JOURDAN, M.-I., à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr JOUSSEAUME-LATOUR, M.-I., à Château-Thierry (Aisne).
Le Dr JOUVE, M.-I., Neuve-Lyre (Eure).
Le Dr JOUVION, M.-I., à Merville (Haute-Garonne).
Le Dr JULLIARD, M.-I, à Châtillon-de-Michaille (Ain).

M. JURRY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Beauvais (Oise).
Le Dr KATZ, M.-I., à Pontoise (Seine-et-Oise).
Le Dr KELSCH, Membre de l'Académie de Médecine.
Madame P. KERGOMARD, Inspectrice générale de l'Instruction publique, Vice-Présidente de l'Union pour le sauvetage de l'Enfance, *Membre du Comité.*
Le Dr KOMROWSKI, M.-I., à Mondoubleau (Loir-et-Cher).
M. KRANTZ, Sénateur.
Le Dr KUHN, M.-I., à Vitteaux (Côte-d'Or).
Le Dr LABAT, M.-I., à Ozourt (Landes).
Le Dr LABATUT, M.-I., à Dax (Landes).
Le Dr LABBÉ, Membre de l'Académie de Médecine, Sénateur de l'Orne.
Le Dr LABBÉ, M.-I., à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).
M. LABÉDAN, M.-I., à Montbernard (Haute-Garonne).
M. Émile LABICHE, Sénateur, Président de la 2e section du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Le Dr J.-V. LABORDE, Membre de l'Académie de Médecine.
M. LABOURÉ, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Mont-de-Marsan (Landes).
M. LACAN, M.-I., à Escarène (Alpes-Maritimes).
Le Dr DE LACOMBE, M.-I., à Thiviers (Dordogne).
Le Dr LACOMBE, M.-I., à Gabarret (Landes).
Le Dr LACOSTE, M.-I., à Senonches (Eure-et-Loir).
Le Dr LADEVÈZE, M.-I., à Saint-Florent (Cher).
Le Dr LADÉVIE, M.-I., à Gisors (Eure).
Le Dr LADROITTE, M.-I., à Brunoy (Seine-et-Oise).
Le Dr LAFAGE, M.-I., à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).
M. L. LAFARGE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Guéret (Creuse).
Le Dr LAFFAILLE, M.-I., à Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise).
Le Dr LAFFITTE, M.-I., à Coutras (Gironde).
Le Dr LAFFORGUE, M.-I., à la Tresne (Gironde).
Le Dr LA FLIZE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Le Dr LAFONT, M.-I., à Claira (Pyrénées-Orientales).
Le Dr LAFONT, M.-I., à Saurat (Ariège).

M. LAGARDE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à La Roche-sur-Yon (Vendée).

Le Dr A. LAGARDE, M.-I., à Vals-les-Bains (Ardèche).

Le Dr LAGUESSE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Dijon (Côte-d'Or).

Le Dr LAINÉ, M.-I., à Pont-Audemer (Eure).

Le Dr LAJOUX, M.-I., à Miremont (Haute-Garonne).

Le Dr LAJUGIE, M.-I., à Juillac (Corrèze).

Le Dr L. LALANNE, M.-I., à la Teste (Gironde).

Le Dr LALLEMAND, M.-I., à Brétigny (Côte-d'Or).

Le Dr LALLEMANT, M.-I., à Laxou (Meurthe-et-Moselle).

Le Dr DE LAMER, M.-I., à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Le Dr LAMOLE, M.-I., à Arbas (Haute-Garonne).

M. LAMY, Membre de la Société Internationale pour l'étude des Question d'Assistance, *Membre du Comité.*

Le Dr LANÇON, M.-I., à Saint-Trivier-sur-Moignans (Ain).

Le Dr LANDEL, M.-I., à Blandy (Seine-et-Marne).

Le Dr LANGEVIN, M.-I., à Bricquebec (Manche).

Le Dr LANNELONGUE, Professeur à la Faculté de médecine, Membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine. Député du Gers.

M. H. LANNES, Bibliothécaire-Archiviste du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Dr LANTIER, M.-I., à Tannay (Nièvre).

Le Dr LAPEYRONIE, M.-I., à Bordeaux (Gironde).

M. LAPORTE-BISQUIT, Sénateur de la Charente.

Le Dr E. DE LARBÈS, M.-I., à Damazan (Lot-et-Garonne).

Le Dr LARCHÉ, M.-I., Conseiller général, à Cornimont (Vosges).

Le Dr LARDEMER, M.-I., à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais).

M. F. LARDET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Dijon (Côte-d'Or).

Le Dr LARDIER, M.-I., Conseiller général, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, à Rambervillers (Vosges).

Le Dr LARRAT, M.-I., à Clairac (Lot-et-Garonne).

M. Gustave LARROUMET, membre de l'Institut.

Le Dr LARROUX, M.-I., à Castelnaudary (Aude).

Le Dr LARTIGUES, M.-I., à Belpech (Aude).

Le Dr LARTISIEN, M.-I., à Denain (Nord).
Le Dr LASALLE, M.-I., à Lormont (Gironde),
M. LASBORIES, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Tulle (Corrèze).
Le Dr F. LASNON, M.-I., au Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).
Le Dr LASSIME. M.-I., à Port-Louis (Morbihan).
M. LATAPIE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Foix (Ariège).
M. G. LAUGÈRE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Mâcon (Saône-et-Loire).
Le Dr LAUGIER, M.-I., à Bar (Alpes-Maritimes).
Le Dr LAUMET, M.-I., à Troyes (Aube).
Le Dr LAURENS, Sénateur de la Drôme.
M. LAURENT, Secrétaire général de la Préfecture de Police, *Membre du Comité*.
Le Dr LAURENT, M.-I., à Bréons (Côtes-du-Nord).
Le Dr LAURENT, M.-I., à Étaples (Pas-de-Calais).
M. DE LAURIÈRE.
Le Dr LAUTH, M.-I., à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
Le Dr LAUTRÉ, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Toulouse (Haute-Garonne).
M. LAUVEL, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Limoges (Haute-Vienne).
M. E. LAVAURS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Châteauroux (Indre).
M. C. LAVERGNE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés à Moulins (Allier).
Le Dr LAVERGNE, M.-I., à Neuilly-en-Thelle (Oise).
Le Dr LAVIE, M.-I., à Rueil (Seine-et-Oise).
Le Dr LAVIGNE, M.-I., à Aulnay-les-Bondy (Seine-et-Oise).
M. René LAVOLLÉE, Ministre plénipotentiaire, *Membre du Comité*.
Le Dr LE BART, M.-I., à Caen (Calvados).
Le Dr LEBEL, M.-I., à Véteuil (Seine-et-Oise).
Le Dr LE BECQ, M.-I., à Évron (Mayenne).
Le Dr LE BEL, M.-I., à Janville (Eure-et-Loir).
M. C. LEBLANC, Membre de l'Académie de Médecine.
M. L. LE BLOAZ, M.-I., à Matignon (Côtes-du-Nord).
Le Dr LECLERCQ, M.-I., à Arras (Pas-de-Calais).

M. LECŒUR, Architecte du Gouvernement.
Le Dr A. LECOQ, M.-I., à Onzain (Loir-et-Cher).
Le Dr LECOQ, M.-I., à Fécamp (Seine-Inférieure).
Le Dr E. LECOURT, M.-I., à Bapeaume-les-Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr LE CUZIAT, M.-I., à Bégard (Côtes-du-Nord).
Le Dr LE DANTEC, M.-I., à Lannion (Côtes-du-Nord).
Le Dr F. LEDÉ, Membre du Comité Supérieur de protection des Enfants du premier âge, *Secrétaire général du Comité.*
Madame Fernand LEDÉ, *Membre du Comité.*
Le Dr LEDO, M.-I., à Villedieu-les-Poeles (Manche).
Le Dr LEDOUX, M.-I., à Pagney (Jura).
Le Dr LEFEBURE, M.-I., à Bapaume (Pas-de-Calais).
Le Dr LEFEBVRE, M.-I., à Aumale (Seine-Inférieure).
Le Dr LEFEBVRE, M.-I, à Doullens (Somme).
Le Dr LE FEBVRE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Quimper (Finistère).
M. H. LEFORT, Membre du Comité supérieur de protection des Enfants du premier âge et du Conseil supérieur de l'Assistance publique, *Membre du Comité.*
Le Dr LEFRANC, M.-I., à Rethel (Ardennes).
M. LEFRANC, M.-I., à Clécy (Calvados).
Le Dr LE GAD, M.-I., au Havre (Seine-Inférieure).
Le Dr LEGENDRE, M.-I., à Bonny (Loiret).
Le Dr LEGENDRE, M.-I., à Bléneau (Yonne).
Le Dr G. LEGEROT, M.-I., à Poligny (Jura).
Le Dr LEGRAIN, Secrétaire du Conseil supérieur de l'Assistance publique, à Ville-Évrard (Seine-et-Oise).
M. Jules LEGRAND, Député des Basses-Pyrénées.
M. LEGRAND, M.-I., à Bapaume (Pas-de-Calais).
Le Dr LEHEC, M.-I., à Châtillon (Indre).
Le Dr LEJEUNE, M.-I., au Mans (Sarthe).
Le Dr LEJOUR, M.-I., à Bruyères (Vosges).
M. LELIMOUZIN, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Nantes (Loire-Inférieure).
Le Dr LEMAIRE, M.-I., à Compiègne (Oise).
Le Dr LEMAIRE, M.-I., à Nouvion-en-Thiérache (Aisne).
Le Dr LEMAIRE, M.-I., à Comines (Nord).

Le Dr LEMAITRE, M.-I., à Samer (Pas-de-Calais).
Le Dr LEMASSON, M.-I., à Saint-Jean-du-Bruel (Aveyron).
Le Dr LEMOINE, M.-I., à Château-Chinon (Nièvre).
Le Dr E. LEMOINE, M.-I., à Vériclot (Seine-et-Marne).
Le Dr LEMOINE, M.-I., à Pontorson (Manche).
M. LEMOINE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Privas (Ardèche).
M. LE MONIET, M.-I., à Plineuf (Côtes-du-Nord).
M. LENCEMENT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Auxerre (Yonne).
M. LÉPINE, Préfet de Police, *Membre du Comité.*
Le Dr LERAT, M.-I., à Evreux (Eure).
Le Dr LE RAY, M.-I., à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Le Dr LEREBOULLET, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr LEROND, M.-I., à Vigneulles (Meuse).
Le Dr P. LEROUX, M.-I., à Landelles (Calvados).
Le Dr LEROYER. M.-I., à Carrouges (Orne.)
Le Dr LESTAGE, M.-I., à Poyanne (Landes).
Le Dr LETURC, M.-I., à Saint-Lô (Manche).
Le Dr LEUILLIEUX, M.-I., à Conlie (Sarthe).
M. LEVASSEUR, Membre de l'Institut, *Membre du Comité.*
M. Ch. LÉVÊQUE, Membre de l'Institut.
Le Dr LHOSTE, M.-I., à Montfort (Seine-et-Oise).
Le Dr LIAUDET, M.-I., à Saint-Martin-en-Haut (Rhône).
Le Dr LICKE, M.-I., à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).
Le Dr LIÉGEARD, M.-I., à Bellême (Orne).
Le Dr LIÉNARD, M.-I., à Sedan (Ardennes).
LIGUE DES ENFANTS DE FRANCE.
LIGUE NATIONALE CONTRE L'ALCOOLISME.
M. A. LION, Directeur de l'Œuvre des Couveuses d'enfants.
Le Dr DE LITARDIÈRE, M.-I., à Vivonne (Vienne).
M. LOGIÉ, M.-I., à Comines (Nord).
Le Dr G. LOISON, M.-I., à Vincelles (Jura).
Mademoiselle M. LOIZILLON, Inspectrice générale honoraire des Écoles maternelles.
Le Dr LOMBARD, M.-I., à Saint-Martory (Haute-Garonne).
Le Dr LOMET, M.-I., à Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

M. LONGUEVILLE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Lons-le-Saulnier (Jura).
Le Dr A. LORBER, M.-I., à Beaucourt (Territoire de Belfort).
Le Dr E. LORBER, M.-I., à Fescher-le-Château (Doubs).
Le Dr LORIDANT, M.-I., à Brou (Eure-et-Loir).
Le Dr LORIOT, M.-I., à Damery (Marne).
Le Dr LORO, M.-I., à La Seyne (Var).
Le Dr LORY, M.-I., à La Ferté-Macé (Orne).
M. A. LOUART, M.-I., à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Le Dr LOUART, M.-I., à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).
M. LOUICHE-DESFONTAINES, *Membre du Comité.*
Le Dr LOUPIAS, M.-I., à Salies (Haute-Garonne).
Le Dr LOURADOUR, M.-I., à Eygurande (Corrèze).
M. LOUVET, Vice-Président de la Ligue Fraternelle des Enfants de France.
Le Dr LOWENTAL, M.-I., à Anizy-le-Château (Aisne).
Le Dr LUCAS, M.-I., à Cormeilles (Eure).
M. LUCHAIRE, Membre de l'Institut.
Le Dr LUSSON, M.-I., à La Pommeraye (Maine-et-Loire).
Le Dr P. LUTEL, M.-I., à Troyes (Aube).
M. LYON-CAEN, Membre de l'Institut.
Le Dr MABARRET DU BASTRY, M.-I., à Saint-Léonard (Haute-Vienne).
Le Dr MACHADO, M.-I., à Oraison (Basses-Alpes).
Le Dr MAFFRE, M.-I., à Monestier (Tarn).
Le Dr MAGÉ, M.-I., à Loudun (Vienne).
Le Dr MAGITOT, Membre de l'Académie de médecine.
Le Dr MAGNAN, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique et de l'Académie de Médecine.
Le Dr MAGNIER, M.-I., à Etreillers-Roupy (Aisne).
M. J. MAGNIN, Gouverneur de la Banque de France, Sénateur,
Le Dr MAHÉ, M.-I., à Maure (Ille-et-Vilaine).
Le Dr MAILLARD, M.-I., à Damvillers (Meuse).
M. L. DE MAISONCELLE, Inspecteur des Enfants Assistés, à Auch (Gers).
Le Dr MALICHECQ, M.-I., à Mont-de-Marsan (Landes).
Le Dr MALPAS, M.-I., à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Le Dr MALTESTE, M.-I., à Ruffec (Charente).
Le Dr MANDROUX, M.-I., à Jarzé (Maine-et-Loire).
Le Dr MANGEON, M.-I., à Trainel (Aube).
Le Dr MANGIN-RICHARD, M.-I., à Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle).
Le Dr MANISSOLLE, M.-I., à Yssingeaux (Haute-Loire).
Le Dr DE MANNY, M.-I., à Brossac (Charente).
Le Dr MANTEL, M.-I., à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
M. Eugène MARBEAU, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge et du Conseil supérieur de l'Assistance publique, Président de la Société des Crèches, *Membre du Comité.*
M. DE MARCÈRE, Sénateur, ancien Président du Conseil des Ministres.
Le Dr MARCHAIS, M.-I, à Carchais (Finistère).
Le Dr MARCHAT, M.-I., à Saint-Paul (Corrèze).
Le Dr MARETTE, M.-I., à Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir).
M. MARGUERIE, M.-I., à Port-Bail (Manche).
Le Dr MARGUERY, M.-I., à Neufchâtel-en-Braye (Seine-Inférieure).
Le Dr MARIE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Lille (Nord).
M. MARIN, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Abandonnés ou Délaissés de la Gironde, à Bordeaux (Gironde).
M. MARION, M.-I., à Fontvieille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr MARMOTTAN, Député de la Seine.
M. MAROIS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Blois (Loir-et-Cher).
Le Dr MARQUIÉ, M.-I., à Saint-André-de-Lidon (Charente-Inférieure).
Le Dr MARTELLI, M.-I., à Rugles (Eure).
Le Dr MARTIN, M.-I., à Guinchamp (Côtes-du-Nord).
Le Dr MARTIN, M.-I., à Troyes (Aube).
Le Dr MARTIN, M.-I., à Florac (Lozère).
Le Dr MARTIN, M.-I., à Uzès (Gard).
Le Dr E. MARTIN, M.-I., à Lèves (Eure-et-Loir).
Le Dr MARTIN, M.-I., à Conches (Eure).
Le Dr A.-J. MARTIN, Inspecteur général de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation, Membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.

M. E. MARTIN, Directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles, *Membre du Comité*.

M. MARTIN-DUPONT, Inspecteur départemental des enfants Assistés, à Montpellier (Hérault).

Le Dr L. MARTINET, M.-I., à Piney (Aube).

Le Dr MARTINET, M.-I., à Villenauxe-la-Grande (Aube).

M. MARTY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Bordeaux (Gironde).

Le Dr MARTY, M.-I., à Privezac (Aveyron).

M. MARUÉJOULS, Député de l'Aveyron.

Le Dr MASBRENIER, Président de la Société de patronage et d'assistance par le travail à Melun (Seine-et-Marne).

Le Dr MASSIN, M.-I., à Vauconcourt (Haute-Saône).

Le Dr MASSUL, M.-I., à Chaumont-Porcien (Ardennes).

M. MASTIER, Conseiller d'État, Directeur de l'administration départementale et communale au Ministère de l'Intérieur, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. MASURE, M.-I., à Œuf-en-Ternois (Pas-de-Calais.

Le Dr MATHELIN, M.-I., à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône).

Le Dr A. MATHIEU, M.-I., à Hauteville (Ain).

M. MATHIS DE MABREUIL, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à La Roche-sur-Yon (Vendée).

Le Dr MATTÉO, M.-I., à La Roquebillière (Alpes-Maritimes).

Le Dr MAUDINAUD, M.-I., à Montmoreau (Charente).

Le Dr MAURAN, M.-I., à Gilette (Alpes-Maritimes).

Le Dr MAUREL, à Cagnes (Alpes-Maritimes).

M. P. MAURIN, M.-I., à Clans (Alpes-Maritimes).

Le Dr MAUSSIRE, M.-I., à Vesoul (Haute-Saône).

Le Dr MAYDIEU, M.-I., à Argent (Cher).

Le Dr MAZADE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Marseille (Bouches-du-Rhône), *Membre du Comité*.

M. Ch. MAZEAU, Premier Président de la Cour de Cassation, Sénateur.

Le Dr A. MAZEL, M.-I., à Anduze (Gard).

Le Dr MAZET, M.-I., à Bordeaux (Gironde).

Le Dr MAZUEL, M.-I., à Manzat (Puy-de-Dôme).

Le Dr MEHIER, M.-I., à Lagnieu (Ain).

M. MEIGE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Niort (Deux-Sèvres).
Le Dr MEIGNANT, M.-I., à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).
M. MENNERET, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Troyes (Aube).
M. E. MÉRAT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Chaumont (Haute-Marne).
Le Dr MERCIER, M.-I., à Neuvilly-Saint-Front (Aisne).
Le Dr MERCIER, M.-I., à Mer (Loir-et-Cher).
Le Dr MERCIER, M.-I., à Vergt (Dordogne).
Le Dr A. MÉREAU, M.-I., à Bellac (Haute-Vienne).
Le Dr MÉRIC, M.-I., à Saint-Sulpice (Haute-Garonne).
M. MÉTÉRIÉ, Inspecteur départemental des Enfants Assistés à Angers (Maine-et-Loire).
Le Dr METTAS, M.-I., à Chamberet (Corrèze).
Le Dr METTON-LEPOUZÉ, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Rouen (Seine-Inférieure), *Membre du Comité.*
Le Dr J. MEUNIER, M.-I., à Nogent-sur-Seine (Aube).
Le Dr MEYNARD, M.-I., à Châtellerault (Vienne).
M. Henry MICHEL, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Le Dr MICHEL, M.-I., à Argenton-Château (Deux-Sèvres).
Le Dr MICHON, M.-I., à Essoyes (Aube).
Le Dr MIGNOT, M.-I., à Gouzeaucourt (Nord).
Le Dr MIGNOT, M.-I., à Château-Gontier (Mayenne).
Le Dr Georges MILLERET, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Montauban (Tarn-et-Garonne).
Le Dr Th. MILLET, M.-I., à Crépy-en-Valois (Oise).
Le Dr P. MILLET, M.-I., à Orange (Vaucluse).
Le Dr MIREUR, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
M. MOINET, Membre de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr MOLLIET, M.-I., à Orchamps (Jura).
Le Dr MONGIE, M.-I., à Castets (Gironde).
Le Dr MONGLOND, M.-I., à Sornac (Corrèze).
Le Dr A.-L. MONIN, M.-I., à Ivry-le-Temple (Oise).

Le Dr MONIQUE, M.-I., à Damville (Eure).

M. Henri MONOD, Conseiller d'État, Directeur de l'hygiène et de l'assistance publiques en France, Membre du Comité supérieur de Protection des Enfants du premier âge, Membre de l'Académie de médecine, *Président du Comité.*

Madame Henri MONOD, *Membre du Comité.*

Le Dr MOREAU, M.-I., à Chaource (Aube).

Le Dr MOREL, M.-I., à Campagne-les-Hesdin (Pas-de-Calais).

M. MOREL D'ARLEUX, Membre de la Société des Prisons.

Le Dr MORÈRE, M.-I., Conseiller général, à Palaiseau (Seine-et-Oise).

Le Dr MORICET, M.-I., à Beaulieu (Maine-et-Loire).

Le Dr Albert MORIN, M.-I., à Aix-en-Othe (Aube).

Le Dr Amand MORIN, M.-I., à Nantes (Loire-Inférieure).

Le Dr A. MORIN, M.-I., à Beaupréau (Maine-et-Loire).

Le Dr MORISSET, M.-I., à Mayenne (Mayenne).

M. MORON, Directeur de l'Office du travail, *Membre du Comité.*

Le Dr MORVAN, M.-I., à Lannilis (Finistère).

Le Dr A. MOTET, Membre de l'Académie de médecine.

Le Dr MOTTIN, M.-I., à Bais (Mayenne).

M. MOULIÉ, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Périgueux (Dordogne).

Le Dr MOULLIN, M.-I., à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Le Dr MOUNIER, M.-I., à la Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

Le Dr MOUSSÉ, M.-I., à Pont-sur-Seine (Aube).

M. MULÉ, Inspecteur principal du service des Enfants Assistés de la Seine, *Membre du Comité.*

Le Dr MULLER, M.-I., à Saint-Quentin (Aisne).

M. MUTEAU père, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.

M. MUTEAU, Secrétaire général de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance, *Membre du Comité.*

MUTUALITÉ MATERNELLE.

M. NADAUD, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Angoulême (Charente).

Le Dr Henri NAPIAS, Membre de l'Académie de Médecine, Président du Comité des Inspecteurs généraux de l'Assistance publique, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, *Vice-Président du Comité.*

Madame Henri NAPIAS.
Le Dr A. NAUDEAU, M.-I., à Saint-Georges-sur-Cher (Loir-et-Cher).
Le Dr NÈGRE, M.-I., à Druyes (Yonne).
M. NICOLE, M.-I., à Autrain (Ille-et-Vilaine).
Le Dr NICOLLE, M.-I., à Dancevoir (Haute-Marne).
Le Dr J. NICOLIN, M.-I., à Pesmes (Haute-Saône).
Le Professeur NOCARD, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr NODET, M.-I., à Bourg-en-Bresse (Ain).
Le Dr A. NOUËT, M.-I., à Puiseaux (Loiret).
M. NOURRY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Évreux (Eure).
Le Dr NUGUET, M.-I., à Luzy (Nièvre).
Le Dr OBET, M.-I., à Bouloire (Sarthe).
Le Dr ODOUARD, M.-I., à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain).
ŒUVRE DES CRÈCHES PARISIENNES.
ŒUVRE DE LA POUPONNIÈRE.
ŒUVRE DES ENFANTS TUBERCULEUX (PARIS).
Le Dr V. OLIVIER, Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, à Lille (Nord).
Le Dr OLIVIER, M.-I., à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr OLLIVIER, M.-I., à Dinan (Côtes-du-Nord).
Le Dr OLLIVIER, M.-I., à Caille (Alpes-Maritimes).
Le Dr OMONT, M.-I., à Pont-Audemer (Eure).
Le Dr ORTET, M.-I., à Saverdun (Ariège).
Madame OSTER.
M. PAGÈS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Lyon (Rhône).
Le Dr PAILLARD, M.-I., à Nice (Alpes-Maritimes).
Le Dr PAINETVIN, M.-I., à Fresnoy-le-Grand (Aisne).
Le Dr A. PALHIER, M.-I., à Monistrol (Haute-Loire).
Le Dr PALIS, M.-I., à Maurs-du-Cantal (Cantal).
Le Dr PALLARDY, M.-I., à Lezay (Deux-Sèvres).
Le Dr F. PALLIER, M.-I., à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-du-Nord).
Le Dr PANGON, M.-I., à Saint-Vallier (Drôme).
Le Dr L. PANNETIER, M.-I., à Triel (Seine-et-Oise).
Le Dr DE PAOLI, M.-I., à Mamers (Sarthe).
Le Dr PAPON, M.-I., à Langon (Gironde).
Le Dr PARA, M.-I., à la Ferté-Alais (Seine-et-Oise).
Le Dr PARAIRE, M.-I., à Arles-en-Tels (Pyrénées-Orientales).

M. L. PARDOUX, M.-I., à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Le Dr E. PARELLE, M.-I., Chirurgien de l'Hôpital Civil, à Versailles (Seine-et-Oise).
M. Louis PARISOT.
Le Dr PASCALIN, M.-I., à Saint-Pol-sur-Mer (Nord).
Le Dr PASDELOUP, M.-I., à Marolles-les-Brault (Sarthe).
Le Dr PASSERON, M.-I., à Guillaumes (Alpes-Maritimes).
Le Dr PATET, M.-I., à Tramayes (Saône-et-Loire).
Le Dr PATIN, M.-I., à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Le Dr PAUL, M.-I., à Istres (Bouches-du-Rhône).
M. G. PAULIN, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Arras (Pas-de-Calais).
Le Dr H. PAUTHIER, M.-I., à Senlis (Oise).
M. PAYELLE, Chef du Bureau des Services de l'Enfance au Ministère de l'Intérieur, *Membre du Comité.*
M. PAYS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Aurillac (Cantal).
Le Dr PÉAN, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr PEAUCELLIER, M.-I., à Amiens (Somme).
Le Dr PECH, M.-I., à Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise).
Le Dr PEIRON, M.-I., à Bordeaux (Gironde).
Le Dr H. PELEGRIN, M.-I., à Villeneuve-de-Berg (Ardèche).
Le Dr PELLEREAU, M.-I., à Préseau (Nord).
Le Dr PELLERIN, M.-I., à Neuilly-le-Réal (Allier).
M. PELLETIER, M.-I., à Coligny (Ain).
M. A. PELLETIER, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Caen (Calvados).
Le Dr PELLISSIER, M.-I., à Allos (Basses-Alpes).
Le Dr PENOT, M.-I., à Malesherbes (Loiret).
M. PÉPHAU, Fondateur de l'École Braille, Directeur de l'Hospice des Quinze-Vingts, *Membre du Comité.*
Le Dr Ch. PERIER, Membre de l'Académie de Médecine.
M. PÉRIER, Secrétaire du Conseil Supérieur de l'Assistance publique.
Le Dr G. PERLIS, M.-I., à Bellegarde-du-Loiret (Loiret).
Le Dr PERRET, M.-I., à Annecy (Haute-Savoie).
Le Dr PERRIN, M.-I., à Argentan (Orne).
Le Dr PERRIN, M.-I., à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr A. PERRION, M.-I., à Nantes (Loire-Inférieure).

Le Dr PERRON, M.-I., à Sennecey (Saône-et-Loire).
Le Dr P. PERSY, M.-I., au Mans (Sarthe).
Le Dr PESCHAND, M.-I., à Murat (Cantal).
M. PETIT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Blois (Loir-et-Cher).
M. U. PETIT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Amiens (Somme).
Le Dr PETIT, M.-I., à Vierzon (Cher).
M. Georges PETIT.
Le Dr PETITCLERC, M.-I., à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr V. PETITJEAN, M.-I., à Decize (Nièvre).
Le Dr PÉTON, M.-I., à Saumur (Maine-et-Loire).
Le Dr Ferd. PEYNEAUD, M.-I., à Arès (Gironde).
Le Dr PEYRON, Directeur de l'Administration de l'Assistance publique de Paris, *Membre du Comité.*
Le Dr PEYRONNET, M.-I., à Marmande (Lot-et-Garonne).
Le Dr PHILIPPOT, à La Grand'Combe (Gard).
Le Dr PICARD, Vice-Président de la Commission administrative des hospices de Rouen, Président du Comité départemental de protection des Enfants du premier âge de la Seine-Inférieure, à Rouen (Seine-Inférieure).
M. PICARD, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Bordeaux (Gironde).
Le Dr PICHANCOURT, M.-I., à Bourgogne (Marne).
M. PICHE, M.-I., au Bausset (Var).
Le Dr E. PICHEZ, M.-I., Chirurgien en chef des hospices civils, à la Rochelle (Charente-Inférieure).
M. Georges PICOT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, *Membre du Comité.*
Le Dr PIEDALLU, M.-I., au Raincy (Seine-et-Oise).
M. P.-M. PIERRET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Versailles (Seine-et-Oise).
Madame PIGEON, Directrice des écoles de la Salpêtrière.
Le Dr PILLOUARD, M.-I., à Mainneville (Eure).
Le Dr PIN, M.-I., à Alais (Gard).
Le Professeur PINARD, Médecin en chef de la Clinique Baudelocque, Membre de l'Académie de Médecine, *Membre du Comité.*

Le Dr PINEAU, M.-I., à Laon (Aisne).
Le Dr PINEL, M.-I., à Torigni-sur-Vire (Manche).
Le Dr PINET, M.-I., à Lyon (Rhône).
M. A. PINON, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à à Chaumont (Haute-Marne).
Le Dr PIQUARD, M.-I., à Chalèze (Doubs).
Le Dr PISSOT, M.-I., à Robert-Espagne (Meuse).
Le Dr F. PITIOT, M.-I., à Rive-de-Gier (Loire).
Le Dr PLANAS, M.-I., à Etoile (Drôme).
Le Dr PLANTÉ, M.-I., à Breuvannes (Haute-Marne).
M. Ed. PLANTIN, M.-I., Conseiller d'arrondissement, à Suze-la-Rousse (Drôme)
Le Dr PLAUSSU, M.-I., au Touvet (Isère).
Miss DE PLONS-DAY.
Le Dr PLUYAUD, M.-I., à Houilles (Seine-et-Oise).
Madame M. POGNON, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des questions d'Assistance.
Le Dr POLAILLON, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr POMBOURCQ, M.-I., à Acheux (Somme).
Le Dr POMEL, à Joué-les-Tours (Indre-et-Loire).
M. POMMERAYE, Inspecteur des Enfants Assistés, à Belfort (Haut-Rhin, partie française).
Le Dr PONCET, M. - I., à Anlezy (Nièvre).
Le Dr POPIS, M.-I., à Chécy (Loiret).
Le Dr POREAU, M.-I., à Tours (Indre-et-Loire).
Le Dr PORCHER, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Caen (Calvados).
Le Dr PORTALIER, M.-I., à Florac (Lozère).
Le Dr PORTE, M.-I., à Brioude (Haute-Loire).
Le Dr POTIER, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance, à Jard par Talmond (Vendée).
Le Dr POUGET, M.-I., à Lambesc (Bouches-du-Rhône).
M. POUJOULA, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Agén (Lot-et-Garonne).
M. L. POULET, Secrétaire de l'Inspection du service des Enfants Assistés à Troyes (Aube).

M. POULLE, Président de la Commission de permanence du Comité de patronage des prisonniers libérés à Valenciennes (Nord).
Le Dr POUSSIÉ, M.-I., à Onzain (Loir-et-Cher).
Le Dr POWILEWICZ, M.-I., au Havre (Seine-Inférieure).
Le Dr S. POZZI, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr PRAT, M.-I., Conseiller d'arrondissement à Lachourlie (Cantal).
Le Dr PRAUTOIS, M.-I., à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Madame PRÉVOTEAU, de Chartres (Eure-et-Loir).
Le Dr PRIEUR, M.-I., à Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
M. PROMIS, Secrétaire général de la Société de charité maternelle de Bordeaux (Gironde).
Le Pr PROUST, Membre de l'Académie de Médecine, Inspecteur général des services sanitaires.
Le Dr PRUVOST, M.-I., à Roubaix (Nord).
M. PRUVOST, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, au Mans (Sarthe).
Le Dr PUJOL, M.-I., au Mas-d'Azil (Ariège).
Le Dr PURREY, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Mont-de-Marsan (Landes).
Le Dr PUYBARET, M.-I., à Albignac (Corrèze).
Le Dr QUENOUILLE, M.-I., à Sens (Yonne).
Le Dr QUILLART, M.-I., à Toutencourt (Somme).
Le Dr RABEL, M.-I., à Meulan (Seine-et-Oise).
Le Dr RABJAUD, M.-I., à Ingrandes (Maine-et-Loire).
Le Dr RABOURDIN, M.-I., à Voves (Eure-et-Loir).
Le Dr RAGOT, M.-I., à Mesle-sur-Sarthe (Orne).
Le Dr RAILLARD, M.-I., à la Charité (Nièvre).
Le Dr RAILLIÈRE, M.-I., à Noirétable (Loire).
Le Dr RAIZON, M.-I., à Lusigny (Aube).
Le Dr RAMADIER, M.-I., à Saint-Chely-d'Apcher (Lozère).
Le Dr RAMBERT, M.-I., à Toulouse (Haute-Garonne).
Le Dr RANCUREL, M.-I., à Uzès (Gard).
Le Dr RANTY, M.-I., à Ambazac (Haute-Vienne).
Le Dr C. RAOUL, M.-I., à Sergines (Yonne).
Madame C. RAOUL.
Le Dr RAOULT, M.-I., à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Le Dr L. RAVACLEY, M.-I., à Veray-sur-l'Ognon (Haute-Saône).

Le Dr RAVAUD, M.-I., à Vitry-les-Rheims (Marne).

M. RAVOLD, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Le Dr RÉBIÈRE, M.-I., à Bonnières (Seine-et-Oise).

M. A. REBUFFEL, Inspecteur départemental des Enfants Assistés à Alençon (Orne).

Le Dr REBULET, M.-I., à Bourgthéroulde (Eure).

Le Dr RECHATIN, M.-I., à Montalieu-Vercieu (Isère).

Le Dr REEB, M.-I., à Toucy (Yonne).

Le Dr REGIMBART, M.-I., à Évreux (Eure).

Le Dr RÉGNAULT, M.-I., à Clamecy (Nièvre).

Le Dr REGNAULT, M.-I., à Brinon (Nièvre).

M. Joseph REINACH, Député, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Dr RENAUDIN, M.-I., à Pogny (Marne).

Le Dr RENON, M.-I., à Ainay (Allier).

Le Dr RENOU, M.-I., à Saumur (Maine-et-Loire).

Le Dr Emile REY, Député, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. Joseph REYNAUD, Maitre des requêtes au Conseil d'État, Conseiller général de la Drôme.

Le Dr RIBAN, M.-I., à Louvigné (Ille-et-Vilaine).

Le Dr F. RIBARD, M.-I., à Meudon (Seine-et-Oise).

M. RICHE, Membre de l'Académie de Médecine.

M. RICHER, M.-I., à Dozulé (Calvados).

Le Dr RICOCHON, M.-I., à Champdeniers (Deux-Sèvres).

Le Dr RIGAILLAUD, M.-I., à Blanzac (Charente).

Le Dr RINCKENBACH, M.-I., à Donnemarie (Seine-et-Marne).

Le Dr RIOL, M.-I., Maire de Pierrefort, Conseiller d'arrondissement, à Pierrefort (Cantal).

Le Dr RIOU-KERANGAL, M.-I., à Bouglon (Lot-et-Garonne).

Le Dr RITTI, Médecin en chef de la maison nationale de Charenton, à Saint-Maurice (Seine).

Le Dr RIVAUD, M.-I., à Saint-Denis-d'Anjou (Mayenne).

M. A. RIVIÈRE, Secrétaire général de la Société des prisons, *Membre du Comité*.

M. Louis RIVIÈRE, Membre de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance.

Le Dr RIVIÈRE, M.-I., à La Ferté-Milon (Aisne).

Le Dr L. ROBERT, M.-I., à Arbois (Jura).

Le Dr ROBIN-MASSÉ, M.-I., à Béville-le-Comte (Eure-et-Loir).

Le Dr ROCHE, M.-I., à Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. P. ROCHE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Épinal (Vosges).

Le Dr ROCHEBLAVE, M.-I., à Quissac (Gard).

Le Dr ROCHEFORT, M.-I., à Chatou (Seine-et-Oise).

M. Félix ROCQUAIN, Membre de l'Institut.

Le Dr RODON, M.-I., à Ozouer-sur-Trézée (Loiret).

Le Dr ROLLAND, Sénateur de Tarn-et-Garonne.

M. C. ROLLET, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Bourg (Ain).

M. ROME, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, au Puy (Haute-Loire).

Le Dr RONDEAU, M.-I., à Aigurande (Indre).

M. RONDEL, M.-I., à Saint-Fromond (Manche).

M. RONDEL, Secrétaire du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le Dr J. ROUBLEFF, M.-I., à la Bazoche (Sarthe).

Le Dr ROUSSEAU, M.-I., à Conflans (Seine-et-Oise).

Le Dr ROUSSEAU, M.-I., à Cernoy (Loiret).

M. ROUSSEAU, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Nevers (Nièvre).

Le Dr ROUSSEAU SAINT-PHILIPPE, Président de la Société protectrice de l'Enfance à Bordeaux (Gironde), *Membre du Comité*.

Le Dr ROUSTAN, M.-I., à Creil (Oise).

M. Xavier ROUVEYRE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Privas (Ardèche).

Le Dr ROUVIER, M.-I., à Voiron (Isère).

Le Dr ROUX, Membre de l'Académie de Médecine.

Le Dr ROUX, M.-I., à la Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher).

Le Dr ROUX, M.-I., à Hyères (Var).

M. ROUX, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Auch (Gers).

Le Dr ROUX, M.-I., à Riom (Puy-de-Dôme).

M. ROUX, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr RUE, M.-I., à Bouyon (Alpes-Maritimes).
Le Dr RUMEAU, M.-I., à Pamiers (Ariège).
Le Dr M. RYCKELINCK, M.-I., à Rosendaël (Nord).
M. SABAROS, M.-I., à Courville (Eure-et-Loir).
Le Dr SABATERIE, M.-I., à Arlanc (Puy-le-Dôme).
M. SABATIER, Inspecteur général de l'Assistance publique, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Le Dr SABATIER, M.-I., à Lyon (Rhône).
M. H. SABRAN, Président du Conseil général des Hospices de Lyon, Vice-Président du Conseil supérieur de l'Assistance publique, à Lyon (Rhône), *Membre du Comité.*
Le Dr SAGE, M.-I., à la Tour-du-Pin (Isère).
Le Dr SAGOT, M.-I., à Lannilis (Finistère).
Le Dr SAGUET, M.-I., à Ay (Marne).
Le Dr SAINTE-COLOMBE, M.-I., à Boulogne (Haute-Garonne).
Le Dr A. SAJOUS, M.-I., à Saint-Christophe (Indre-et-Loire).
Le Dr SALIÈS, M.-I., à Vismes (Somme).
Le Dr SALLES, M.-I., à Bordeaux (Gironde).
Le Dr SALOMON, M.-I., à Mondilhan (Haute-Garonne).
M. SALVAGNAC, M.-I., à Neuvéglise (Cantal).
Le Dr SARDA, M.-I., à Annonay (Ardèche).
M. F. SARRAZ-BOURNET, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Châlons-sur-Marne (Marne).
M. Hippolyte SAUCEROTTE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Châlons-sur-Marne (Marne).
M. SAUVAGE, M.-I., à Bucquoy (Pas-de-Calais).
Le Dr SAUVAGE, M.-I., à Lorient (Morbihan).
Le Dr SAVARY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Poitiers (Vienne).
Le Dr SAVIDAN, M.-I., à Lannion (Côtes-du-Nord).
Le Dr SAVIN, M.-I., à Moras (Drôme).
M. SAVOURÉ-BONVILLE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Évreux (Eure), *Membre du Comité.*
Le Dr SCHEYDT, M.-I., à Cette (Hérault).
Le Dr SCHISGAL, M.-I., à Thiberville (Eure).

M. Paul SCHMIDT, Membre de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance

Le Dr Marc SÉE, Membre de l'Académie de Médecine.

M. SÉE, Administrateur des Forêts.

M. SEGARD, M.-I., à Thilouze (Indre-et-Loire).

Le Dr SEGOND, M.-I., à Valbonne (Alpes-Maritimes).

Le Dr SEGUIN, M.-I., à Parthenay (Deux-Sèvres).

Le Dr SELLIER, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Versailles (Seine-et-Oise).

Le Dr SELLIER, M.-I., à Pont-sur-Yonne (Yonne).

M. DE SELVES, Préfet de la Seine, *Membre du Comité.*

M. SENGLAR, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Draguignan (Var).

Le Dr SERGEANT, M.-I., à Écourt-Saint-Quentin (Pas-de-Calais).

M. SERRLS, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Nevers (Nièvre).

M. Jules SIEGFRIED, Ancien Ministre, Député, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, *Membre du Comité.*

Madame Jules SIEGFRIED, *Membre du Comité.*

Le Dr C.-P. SIMON, M.-I., à Sainte-Menehould (Marne).

Le Dr SIMONNEAU, M.-I., à Maillezais (Vendée).

SOCIÉTÉ DE L'ALLAITEMENT MATERNEL.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE DE BORDEAUX (Gironde).

SOCIÉTÉ DES CRÈCHES.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE PUBLIQUE ET D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ASSISTANCE.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE DE PARIS.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE DE BORDEAUX.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE DE ROUEN.

SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE.

SOCIÉTÉ DES ENFANTS ABANDONNÉS DE LA GIRONDE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS.

M. Albert SOREL, Membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Le Dr SOREL, M.-I., au Havre (Seine-Inférieure).
Le Dr L. SOUEIX, M.-I., à Saint-Girons (Ariège).
Le Dr SOULARUE, M.-I., à Tulle (Corrèze).
Le Dr SOURDET, M.-I., à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne).
Le Dr SOYER, M.-I., à Chaon (Loir-et-Cher).
Le Dr STAGIENSKI, M.-I., à Saint-Étienne (Loire).
M. STEFFE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Melun (Seine-et-Marne).
Le Dr STOCKY, M.-I., à Saint-Chef (Isère).
M. P. STRAUSS, Conseiller municipal de la Ville de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique. *Membre du Comité.*
Le Dr SUBERT, M.-I., à Nevers (Nièvre).
Le Dr SURBLED, M.-I., à Corbeil (Seine-et-Oise).
Le Dr SURYOT, M.-I., à Entrains (Nièvre).
Le Dr SUTILS, M.-I., à la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
Le Dr TALBERT, M.-I., à Serrigny (Côte-d'Or).
Le Dr TARDIVEL, M.-I., à La Chaisedieu (Haute-Loire).
Le Pr J. TARNIER, Membre de l'Académie de Médecine.
Le Dr TARTARIN, M.-I., à Bellegarde-du-Loiret (Loiret).
Le Dr TASSIN, M.-I., à Leugny (Yonne).
Le Dr TEILLARD-CHABRIER, M.-I., à Murat (Cantal).
M. TEISSIER DU CROS, Membre du Conseil général du Gard, à Valleraugue (Gard).
Le Dr TEMOIN, M.-I., à Nérondes (Cher).
Le Dr TEMPLÉ, M.-I., à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Le Dr TENTING, M.-I., à Laignes (Côte-d'Or).
Le Dr TERMES, M.-I., à Casteljaloux (Lot-et-Garonne).
M. TERRAS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Beauvais (Oise).
Le Dr TERRIEN, M.-I., aux Essarts (Vendée).
Le Dr TERVER, M.-I., à Ecully (Rhône).
Le Dr TESSEL, M.-I., à Luc-sur-Mer (Calvados).
Le Dr TEULIÈRE, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Foix (Ariège).
Le Dr Irénée TEXIER, M.-I., à Breloux (Deux-Sèvres).
Le Dr THAON, M.-I., à Nice (Alpes-Maritimes).
Le Dr THÉVENIN, M.-I., à Ceffonds (Haute-Marne).
Le Dr THÉVENON, M.-I., à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).

M. Ch. THIÉBAUT, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Bar-le-Duc (Meuse).
M. THIÉRY, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, au Mans (Sarthe).
Le Dr THIERRY, M.-I., à Tours (Indre-et-Loire).
Le Dr THIODET, M.-I., à Roanne (Loire).
Le Dr R. THOMAS, M.-I., à Saint-Lô (Manche).
Le Dr THOMAS, M.-I., à Saint-Saëns (Seine-Inférieure).
M. THOMAS, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés à Orléans (Loiret).
Le Dr F. THUILLIÉ, M.-I., à Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise).
Le Dr THULIÉ, Vice-Président du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, Président de la Société Internationale pour l'Étude des Questions d'Assistance, *Vice-Président du Comité.*
Le Dr TISON, M.-I., à Chauny (Aisne).
Le Dr TISSIER, M.-I., à Remiremont (Vosges).
Le Dr TONDU, M.-I., à Malemort (Vaucluse).
Le Dr TOREILLE, M.-I., à Vence (Alpes-Maritimes).
Le Dr TOUBIN, M.-I., à Salins (Jura).
Le Dr TOUCHARD, M.-I., à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).
M. TOURNEUR, Inspecteur départemental des Enfants Asssistés, à Saint-Étienne (Loire).
Le Dr TOURNEUX, M.-I., à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr TOURVIEILLE, M.-I., à Largentière (Ardèche).
Mademoiselle TOUSSAINT, *Membre du Comité.*
Le Dr TOUSSAINT, M.-I., à Argenteuil (Seine-et-Oise), *Membre du Comité.*
Le Dr TRABY, M.-I., à Salces (Pyrénées-Orientales).
Le Dr TREILLE, M.-I., à Lavaveix-les-Mines (Creuse).
M. Émile TRÉLAT, Directeur de l'École spéciale d'Architecture, Député de la Seine, *Membre du Comité.*
Le Dr TRÉMOUREUX, M.-I., à Nort (Loire-Inférieure).
Le Dr TRILLEST, M.-I., à Littry (Calvados).
Le Dr DE TROLONG, M.-I., à Bernay (Sarthe).
Le Dr J. TRUCHY, M.-I., à Brienon (Yonne).
Le Dr TRUFFET, M.I., à Seyssel (Ain).
M. TURMEL, M.-I., à Piré (Ille-et-Vilaine).
M. E. TURPIN, Chef de Division à la Préfecture d'Orléans (Loiret).
UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE.

UNION DES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE DE FRANCE.

Le Dr URPAR, M.-I., à Pelisanne (Bouches-du-Rhône).

Le Dr VACHER, M.-I., à Treignac (Corrèze).

Le Dr VALETTE, M.-I., à Caen (Calvados).

Le Dr VALLIN, Membre de l'Académie de Médecine.

Le Dr VALLON, Médecin en chef de l'Asile de Villejuif.

Le Dr VALOIS, M.-I., à Cosne-sur-Loire (Nièvre).

M VAN BROCK, Membre du Conseil de Surveillance de l'Assistance publique de Paris, *Trésorier du Comité.*

M. VAN DEN DORPEL, Membre de la Société Internationale pour l'étude des questions d'Assistance, *Membre du Comité.*

Le Dr F. VAQUIER, M.-I., à Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Le Dr VARNIÈRE, M.-I., à Fréville (Seine-Inferieure).

Le Dr VASSAUX, M.-I., à Rosoy-sur-Serre (Aisne).

M. VAUCLARE, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Chartres (Eure-et-Loir).

Le Dr VAUDEY, M.-I., à Brienne-le-Château (Aube).

Le Dr G. VAUTHIER, M.-I., à Troyes (Aube).

M. J. VEILLIER, Directeur de la 7e Circonscription pénitentiaire, à Melun (Seine-et-Marne).

Le Dr VENOT, M.-I., à Beaugency (Loiret).

Le Dr VERGEZ, M.-I., à Barèges (Hautes-Pyrénées).

Le Dr VERMONT, M.-I., à Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire).

Le Dr VERNEUIL, M.-I., à Saint-Amand (Cher).

Le Dr VERRIÉ, M.-I., à Jumeaux (Puy-de-Dôme).

Madame Ve VERRIER DE LABEAUME, Sous-Inspectrice des Enfants Assistés, à Lille (Nord).

Le Dr VEYRAT, M.-I., à Montmélian (Savoie).

Le Dr VIALARON, M.-I., à Firminy (Loire).

Le Dr VIALLÉ, M.-I., à Beuzeville (Eure).

Le Dr VIARD, M-I., au Tréport (Seine-Inférieure).

Le Dr VICO, M.-I., à Etrépagny (Eure).

Le Dr VIDAL, M.-I., Médecin en chef de l'hôpital, à Hyères (Var).

Le Dr VIDAL, M.-I., à Grasse (Alpes-Maritimes).

Le Dr VIDAL, M.-I., à Paulhaguet (Haute-Loire).

Le Dr VIDAL-NAQUET, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le Dr VIEL, M.-I., à Picauville (Manche).

Le Dr VIGOUROUX, M.-I., à Évreux (Eure).
Le Dr VILLARD, M.-I., à Verdun-sur-Meuse (Meuse).
Le Dr VILLIERS, M.-I., à Précigné (Sarthe).
Madame le Dr VINAVER, M.-I., à Limay (Seine-et-Oise).
Le Dr L. VINAVER, M.-I., à Limay (Seine-et-Oise).
Le Dr VINCENT, M.-I., à Ingré (Loiret).
M. VISSAGUET, Sénateur de la Haute-Loire.
Le Dr VITET, M.-I., à Saint-Nicolas-d'Alliermont (Seine-Inférieure).
Le Dr VITTE, M.-I., à Saint-Julien-sur-Reynouze (Ain).
Le Dr VIVALDA, M.-I., à Breil (Alpes-Maritimes).
Le Dr VIVIER, M.-I., au Chatelet (Seine-et-Marne).
M. VOIRIN, Inspecteur départemental des Enfants Assistés, à Laon (Aisne).
M. Félix VOISIN, Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Assistance publique de Paris, Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, *Vice-Président du Comité.*
Le Dr VOISIN, Médecin de la Salpétrière.
M. DE VOISINS-LAVERNIÈRE, Sénateur.
M. VOLLANT, Sous-Inspecteur des Enfants Assistés, à Rouen (Seine-Inférieure).
M. Richard WADDINGTON, Sénateur de la Seine-Inférieure.
Le Dr WAILL, M.-I., à Beuzeval (Calvados).
Le Dr WALLEZ, M.-I., à Croix-Wasquehal (Nord).
Le Dr F. WATHIER, M.-I., à Lyons-la-Forêt (Eure).
Le Dr WATREMEZ, M.-I., à La Flotte (Charente-Inférieure).
M. WEBER, Membre de l'Académie de médecine.
Le Dr L. DE WELLING, Président de la Société Protectrice de l'Enfance de Rouen (Seine-Inférieure).
Le Dr WORMS, Membre de l'Académie de médecine.
M. F. WORMS, Membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique de Paris.
Le Dr WRISEZ, M.-I., à Capendu (Aude).
M. Alphonse YVONNET, M.-I., à Saint-Julien-l'Ars (Vienne).
M. ZADOC KAHN, Grand Rabbin de France, Membre de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance.
Le Dr ZIENOWICZ, M.-I., à Laveline (Vosges).

ERRATUM

Le Dr E. BESNIER, Membre de l'Académie de Médecine.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Liste des Membres du Comité d'initiative et d'organisation 9
Compte-rendu de la Cérémonie du Jubilé 17
Discours de M. Ravaisson-Mollien, président de l'Institut et de l'Académie des sciences morales et politiques 25
Discours de M. le Docteur Jules Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine 27
Discours de M. Paul Tissier, président de l'Association générale des Étudiants de Paris.... 32
Discours de M. L. Barthou, Ministre de l'Intérieur 34
Allocution de M. Paul Brousse, vice-président du Conseil municipal 40
Allocution de M. Clairin, vice-président du Conseil général 42
Cantate des élèves et ouvriers de l'École Braille 44
Poésie de M. François Fabié, professeur au lycée Charlemagne 46
Ode de M. Adolphe Augé, sous-inspecteur des Enfants Assistés d'Indre-et-Loire, dite par M. le Docteur Paul Mounet, de la Comédie-Française 49
Adresse remise par M. H. Sabran, vice-président du Conseil supérieur de l'Assistance publique 51
Adresse de de la Société protectrice de l'Enfance de Paris 54
Adresse de la Société protectrice de l'Enfance de la Gironde 56
Adresse de la Société protectrice de l'Enfance de Rouen 57
Adresse de la Ligue fraternelle des Enfants de France 58
Adresse de la Société des Crèches 58
Adresse de la Société de l'Allaitement maternel et des Refuges-Ouvroirs 60
Adresse de l'Union française pour le sauvetage de l'Enfance 60
Adresse de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle 62
Adresse de la Société générale des prisons 63
Adresse de l'Association Lozérienne de Paris 64
Allocution de M. C. Pelisse, remettant le Livre d'Or du canton de Saint-Chély-d'Apcher. 66
Réponse de M. Barthou, Ministre de l'Intérieur 68
Adresse du canton de Saint-Chély-d'Apcher 68
Adresse de la commune de Saint-Chély-d'Apcher 69
— — de Blavignac 71
— — d'Albaret-Sainte-Marie 71
— — d'Arconie 72
— — du Bacon 73
— — de Berc 74
— — de La Fage-Saint-Julien 75
— — des Bessons 75
— — de Rimeize 77

	Pages
Adresse de la Société internationale pour l'étude des questions d'Assistance	78
Adresse du bureau du IIe Congrès international d'Assistance et du IIe Congrès international de la protection de l'Enfance à Genève	80
Adresse de l'Association pour la protection de l'Enfance de Genève	81
Allocution de M. Gérin-Lajoie	82
Adresse du service de l'Inspection des Enfants du premier âge de la Manche	83
Adresse des Médecins-Inspecteurs et des Dames visiteuses de la protection des Enfants du premier âge du département de la Seine	84
Adresse de la Société médico-psychologique	86
Adresse de la Société de Médecins-Inspecteurs du service de la protection des Enfants du premier âge	88
Adresse de l'Œuvre de bienfaisance de Belleville	89
Adresse de la Société maternelle parisienne « La Pouponnière »	90
Adresse de l'Œuvre des Crèches parisiennes	92
Adresse des élèves et ouvriers de l'Ecole Braille	94
Adresse du Musée Social	101
Adresse de l'Union des Syndicats médicaux de France	101
Adresse de la Ligue nationale contre l'Alcoolisme	102
Adresse de la Société d'études professionnelles, le « Concours médical »	103
Adresse du Comité central des Œuvres du travail	103
Adresse de la Société de protection des Victimes du devoir médical	104
Adresse de l'Union des Femmes de France	104
Adresse du patronage de l'Enfance et de l'Adolescence	105
Adresse de la Commission locale de la protection des Enfants du premier âge de Rouen	105
Adresse de l'Œuvre des Enfants Abandonnés ou Délaissés de la Gironde	106
Adresse de l'Union des Sociétés de Patronage de France	106
Adresse de l'Asile correctionnel pour jeunes filles de Bolchewo (Moscou)	108
Liste des récompenses accordées par M. le Ministre de l'Intérieur à l'occasion du Jubilé	109
Discours de M. le Sénateur Théophile Roussel	114
Rapport de M. Van Brock, Trésorier du Comité du Jubilé	118
Liste des Souscripteurs	123

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Plaque commémorative du Jubilé, par M. Mouchon	7
Médaille d'or de l'Assistance publique remise par M. le Ministre de l'Intérieur	37
Buste de M. le Sénateur Théophile Roussel, par M. D. Puech	39
Médaille remise au nom du Conseil municipal de Paris	41
Médaile remise au nom du Conseil général de la Seine	43
Médaille de la Société protectrice de l'Enfance de Paris	55
Médaille de la Société protectrice de l'Enfance de Rouen	57
Plaquette de l'Association Lozérienne de Paris, par M. D. Puech	65
Bronze offert par l'Association Lozérienne, par M. Paul Dubois	67
Médaille de la Société internationale pour l'étude des questions d'Assistance	79
Drapeau Canadien-Français	82
Plaquette d'argent ciselée de M. Soldi	84
Fac-simile du dessin ornant l'adresse des Médecins-Inspecteurs et des Dames visiteuses de la protection des Enfants du premier âge du département de la Seine	85
Reproduction du travail de broderie offert par la « Mutualité maternelle »	91
Médaille de l'Œuvre des Crèches parisiennes	92
Reproduction de l'aquarelle de Mlle Maximilienne Guyon et d'un autographe de M. François Coppée, offerts par Mme Marguerite Cremnitz, présidente de l'Œuvre des Crèches parisiennes	93

MONTÉVRAIN. — IMPRIMERIE DE L'ÉCOLE D'ALEMBERT

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the library rules or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE
		DEC 13 2005	
NOV. 2 1 2005	DEC		
C2B(842)M50			

R507.R76 J87
Jubilé de monsieur le

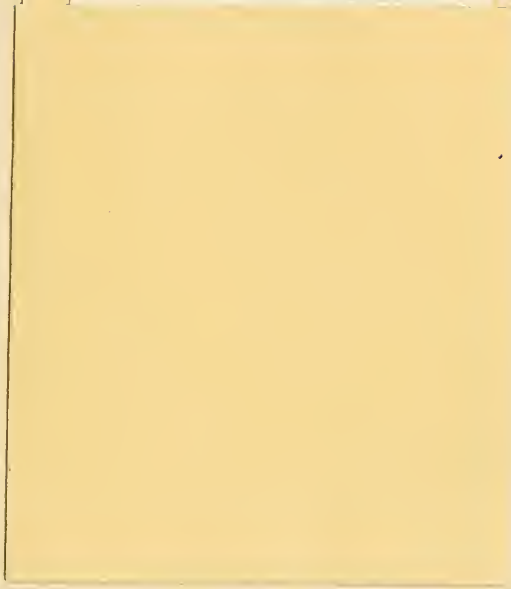

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0041088913